

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

27^e SÉANCE

Séance du mardi 19 novembre 1991

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 3829).
2. **Transmission d'un projet de loi** (p. 3829).
3. **Loi de finances pour 1992.**- Discussion d'un projet de loi (p. 3829).

Discussion générale : MM. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances ; Christian Poncet, président de la commission des finances ; Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

MM. Michel Charasse, ministre délégué au budget ; le président de la commission des finances, le rapporteur général, Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques ; Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales ; Jacques Larché, président de la commission des lois ; le ministre d'Etat, Jean-Pierre Masseret.

Suspension et reprise de la séance (p. 3854).

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Ernest Cartigny, Jean Boyer, René Monory, Roger Romani, Mme Hélène Luc, MM. René Régnault, Roland du Luart.

Renvoi de la suite de la discussion.

4. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 3866).
5. **Dépôt de propositions de loi** (p. 3867).
6. **Dépôt d'un rapport** (p. 3867).
7. **Dépôt d'avis** (p. 3867).
8. **Ordre du jour** (p. 3867).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu aujourd'hui, transmis par Mme le Premier ministre, le projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 91, distribué et renvoyé au fond à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et, pour avis, sur leur demande, à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales, et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

3

LOI DE FINANCES POUR 1992

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 91 et 92, (1991-1992).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Incontestablement, le projet de budget pour 1992 est le plus difficile, monsieur le ministre d'Etat, de ceux que vous avez eu à présenter depuis 1988.

La politique budgétaire constitue, en effet, un des instruments majeurs de la politique économique et chaque loi de finances s'inscrit dans un contexte économique précis. Or le contexte économique actuel est mauvais, et la politique économique définie par le présent budget appelle de nombreuses réserves.

Vous avez bien voulu, monsieur le ministre d'Etat, et je vous en rends hommage, indiquer à l'Assemblée nationale : « Il est légitime, dans une démocratie, que les politiques s'opposent, mais on doit savoir pourquoi et comment. »

Permettez-moi donc de ne retenir que votre premier propos et non pas le second, qui me paraît moins conforme aux principes de base de tout régime démocratique, selon lequel il n'y aurait, dites-vous, « pas d'alternative possible ».

Je m'efforcerai donc, monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, d'expliquer « pourquoi » et « comment » le présent projet de loi de finances mériterait d'être revu.

L'environnement économique dans lequel s'insère ce budget n'est pas bon. L'économie internationale semble en quelque sorte suspendue, chacun attendant la reprise d'abord chez son voisin.

Aux Etats-Unis, le redémarrage tant attendu ne se produit toujours pas. Cette situation amène à s'interroger sur la portée et les limites d'une politique de baisse des taux d'intérêt. En effet, la baisse d'un quart de point des taux d'intérêt n'a rien donné en termes de reprise de l'activité.

Cependant, aux Etats-Unis, baisser davantage les taux serait risqué, d'abord parce que les tensions inflationnistes restent vivaces et commandent que la politique monétaire soit rigoureuse, ensuite parce que le poids des déficits publics, notamment l'importance de son financement extérieur - il faut savoir que 40 p. 100 du déficit américain est financé par des capitaux japonais - interdit une baisse trop forte des taux d'intérêt. L'exemple mérite sans doute d'être médité.

L'Allemagne n'assure plus le rôle de locomotive qu'elle a tenu jusqu'à présent. La croissance, et avec elle le potentiel de demande étrangère qu'elle représentait, marque nettement le pas. Ses capacités d'épargne, et avec elle le potentiel de financement qu'elles ont longtemps constitué, ont fondu. Là encore, les germes inflationnistes de la reprise de l'activité prévue pour 1992 ainsi que l'importance nouvelle des déficits pèsent à l'encontre d'une baisse des taux d'intérêt.

Parallèlement, la situation économique et financière des pays en voie de développement est toujours inquiétante. Ni l'évolution à la baisse des cours des matières premières, ni le ralentissement de la demande dans les pays industrialisés, ni le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt ne permettent d'envisager une amélioration de la situation.

La politique d'annulation de la dette, pour laquelle la France a tout fait - ce dont je vous donne acte, monsieur le ministre d'Etat, car je sais combien vous avez personnellement œuvré en ce sens au sein des grandes instances internationales - ne semble pas encore se traduire en termes constructifs.

Permettez-moi à cet égard, monsieur le ministre d'Etat, de m'interroger en reprenant l'inquiétude que vous aviez exprimée lors du conseil des ministres du 10 juillet dernier.

Vous aviez alors indiqué que l'ensemble des crédits budgétaires consacrés, directement ou indirectement, aux pays en voie de développement en 1991 s'élevaient à 74 milliards de francs, ce qui représente une progression de 46 p. 100 en trois ans, soit quasiment le montant de notre déficit budgétaire. Franchement, monsieur le ministre d'Etat, la France en a-t-elle aujourd'hui les moyens ?

Or, aux besoins des pays en voie de développement s'ajoutent désormais ceux des économies en voie de libéralisation.

La situation économique y est particulièrement grave. La production est en chute libre. Le chômage explose. Par ailleurs, les stocks alimentaires soviétiques n'excèdent pas deux mois selon le Fonds monétaire international.

Je crois que les conditions définies à Bangkok et la décision de ne consentir pour l'instant aux économies orientales que des prêts d'aide alimentaire ou « technologique » vont dans le bon sens. Mais le problème reste entier.

Or - et c'est là sans doute que réside, en vérité, la gravité de la situation - face à cette accélération des besoins de financement, on assiste au retrait progressif des économies

traditionnellement créancières. A l'instar de l'Allemagne, qui est directement sollicitée par les besoins immédiats de la réunification, le Japon se déclare désormais « incapable de financer le monde ».

Le recentrage de l'économie japonaise sur elle-même et sur les régions voisines transparait tant dans l'évolution de ses échanges commerciaux que dans les seuls mouvements de capitaux. En effet, pour la première fois depuis 1980, la balance des paiements japonaise est marquée par des entrées nettes de capitaux.

Un tel retrait est inquiétant - monsieur le ministre d'Etat, vous le savez mieux que moi - ne serait-ce que pour les perspectives de financement de la dette française.

Venons-en, d'ailleurs, plus précisément à la situation économique en France.

Je vous ai entendu dire, monsieur le ministre d'Etat, à l'Assemblée nationale, que les compliments vous assoupissent, mais que les critiques vous stimulent. Je ne souhaite évidemment pas vous assoupir, mais permettez-moi de rendre à César ce qui est à César, et de vous féliciter d'avoir, avec autant de constance, mené à bien vos efforts en termes d'inflation et de solidité de la monnaie.

Ainsi, avec 0,4 p. 100 d'inflation en septembre, il est permis de penser que vous respecterez l'objectif que vous vous êtes fixé pour 1991, soit 3 p. 100 d'inflation annuelle.

Au terme de cet effort, le différentiel d'inflation avec l'Allemagne se sera totalement inversé, après avoir atteint 6,8 points en 1982. C'est là une réussite sur le plan économique.

Je suis moins certain que la réussite sur le plan de la cohésion sociale soit aussi évidente, même si vous estimez, comme vous l'avez fait devant les spécialistes en valeurs du Trésor, que « les manifestations dans la rue ont peu altéré l'activité économique ».

Je m'interroge en outre sur le bien-fondé d'une politique qui vous conduit, dans l'article 29 du présent projet de loi, à privilégier la défense de l'indice au détriment d'une mesure qui concerne la santé des Français et à reporter pour la deuxième fois consécutive la hausse de 15 p. 100 des droits de consommation sur le tabac, comme le prévoyait le plan de lutte contre le tabagisme que vous aviez vous-même défini en 1990. (*Très bien ! sur les travées de l'U.R.E.I.*)

Je vous donne acte également, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir soutenu avec la même constance le maintien d'une monnaie forte.

Mais le franc fort se trouve aujourd'hui au plancher du serpent européen, et nous serions tous heureux, monsieur le ministre d'Etat, si vous vouliez bien nous indiquer les perspectives actuelles, puisque, pour des observateurs moins avertis que vous, notre monnaie semble un peu fragilisée depuis la récente baisse des taux d'intérêt. Je comprends, pour ma part, et je partage la décision que vous avez été contraint de prendre hier.

Monsieur le ministre d'Etat, vous ne trouverez personne dans les rangs de la majorité sénatoriale pour réclamer un peu d'inflation ou une petite dévaluation, tant il est vrai que la France n'aurait rien à y gagner, sinon des importations plus chères, une dette plus lourde, un financement plus coûteux et l'appauvrissement de son économie, au détriment, d'abord, des plus démunis.

Seulement - mes chers collègues, vous le savez bien - ni le taux d'inflation, ni la valeur d'une monnaie ne peuvent se décréter.

Or, je ne suis malheureusement pas certain - croyez-bien que je le regrette - que la seule volonté, manifestée dans les assemblées parlementaires, de défendre la monnaie, suffise à convaincre les marchés internationaux. Mais vous nous trouverez à cet égard, je l'espère, unanimes sur l'ensemble des travées du Sénat.

Vous nous trouverez unanimes encore pour considérer que le chômage est notre problème numéro un.

Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler que M. le Président de la République s'est fait élire, notamment, sur la promesse qu'il y aurait moins de deux millions de chômeurs sous son septennat.

Voilà quelques jours, je vous ai entendu dire sur une radio périphérique que le chômage sera réduit en 1992. Dites-nous comment !

En effet, de janvier à septembre 1991, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 223 000, pour atteindre 2 772 000 chômeurs. Cela représente un rythme annuel de progression du nombre de chômeurs de 370 000, qui ne devrait guère s'infléchir dès lors que les entreprises ont commencé à réduire leurs effectifs et que l'I.N.S.E.E. prévoit, pour 1991, une diminution nette des créations d'emplois de 70 000.

Monsieur le ministre d'Etat, il est clair dans ce cas - vos propos n'y pourront rien - que le seuil des trois millions de chômeurs risque bien d'être dépassé dans le courant de l'année 1992. Comme nous sommes loin des deux millions de chômeurs promis voilà dix ans ! L'échec est manifeste ! Ne dites-pas, de grâce ! que nous nous en réjouissons, car nous savons, comme vous, qu'il n'y a pas pire exclusion que celle du chômage. Mais nous ne sommes pas responsables des chiffres. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Maurice Schumann. Très bien !

Mme Hélène Luc. Vous avez laissé quand même un bel héritage !

M. Jean Delaneau. Vous soutenez donc le Gouvernement ?

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Madame, je sais que vous avez une technique d'intervention qui a toujours fait mon admiration...

Mme Hélène Luc. Non ! Cela me sort du cœur !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. ...mais, je vous en prie, modérez vos critiques ou alors, alignez-les sur vos votes ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Mme Hélène Luc. Notre vote est tout à fait rationnel !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que nous avons un retard considérable en matière de formation, particulièrement de formation professionnelle, et que l'inadéquation entre l'offre et la demande sur notre marché du travail est manifeste.

Aussi, messieurs les ministres, permettez-moi de m'interroger ici pour savoir à quoi servent les milliards accordés à l'éducation nationale. Où sont passés les 65 milliards de francs supplémentaires consentis en quatre ans à ce budget, premier budget civil de notre pays ? A quoi servent les 400 milliards de francs de dépenses directes et indirectes liées aujourd'hui au chômage ?

Permettez-moi également de m'interroger sur l'utilité et même sur l'avenir des 3,4 milliards de francs consacrés, au nouveau chapitre 44-75 du budget des charges communes, à des « mesures exceptionnelles en faveur de l'emploi ». Je reviendrai, d'ailleurs, tout à l'heure sur ce point.

Mais, plus encore que de l'inadéquation de la formation, le chômage résulte de notre insuffisance d'investissement. L'évolution de l'investissement productif depuis 1988 fait apparaître un freinage constant, qui aboutit à une diminution absolue en 1991. Le seul investissement industriel est même en chute libre puisque, selon les derniers résultats de l'I.N.S.E.E., il devrait diminuer de 9 p. 100 en 1991.

Vous estimez cependant, d'après les hypothèses définies dans le rapport économique et financier, que cet investissement pourrait à nouveau croître de 3,5 p. 100 en 1992. Là aussi, j'espère que vous nous direz comment !

Je ne crois pas en effet qu'il soit raisonnable de penser que la seule baisse des taux d'intérêt, si l'on peut y arriver, suffira à relancer la croissance et l'investissement. Regardez ce qui se passe aux Etats-Unis !

En tout état de cause, la dernière enquête trimestrielle de l'I.N.S.E.E. auprès des entreprises indique que, à l'exception du secteur agroalimentaire, les entreprises n'envisagent pas d'amélioration des perspectives de demande globale et étrangère pour les mois à venir. Or, sans demande, pas d'investissement, même si les taux d'intérêt sont au plus bas, sans investissement, pas d'emploi et, sans emploi, pas de demande !

Enfin, mes chers collègues - c'est peut-être là le plus préoccupant - nous sommes aujourd'hui en situation de déficit des paiements courants.

L'année 1990 a été marquée par une détérioration importante de la balance des paiements, dont le déficit passe de 29,6 milliards de francs en 1989 à 45,4 milliards en 1990. Pour le seul premier trimestre de 1991, le déficit atteint déjà 20,6 milliards de francs, soit près de la moitié du montant annuel de 1990.

Cette évolution résulte de la conjonction de plusieurs facteurs. Trois d'entre eux méritent d'être particulièrement soulignés : la poursuite de la détérioration du solde commercial, les transferts nets de capitaux liés aux décisions d'annulation de dettes des pays les plus pauvres et l'apparition d'un déficit des revenus de capitaux.

S'agissant de la détérioration du solde commercial et particulièrement du solde industriel, je ne peux mieux faire que citer le rapport sur les comptes de la nation : « Le surcroît de dégradation française trouve notamment son origine dans l'effondrement de la compétitivité hors-prix, assimilée à l'effort relatif d'investissement. » On ne saurait être plus clair.

Mais le point le plus grave réside sans doute dans l'apparition d'un déficit des revenus des capitaux à court terme. Traditionnellement excédentaire, le poste « intérêts, dividendes et revenus du capital » a enregistré, en 1990, un déficit de 10 milliards de francs.

Cette évolution recouvre un déséquilibre croissant de la structure de la balance des capitaux. En effet, les investissements directs sont caractérisés par une forte progression des investissements français à l'étranger - 148 milliards de francs en 1990 - face au retrait sensible des investissements étrangers en France - 50 milliards de francs en 1990.

Les investissements étrangers en France sont, en fait, vous le savez bien, essentiellement des investissements de portefeuille. Ainsi, en 1990, les achats massifs de valeurs françaises, essentiellement sous forme de valeurs du Trésor, ont permis de dégager un solde net positif de 107 milliards de francs.

Permettez-moi de m'arrêter un peu sur ce point.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous lis et je vous écoute ; je vous citerai donc à nouveau : on peut certes considérer que cela « témoigne de la confiance des investisseurs étrangers dans la valeur du franc et la santé de l'économie française ».

Cette analyse, un peu simple à mes yeux, appelle cependant trois réserves.

D'abord, la croissance des engagements financiers du secteur officiel se traduit par un alourdissement sensible des paiements d'intérêts, qui réduit considérablement la marge de manœuvre budgétaire.

Mais, surtout, la volatilité de ce mode de financement accentue la précarité de l'équilibre ainsi obtenu. Or, l'évolution récente des flux nets de capitaux non résidents fait apparaître un net mouvement de retrait. Sur les six premiers mois de l'année 1991, ils se sont élevés à 23,2 milliards de francs seulement, alors que le total annuel en 1990 avait atteint 114 milliards de francs.

Enfin, plus grave encore, au cours du troisième trimestre 1991, les non-résidents ont été vendeurs nets de 7 milliards de francs de valeurs du Trésor en obligations assimilables du Trésor, les O.A.T., contre des achats nets de 13 milliards de francs le trimestre précédent et cela, monsieur le ministre d'Etat, alors même que vous venez de lancer une nouvelle émission de 15 milliards d'obligations assimilables du Trésor pour couvrir vraisemblablement l'alourdissement de la charge de la dette dû au dérapage du déficit 1991.

Cela nous amène très directement au projet de budget pour 1992. Mes chers collègues, comment se présente-t-il dans ce contexte difficile ?

Permettez-moi d'abord de déplorer la procédure suivie, laquelle ne me paraît pas de nature à garantir la bonne compréhension du sujet ni d'ailleurs l'efficacité de l'analyse qui en est faite.

En effet - comment ne pas le rappeler ? - rarement l'examen d'un projet de budget aura semblé aussi artificiel en l'absence d'un point complet sur l'exécution du budget en cours, en l'absence même d'un arrêté définitif des comptes de l'année précédente.

Chronologiquement, le Parlement est, en effet, d'abord saisi du projet de budget pour 1992, puis du collectif de 1991, enfin du projet de loi de règlement du budget de 1990.

C'est un cheminement traditionnel, je vous en donne acte. Reste, messieurs les ministres, qu'il est illogique ; reste surtout que, les années précédentes, la situation était bien différente.

Ces dernières années, en effet, votre Gouvernement constatait les plus-values fiscales générées par la croissance de l'économie, inscrivaient des dépenses supplémentaires à due concurrence et se satisfaisait de ne pas avoir aggravé le déficit. Mes chers collègues, vous vous en souvenez, c'est ce que nous avons appelé les « occasions manquées », c'est-à-dire les occasions de réduire le déficit lorsque la conjoncture s'y prêtait, les occasions de desserrer la contrainte de la dette lorsque c'était possible.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. L'aisance budgétaire dont vous avez profité a fait place à des pertes de recettes en cours d'année. Il vous manque donc une trentaine de milliards de francs de ressources sur l'exercice 1991. Quel déficit allez-vous afficher alors pour 1991 ? Comment y parvenez-vous ? Quels sont les ajustements de crédits que vous ferez apparaître dans le collectif ?

Faut-il alors considérer que les ajustements nécessaires sur les crédits évaluatifs, au premier rang desquels la charge de la dette, seront essentiellement reportés en loi de règlement 1991, c'est-à-dire en décembre 1992 ? Autant dire que le sujet sera passé de mode, vous le savez bien !

Certes, me direz-vous, le collectif sera présenté en conseil des ministres demain, si les informations contenues dans la presse sont bonnes. Il nous restera donc à lire la presse, mes chers collègues ! Mais - permettez-moi d'insister, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues - demain, c'est déjà trop tard ! C'est hier que l'Assemblée nationale a adopté, après un mois de débat en séance publique, l'équilibre du budget pour 1992. C'est hier que la commission des finances du Sénat a achevé ses propres travaux. Demain, le Sénat aura largement entamé la présente discussion générale.

Ce n'est pas tout, d'ailleurs. Outre l'effet déplorable de ce calendrier inversé, nous devons également constater que le budget se prépare désormais en deux temps.

La première étape de ce projet de loi de finances était, en vérité, la loi du 26 juillet 1991 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Je vous le rappelle, ce texte a été « considéré comme adopté » par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49-3 et il a été rejeté par le Sénat au terme du dépôt d'une question préalable que j'ai eu l'honneur de défendre devant vous, mes chers collègues.

Je vous le rappelle, nous avions considéré que l'« alibi européen », qui servait de toile de fond à ce texte portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, ne justifiait pas les mesures présentées, lesquelles avaient, en définitive, un double objet : non seulement procurer des recettes supplémentaires pour assurer le bouclage de l'exercice 1991, mais, surtout, faire passer par avance, par le mode bénin d'un projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, l'essentiel des mesures d'alourdissement fiscal du budget pour 1992.

Mais, j'en conviens, messieurs les ministres, ce texte portant D.D.O.E.F. vous permet aujourd'hui d'affirmer que le projet de loi de finances pour 1992 ne contient aucune mesure d'alourdissement fiscal.

C'est vrai, à 2 milliards de francs près, peu de chose, en vérité. En effet, l'essentiel des recettes fiscales nouvelles du budget pour 1992 provenant de la T.V.A a été inscrit dans le texte portant D.D.O.E.F. à hauteur de 5, 2 milliards de francs et, pour le reliquat, en dehors des 2 milliards de francs que vous avez prévus dans la version initiale du projet de loi de finances, 1 milliard de francs, un vendredi soir à l'Assemblée nationale ! Vous bouclez donc votre budget principalement par un surcroît de recettes non fiscales.

Qu'en est-il, en effet, de ce projet de loi de finances ? En vérité, mes chers collègues, il ne s'éloigne guère, dans sa construction, des conditions de bouclage de l'exercice 1991 : de plus en plus de dépenses incompressibles et de plus en plus de recettes non renouvelables. Il en résulte, c'est une vérité de La Palice, un équilibre de plus en plus précaire.

On retrouve, en effet, dans ce projet, des « recettes » éprouvées dès 1991.

D'abord, je citerai les ponctions sur la trésorerie ou les réserves d'un certain nombre d'organismes. Après 12 milliards de francs prélevés en 1991, notamment sur l'épargne logement, l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce - l'Organic - et la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme - la Cacom - 11,7 milliards de francs sont à nouveau ponctionnés en 1992, cette fois entièrement sur le fonds de réserve de l'épargne logement. Ceux-ci d'ailleurs viennent s'ajouter aux 12,7 milliards de francs prélevés sur le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne au titre de la rémunération de la garantie des livrets A.

Face à une telle ponction, mes chers collègues, pouvez-vous encore considérer que le logement social est une priorité du Gouvernement ?

Ensuite, j'évoquerai, messieurs les ministres, les coups d'accordéon fiscaux. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer dans le débat sur le texte portant D.D.O.E.F., ils correspondent en quelque sorte à un « treizième mois » que le Trésor s'offre en modifiant les délais de paiement de certains impôts. Après 4,8 milliards de francs en 1991, ce sont 8 milliards de francs en 1992 sur les plus-values financières grâce au mécanisme des acomptes.

Enfin, il y a les transferts de charges.

Je n'irai pas jusqu'à dire que les 10,5 milliards de francs de contributions extérieures au financement des dépenses liées, au sens large, à la guerre du Golfe en 1991 constituent une sorte de transfert de charges. Mais, en 1992, la non-compensation d'une partie des exonérations et réductions d'impôts locaux, à hauteur de 3,2 milliards de francs, et le prélèvement de 6,4 milliards de francs sur le budget social des non-salariés sont bien de vrais transferts de charges.

Si bien, mes chers collègues, qu'en 1992 c'est au total une trentaine de milliards de francs de ressources éphémères ou contestables qui sont dégagées, le tiers du déficit annoncé, auquel malheureusement je ne crois pas.

Il reste que, après ces ponctions exceptionnelles, ce n'est même plus suffisant pour assurer l'ultime bouclage budgétaire qu'on nous présente aujourd'hui. Alors, messieurs les ministres, vous avez rompu avec une autre priorité du programme de candidature de M. François Mitterrand en 1988 : le dogme du « ni-ni ».

Le revirement est spectaculaire. Il mérite d'ailleurs qu'on s'y attarde.

En 1982, souvenez-vous, mes chers collègues, le gouvernement socialiste que présidait M. Mauroy a décidé un vaste programme d'extension du secteur public. A l'époque, monsieur le ministre d'Etat, vous avez même « renationalisé » à 100 p. 100 le Crédit lyonnais, la B.N.P. et la Société générale, dont une petite partie du capital avait été mise sur le marché en 1973, essentiellement au profit des salariés.

Il s'agissait alors - nous disait le gouvernement de l'époque, celui de vos amis, messieurs les ministres - de faire contribuer les entreprises nationalisées aux « objectifs prioritaires » du Gouvernement en matière de soutien de l'emploi.

Dix ans plus tard, votre gouvernement décide la vente au secteur privé d'une part minoritaire du capital des entreprises. Il s'agit toujours de financer un « plan emploi ».

Je salue la constance des objectifs : elle est à la mesure, hélas ! de l'échec des politiques conduites jusqu'à ce jour pour lutter contre le chômage.

En réalité, ces cessions d'actifs à des fins de bouclage budgétaire ne sont que l'ultime étape d'un processus qui s'est imposé depuis 1989, sous l'empire de la nécessité économique.

Dans l'impossibilité budgétaire de jouer son rôle d'actionnaire, l'Etat, depuis 1982, s'est retiré progressivement du capital de ces entreprises : dix ans après avoir « renationalisé » le Crédit lyonnais à 100 p. 100, la part du capital détenue directement par l'Etat ne dépasse pas 51 p. 100 !

En outre, depuis 1989, les entreprises publiques participent de façon substantielle au train de vie de l'Etat : les dividendes prélevés excèdent d'une dizaine de milliards de francs par an les dotations versées.

Mais cela ne suffit plus. Après avoir dépensé les revenus, l'Etat actionnaire commence, aujourd'hui, à manger le capital !

Il le fait, toutefois, dans les plus mauvaises conditions.

La très officielle commission d'évaluation des entreprises publiques se prononçait, voilà un mois seulement, sur le cas de Bull et sur le projet de prise de participation de 4,7 p. 100 du groupe japonais NEC. Elle a ainsi évalué l'un des tout premiers groupes informatiques européens à 5,6 milliards de francs.

Pour ce faire - j'attire particulièrement votre attention sur ce point, mes chers collègues - elle a pris en considération « le caractère très minoritaire de la participation en cause et l'état de la conjoncture ».

Vendre des entreprises au moment où leurs résultats se détériorent, vendre des entreprises sur lesquelles, parallèlement, on entend bien garder la mainmise, ne conduit pas, vous le reconnaîtrez, monsieur le ministre d'Etat, à valoriser au mieux le patrimoine public. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Votre politique, dans ce domaine, s'apparente parfois, selon moi, à un « mauvais remake ».

Le choix des entreprises, d'abord, est assez singulier.

Prenons Elf-Aquitaine. Dans un contexte bien différent, c'était aussi la première opération de mise sur le marché décidée, en septembre 1986, par le gouvernement d'alors. Pour la petite histoire, je rappelle que l'actuel ministre de la défense, M. Pierre Joxe, avait, sans succès, porté l'affaire devant le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, vous prétendez affecter, vous aussi, le produit des cessions minoritaires au financement du secteur public.

C'est vrai, entre 1987 et 1988, les produits des privatisations ont été utilisés, pour un tiers environ, à la recapitalisation d'entreprises publiques que vous aviez laissées en piètre état. Mais je vois trois différences, au moins, entre votre politique et la nôtre.

Tout d'abord, entre 1987 et 1988, les deux tiers du produit restant ont été affectés au remboursement de la dette. Or, aujourd'hui, vous ne faites rien à cet égard, force est bien de le constater.

Ensuite, les entreprises publiques dont vous vendez les actions n'en tireront aucun fonds propre supplémentaire, comme M. Peyrelevade l'a excellemment analysé dans un article du journal *Le Monde*.

Les entreprises qui ont été privatisées entre 1987 et 1988 ont eu, au contraire, pleine liberté de procéder à des augmentations de capital, de financer leur croissance externe en disposant de leurs propres actions et de solliciter le réinvestissement des dividendes versés.

Enfin, le Parlement se prononçait autrefois sur le compte d'affectation des produits de privatisation. Vous l'avez supprimé. Aujourd'hui, vous utilisez un compte de commerce, le « compte de gestion des titres du secteur public » ; et le Parlement ne se prononce plus que sur une « autorisation de découvert » bien théorique.

A quel moment demanderez-vous au Parlement de se prononcer sur le montant de vos cessions d'actifs ? A quel moment lui demanderez-vous de se prononcer sur le montant des dotations en capital, désormais débudgétisées ? Jamais !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Le compte de commerce était un simple instrument comptable, mais dès lors qu'il est aujourd'hui l'instrument d'une politique de « vente du patrimoine public », c'est-à-dire, en réalité, le moyen de boucler votre budget, il devient - je n'hésite pas à employer ce mot - une « boîte noire » qui, c'est éminemment choquant, échappe au vote du Parlement. Je dis « boîte noire » pour ne pas dire « caisse noire du sauvetage de l'action gouvernementale ». (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Je disais voilà un instant « mauvais remake », car, en réalité, l'affectation du produit des cessions d'actifs aux dotations en capital est purement fictive.

Ce produit ne peut servir deux fois : une fois à financer le secteur public, une autre fois à financer le « plan emploi ». Il faut choisir, et la lecture attentive de l'amendement n° 3 que le Gouvernement a déposé en seconde délibération à l'Assemblée nationale confirme - mais pouvions-nous en douter ? - vos intentions en la matière.

La réalité, c'est que vous financez le plan pour l'emploi par la vente des « bijoux de famille » ; il faut appeler les choses par leur nom même si vous ne goûtez pas cette expression britannique qui a été francisée par M. Mauroy.

M. Philippe François. C'est très français, hélas !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Les diverses opérations budgétaires auxquelles vous vous livrez, en vidant un compte 54-90 pour le remplir avec un compte 44-75, ne changent rien à la réalité des faits.

La débudgétisation des dotations en capital n'a pas d'autre objet que de dégager la possibilité de dépenses nouvelles.

Il s'agit, d'abord, du financement du plan pour l'emploi. J'emprunterai une autre citation, et pour une fois ce sera non pas à vous-même, monsieur le ministre d'Etat, mais à M. le Président de la République. Nous étions, en effet, réunis pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la Caisse des dépôts et consignations, lorsqu'il a parlé du financement de « bien des missions », ce sont ses propres termes.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous entends encore, avec le talent qui est le vôtre et l'ironie dont, comme moi, vous aimez faire preuve de temps en temps, vous moquer de moi lors de la discussion au Sénat du budget pour 1991, en me parlant du « remède miracle » des privatisations que nous préconisons, nous, à seule fin de réduire la charge de la dette.

N'est-il pas paradoxal, monsieur le ministre d'Etat, que vous soyez aujourd'hui amené à financer, par des « remèdes miracles » que vous qualifiez de priorité de votre action économique, le plan pour l'emploi ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Venons-en justement au déficit budgétaire et à ses liens complexes avec la charge de la dette ; vous auriez été surpris que je ne l'évoque pas.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation paradoxale : ce n'est plus le déficit budgétaire qui alimente la charge de la dette, mais c'est la charge de la dette qui crée le déficit budgétaire. En effet, hors charge de la dette, notre budget est en excédent. Qui plus est, cet excédent s'accroît par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Mais votre rigueur, monsieur le ministre d'Etat, est bien curieuse, car elle touche d'abord les dépenses en capital, et de façon différenciée.

L'ensemble des dépenses en capital diminue, dans le projet que vous nous présentez, de 0,7 p. 100, mais en sauvegardant une spectaculaire progression des dépenses d'équipement culturel. M. Lang a de la chance : la « folie » Bastille, la « folie » Bibliothèque de France, j'allais dire : la « folie » Lang !

Cette même rigueur touche ensuite les dépenses d'intervention, qui ne progressent que de 2,1 p. 100, soit une évolution insuffisante pour couvrir l'inflation et inférieure à l'évolution de la richesse nationale.

Mes chers collègues, dans un contexte économique qui risque d'augmenter mécaniquement le nombre de « bénéficiaires » des dépenses d'intervention, économiques et de solidarité, nous le savons bien, un tel objectif peut paraître paradoxal.

Là encore, cette faible progression d'ensemble masque une stagnation des dépenses d'action sociale et une vive progression des dépenses consacrées à l'action éducative et culturelle, d'une part, et à l'action internationale, d'autre part.

Il n'est donc guère étonnant, dans ce cas, qu'il faille faire appel à la mobilisation du patrimoine public pour financer les mesures du « plan emploi ».

Car, bien sûr, les dépenses de fonctionnement sont, elles, ô combien ! sauvegardées. Elles augmentent, en effet, de 3,8 p. 100, soit un point de plus que l'inflation prévue. En réalité, mes chers collègues, si l'on tient compte de l'incidence du phénomène de débudgétisation lié à la création du budget annexe de l'aviation civile, elles progressent même de 4,4 p. 100, soit 1,3 point de plus que la moyenne du budget général. Ce qui me permet d'affirmer, sans risque d'être contredit, tout au moins de bonne foi, qu'on ne saurait prétendre que l'Etat réduit son train de vie.

Permettez-moi une fois encore, monsieur le ministre d'Etat, de déplorer que vous n'ayez pas donné suite à votre intention initiale : « Moins de fonctionnaires », disiez-vous, « mais des fonctionnaires mieux payés ». Comme vous aviez raison ! Mais comme vous avez eu tort de ne point le faire !

Car comment ne pas s'interroger, aujourd'hui, sur le coût budgétaire cumulé des plans Jospin, Durafour et Soisson, dès lors qu'ils sont appliqués à un effectif toujours croissant ?

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Selon mes calculs - mais je sais qu'il nous arrive de ne pas avoir les mêmes chiffres, monsieur le ministre d'Etat - le « trou à combler » pour assurer le financement budgétaire du plan Soisson en 1992 doit s'élever à 8,5 milliards de francs.

En vérité, mes chers collègues, la seule vraie rigueur, dans la situation économique et budgétaire où nous nous trouvons aujourd'hui - la seule vraie rigueur voulue par le Gouvernement - c'est la réduction de la charge de la dette.

Car notre situation en termes de dette est, elle aussi, paradoxale. Vous avez raison d'estimer que la France est dans une position quasi exemplaire si l'on considère le poids global de l'endettement dans le produit intérieur brut. Je vous en donne acte bien volontiers.

Mais le problème est beaucoup plus grave, et d'une autre nature. En effet, la comparaison du poids de la seule charge de la dette dans notre produit intérieur brut est, elle, tout à fait en notre défaveur.

Elle reste, en 1991, la plus élevée des grands pays européens, à l'exception de l'Italie. En outre - vous aimez beaucoup les comparaisons avec l'Allemagne - de 1982 à 1992, elle aura progressé de 3 points, alors qu'en Allemagne elle n'augmentait que de 0,7 point, restait stable en Italie et diminuait de 3,5 points en Grande-Bretagne.

Tout cela est grave, car cela signifie, en termes simples et compréhensibles, que l'Etat doit, aujourd'hui, emprunter pour rembourser les emprunts qui viennent à échéance et emprunter encore pour payer les intérêts de sa dette !

Pour prendre une comparaison simple, c'est le système qui prévaut actuellement dans les pays en voie de développement, dont nous sommes amenés, nous, à annuler les dettes. Mais qui va annuler vos dettes, messieurs les ministres ? Peut-être comptez-vous sur vos successeurs pour, sinon les annuler, du moins les payer ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Ne vous étonnez donc pas dans ce cadre, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, que nous considérons qu'une autre politique budgétaire est nécessaire.

Elle passe, en priorité, par l'allègement de la charge de la dette, auquel doit être massivement affecté le produit des cessions d'actifs publics, étant entendu que nous estimons préférable de procéder à la cession totale et franche d'une seule entreprise publique, plutôt que d'accumuler des cessions partielles, non seulement dénuées d'intérêt pour l'investisseur privé, mais encore responsables d'une décote de la valeur réelle des actifs cédés.

En outre, il apparaît que la gestion du déficit primaire doit être adaptée à la conjoncture, sauf à considérer que, dans le contexte actuel, la politique budgétaire ne se décide plus, mais que l'on se contente de la constater.

Ce n'est pas notre cas.

Nous estimons que la politique budgétaire doit rester un instrument privilégié de la politique économique, même si, à l'évidence, son maniement est plus ingrat en période de moindre conjoncture. Ne croyez pas, monsieur le ministre d'Etat, que nous préconisons pour autant le même déficit de relance que nombre de vos amis socialistes.

Il ne s'agit pas d'augmenter la dépense publique, bien au contraire. Il s'agit de réduire les recettes, c'est-à-dire de consentir à des allègements fiscaux qui permettront de favoriser une reprise que la seule baisse des taux d'intérêt ne suffirait pas à susciter, malheureusement !

Je constate, en effet, que ramener seulement la progression des dépenses de fonctionnement à celle des dépenses d'intervention, ce qui paraît le minimum, permettrait d'économiser 7,2 milliards de francs. Cette somme pourrait, notamment, servir à financer des mesures d'allègement fiscal en faveur des entreprises individuelles, grandes oubliées de votre « plan P.M.E.-P.M.I. ».

Mes chers collègues, je ne souhaite pas allonger mon propos avec un exposé détaillé des différents amendements proposés par la commission des finances. Ils seront défendus en temps voulu au cours de l'examen des articles.

Permettez-moi simplement, pour conclure, de traduire mon inquiétude. Mes chers collègues, si la reprise que nous attendons tous n'intervient pas, ou pas aussi vite que nous l'espérons, ou bien encore si elle n'est pas assez vigoureuse, comment se fera, en définitive, l'équilibre du budget pour 1992 ?

Mais il y a pire : avec ce qu'il a déjà « sur le dos », ou plutôt, monsieur Charasse, avec ce qu'il a « sur les bretelles » (*sourires*), comment se fera l'équilibre du budget pour 1993, dès lors qu'il ne sera plus possible de renouveler à l'infini le recours aux recettes non fiscales ou aux expédients divers ?

Comment financerons-nous alors la nouvelle pénurie de recettes fiscales ?

Il me semble impératif, pour ne pas compromettre définitivement les conditions d'exécution des prochains exercices budgétaires, de tout mettre en œuvre, dès aujourd'hui, pour réduire massivement la charge de la dette et favoriser, autant que faire se peut, une reprise qui ne vient pas.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, tout à l'heure, avant de monter à cette tribune, je songeais au débat que nous avons ensemble depuis trois ans et à la sereine volonté qui fut la mienne, et d'ailleurs celle de la majorité du Sénat, de vous voir mieux tenir compte de nos avis.

Aussi, un peut tristement sans doute, il m'est revenu un propos de Swift dans *Les Voyages de Gulliver*. En dehors de vous-même et de M. le Président de la République, ce sera la seule citation que je ferai. J'ai d'ailleurs commis une erreur en pensant que vous pourriez en tenir compte. Il affirmait : « Comment peut-on croire que les hommes acceptent des avis quand il n'acceptent même pas des avertissements ? ». Et pourtant, des avertissements, vous en avez eus !

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, tout à l'heure, après l'excellente intervention de M. le président de la commission des finances, j'écouterai, comme toujours, votre propos, vos réponses et vos certitudes de ce jour. Mais, sachez-le bien, face à la situation économique parfaitement grave, face à la situation exceptionnellement dégradée de nos finances publiques, aucune illusion ne viendra adoucir mon amère sérénité. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. le rapporteur général vient de présenter à la Haute Assemblée, avec la compétence et le talent que chacun, ici, lui reconnaît, les propositions de la commission des finances, tout au moins de sa majorité, sur le projet de budget pour 1992.

Ces propositions s'inscrivent dans la tradition de sérieux de la commission des finances et je remercie chacun de ses membres pour le travail qui a été accompli au cours des dernières semaines.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous présenterai quelques réflexions sur la situation économique et financière de notre pays au moment où se profilent des échéances essentielles. N'oublions pas, mes chers collègues, que quatre cents jours seulement nous séparent désormais de l'entrée en vigueur du grand marché européen.

En septembre dernier, monsieur le ministre d'Etat, vous avez affirmé que le projet de budget pour 1992 était « raisonnable et sérieux ». L'étude approfondie à laquelle la commission des finances s'est livrée depuis deux mois me donne à penser qu'il s'agit plutôt d'un « budget sans élan », d'un « budget de soumission à des réalités » que le Gouvernement a voulu ignorer trop longtemps et qu'il découvre tardivement.

Ce projet de budget est le dernier avant l'ouverture du grand marché européen, le 1^{er} janvier 1993. Si j'en crois M. le Président de la République, la préparation de cette échéance constitue l'objectif prioritaire du Gouvernement de Mme Cresson. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, je pose aujourd'hui la question : sommes-nous prêts à affronter la concurrence accrue

qui va en résulter, sommes-nous prêts à supporter, dans de bonnes conditions, les contraintes et les disciplines de l'union monétaire ? Avons-nous la politique budgétaire qui convient ?

Bien entendu, je forme des vœux pour que la France tire de ce nouveau défi un surcroît de dynamisme. Mais je ne vous cacherai pas mon inquiétude car l'économie est aujourd'hui alanguie et affaiblie, et le projet de budget pour 1992 me paraît incapable de lui apporter le soutien approprié.

Une économie alanguie et affaiblie, ai-je dit.

Tous les experts et tous les organismes de prévision le reconnaissent : la conjoncture mondiale est déprimée. J'ai même lu quelque part une expression météorologique qui résume assez bien cela : un « marais barométrique ».

Pour l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., le creux de l'année 1991 est tout à fait évident : 4,5 p. 100 de hausse du produit intérieur brut en 1988, 2,6 p. 100 en 1990 et à peine 1,4 p. 100 en 1991.

Dans cette conjoncture mondiale déprimée, l'économie française l'est, hélas ! davantage encore. En disant cela, je veux évoquer, certes, les données objectives, mais, surtout, la montée des incertitudes et le surgissement d'un mauvais « climat », comme l'on dit, qui altère les perspectives de développement.

Néanmoins, l'objectivité, que je m'efforce de conserver, contrairement à ce que vous pourriez dire et conformément à la démarche habituelle de la commission des finances, me conduit à reconnaître l'efficacité de votre lutte contre l'inflation, monsieur le ministre d'Etat.

Vous vous êtes attaché à mener une politique persévérante de désinflation compétitive. Elle porte aujourd'hui ses fruits. Votre objectif pour 1991 - plus 2,8 p. 100 - me paraît pouvoir être atteint, même si une petite accélération est prévisible pour la fin de l'année. Par ailleurs, le différentiel avec l'Allemagne, notre principal partenaire, s'est creusé en notre faveur et l'écart de hausse des prix atteint 1 p. 100.

Il est évident que cette désinflation a été facilitée par le cours du franc, qui a baissé le coût de nos importations. Pour ces raisons, et pour d'autres, je suis, bien entendu, favorable à un franc fort - et le gaulliste que je suis ne peut pas oublier que le général de Gaulle n'était pas vraiment partisan d'une « monnaie fondante ».

Je noterai toutefois que, pour moi, la force d'une monnaie doit être non pas le résultat, un peu artificiel, d'une politique de taux d'intérêt élevé dont les effets sur l'économie ne peuvent être à terme que particulièrement désastreux, mais le reflet d'une économie forte. Cela nuance quelque peu mon appréciation.

Malgré ces résultats positifs, monsieur le ministre d'Etat, à l'évidence, la croissance française n'est pas au rendez-vous que vous lui aviez donné : 2,7 p. 100 étaient alors attendus en 1991.

Depuis le printemps, on annonce une reprise qui ne vient pas. En 1991, la croissance du produit intérieur brut ne dépassera pas 1,4 p. 100, presque moitié moins que ce qui était prévu. Nous l'avions d'ailleurs indiqué et vous aviez alors contesté notre prévision.

Quant à votre prévision de croissance pour 1992, 2,2 p. 100, elle pêche - c'est notre avis - à la fois par son optimisme et par son insuffisance. En effet, rien n'indique, au contraire, que la demande va repartir et « tirer » la croissance. Je note en passant que cela risque de vous poser de nouveaux problèmes de rentrées fiscales à la fin de 1992. Même si cet objectif de 2,2 p. 100 était atteint, cela serait encore insuffisant pour empêcher l'accroissement du chômage.

Vous savez comme moi, en effet, que le Conseil économique et social vient de rappeler qu'« un taux de croissance de 3,3 p. 100 constitue le seuil minimal pour commencer à résorber le chômage ». Nous en sommes loin !

C'est donc une économie française affaiblie qui se prépare à aborder le grand enjeu de l'Europe de 1993. Elle est affaiblie car, comme l'a dit excellemment M. le rapporteur général, elle conserve des structures fragiles. C'est vrai ! Nous le voyons chaque jour. J'ajouterai qu'elle est affaiblie parce qu'elle ne sait pas, parce qu'elle ne peut pas, sous la direction du Gouvernement socialiste, mobiliser toutes ses capacités, toutes ses virtualités, toute son énergie au service d'un grand dessein.

Je prendrai deux exemples pour étayer mon propos : la sous-industrialisation et le sous-emploi.

Au risque de me répéter, je prétends depuis longtemps qu'une grande puissance économique est avant tout une grande puissance industrielle. L'industrie est au cœur de la création des richesses. Dans ce domaine, le poids de la France est, à l'évidence, insuffisant pour qu'elle puisse faire bonne figure dans la compétition internationale. Je rappellerai seulement, pour illustrer ce propos - et ce grave handicap - que le déficit cumulé de nos échanges industriels s'établit depuis 1987 à 165 milliards de francs et que les résultats de 1991 ne s'annoncent guère meilleurs avec un déficit de plus de 50 milliards de francs.

Il est patent que les grands pays exportateurs sont les grands pays industriels : le poids de l'industrie dans l'économie nationale est de 40,7 p. 100 au Japon, de 39,8 p. 100 en Allemagne, et seulement de 29,7 p. 100 en France. Ces chiffres sont incontestables.

Mes chers collègues, la responsabilité du Gouvernement est grande à cet égard car il n'a pas préparé la France aux adaptations rendues nécessaires par une concurrence européenne et mondiale renforcée. Voilà dix ans, en 1981, le Gouvernement a commis l'erreur, grave selon moi, de se tromper de stratégie économique en recourant à la doctrine dépassée d'une industrie française tirée par des sociétés nationalisées, au lieu de faciliter la capacité d'adaptation des entreprises aux lois du marché et de faire confiance aux petites et moyennes industries, qui regroupent 65 p. 100 des effectifs et diffusent l'emploi sur l'ensemble du territoire.

Voilà l'une des faiblesses de la France avant l'échéance de 1993 ! Vous vous en apercevez aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, et vous revenez - oh ! subrepticement - sur votre programme. Ligoté par l'idéologie, vous ne faites, hélas ! que la moitié du chemin.

Cette sous-industrialisation résulte d'un investissement insuffisant et entraîne, bien sûr, un chômage excessif.

La défaillance de l'investissement est une donnée de notre économie depuis des années. En dix ans, de 1980 à 1990, l'investissement a progressé de 32,5 p. 100 en France, mais de 44,2 p. 100 en Allemagne et de 47,6 p. 100 dans l'ensemble de la Communauté économique européenne.

Cette année, l'investissement des entreprises industrielles diminuera de 9 p. 100, alors qu'il progressera de 7 p. 100 en Allemagne et au Japon. L'écart continue donc de se creuser, mais cette fois au détriment de notre pays. C'est là un handicap important.

Dès lors, comment s'étonner de l'accroissement du chômage, qui a atteint 10 p. 100 cette année. Sur la tendance actuelle, il semble difficile - ce que nous regrettons tous - que le nombre de trois millions de chômeurs ne soit pas atteint dans quelques mois. C'est un véritable drame pour la société française. Quel échec pour les gouvernements socialistes successifs qui avaient pris l'engagement, voilà dix ans, de réduire le chômage grâce, nous disait-on, aux nationalisations ! Aujourd'hui, vous nous dites vouloir réduire le chômage par le recours à des privatisations partielles.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Qui peut, aujourd'hui, avoir encore foi en vos engagements ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Marc Lauriol. Personne ne peut y croire !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ce chômage élevé constitue aussi un échec pour la France. Le sous-emploi de notre potentiel humain est une faiblesse pour l'économie française, tant par les dépenses qu'il entraîne que par le manque à gagner collectif qu'il représente, sans oublier les drames individuels qu'il engendre.

Pour toutes ces raisons, la France me semble mal armée pour affronter la guerre économique mondiale dans laquelle nous sommes engagés.

En effet, le projet de budget pour 1992 ne peut, selon la commission des finances, apporter un soutien approprié à cette économie affaiblie.

Les principales faiblesses de l'économie française que je viens de présenter - je pourrais en évoquer bien d'autres, hélas ! concernant la politique des villes et des banlieues, l'aménagement de l'espace, les transports... - sont la marque de l'échec global de la politique du Gouvernement.

Monsieur le ministre d'Etat, les résultats de votre politique budgétaire ne sont guère plus satisfaisants. Nous en sommes arrivés au point où il n'existe plus de politique budgétaire véritable, puisque vous avez épuisé toutes les marges d'action.

Comme M. le rapporteur général, je suis partisan d'une réhabilitation de la véritable politique budgétaire, de celle qui se fixe des objectifs et les atteint, à l'opposé de celle qui ne peut que prendre acte des contraintes résultant, par exemple, de la dette publique, bref, je suis partisan d'une politique budgétaire qui s'efforce de maîtriser et de contrôler les événements !

Qu'on ne nous parle pas de fatalité ! Il existait des moyens pour ne pas en arriver là, pour éviter que la dette de l'Etat ne passe de 500 milliards de francs en 1980 à 2 000 milliards en 1991 !

Mais agir ainsi n'est pas la pente naturelle des gouvernements socialistes, pour lesquels il faut distribuer, sans penser d'abord - préalable indispensable - à produire.

Votre responsabilité est totale dans ce cercle infernal de la dette publique. En 1988 et 1989, l'excellente situation économique que nous avons laissée a induit des suppléments de rentrées fiscales importants - ils ont atteint 90 milliards de francs en trois ans - qui, contre toute raison, n'ont pas été utilisés à notre désendettement. Voilà une autre erreur.

Vous payez aujourd'hui le prix de cette gestion désastreuse, à la petite semaine, mais - ce qui est le plus grave - la France aussi le paie !

Rien, dans le présent projet de budget, ne permet de penser que les orientations les plus constestables que vous avez suivies et que nous dénonçons sans cesse depuis trois ans seront redressées.

Pour enrayer un enchaînement fatal, il nous faut, a-t-on dit, retrouver les chemins de la croissance. L'interdépendance des économies occidentales est un fait ; mais il existe des marges de croissance.

Il faut libérer les forces productives de notre économie : seule une économie de liberté sera à même d'assurer la marche vers la croissance. L'échec des économies marxistes et le recul de la social-démocratie - comme on a pu le constater en Suède, voilà quelques mois - sont là pour en témoigner.

Quelles sont les implications budgétaires d'une telle « économie de liberté » ? Je les résumerai en quelques mots : moins de dépenses improductives ; ...

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Jean-Pierre Maseret. Lesquelles ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances... moins de prélèvements ; ...

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Jean-Pierre Maseret. Lesquels ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. ... moins d'interventionnisme, moins de transferts de charges.

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Jean-Pierre Maseret. Lesquels ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. La commission des finances le répète : l'orientation des dépenses publiques n'est pas satisfaisante. Année après année, vous favorisez les dépenses de fonctionnement. L'an passé, elles augmentaient de 5,8 p. 100 quand la hausse des prix était de 2,8 p. 100. Cette année, elles progressent encore de 3,8 p. 100, soit un point de plus que l'inflation.

Vous parlez souvent de rigueur, messieurs les ministres, mais il nous faut considérer l'apparence et la réalité. La réalité, c'est, entre 1988 et 1991, une augmentation des dépenses deux fois plus rapide que celle des prix ; la réalité, c'est, en 1992, une progression des dépenses totales bien supérieure aux 3,1 p. 100 annoncés.

La réalité, c'est aussi la création de 40 300 emplois de fonctionnaires, notamment à l'éducation nationale, entre 1989 et 1992 ; la réalité, c'est enfin le sacrifice répété des dépenses d'infrastructure dans le budget de l'Etat, dont la part a diminué de deux points, depuis 1982, passant de 16,7 p. 100 à 14,7 p. 100 du total.

Il est impératif d'endiguer la progression des dépenses de fonctionnement - ce véritable cancer de la gestion - en la faisant évoluer parallèlement à celle des dépenses d'intervention.

Pour en terminer avec cet important chapitre des dépenses je vous demanderai, monsieur le ministre - je pense que le Sénat serait heureux d'être informé à ce sujet - si les chiffres sur lesquels nous allons délibérer pendant trois semaines correspondent bien à la réalité.

En effet, jour après jour, depuis deux mois, le Gouvernement annonce de nouvelles dépenses qui, bien entendu, ne pouvaient figurer dans son projet de budget. Faut-il en conclure que le déficit sera supérieur à 89 milliards de francs ou bien envisagez-vous des économies dont nous prendrons connaissance par le *Journal officiel* dès le mois de janvier ?

Monsieur le ministre vous avez déjà évoqué une telle opération puisque, à l'Assemblée nationale, voilà quelques jours, vous avez annoncé que vous procéderiez, dès le 1^{er} janvier 1992, à un exercice de régulation budgétaire.

Le présent budget est donc, à l'évidence, un document provisoire puisque, dès le 1^{er} janvier 1992, vous allez, par arrêté, profondément le modifier. Comment pouvez-vous prétendre rendre son prestige au Parlement en agissant à son égard d'une telle manière ? (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Une véritable politique budgétaire devrait, en second lieu, viser à réduire les prélèvements fiscaux qui freinent les initiatives et, donc, le dynamisme économique. Votre projet de budget se distingue peu des précédents à cet égard : la pression fiscale va continuer d'augmenter. Selon vos propres documents, les recettes fiscales nettes progresseront l'an prochain de 5,5 p. 100 par rapport aux évaluations révisées de 1991.

Je rappellerai que la France détient toujours le record des prélèvements obligatoires parmi les grands pays développés : ils ont atteint 43,8 p. 100 du produit intérieur brut en 1990, contre 37,7 p. 100 en Allemagne. La différence représente une charge supplémentaire de 400 milliards de francs pour l'économie française, limitant ainsi sa capacité d'épargne et d'investissement.

Comment imaginer qu'avec un pareil handicap la France puisse rivaliser avec l'économie allemande ? Nous pensons que seul un vaste programme d'allègement des impôts permettra à la France de s'en sortir, de retrouver la croissance, comme en 1987 et 1988.

Pour encourager la relance, la commission des finances souhaite, cette année encore, proposer au Sénat des allègements d'impôts très « ciblés », c'est-à-dire des allègements susceptibles de favoriser une épargne longue, laquelle fait cruellement défaut pour moderniser la France et stimuler un investissement productif en retard.

Une véritable politique budgétaire, c'est aussi moins d'interventionnisme. Les nationalisations de 1982 ont montré leurs limites. Aujourd'hui, la nécessité fait loi ! L'Etat est incapable de consacrer les moyens suffisants au développement de ses propres entreprises. Alors, vous vous accrochez au dogme non sans avoir essayé de le contourner une première fois en avril, avec les décrets Rocard, et une seconde fois en indiquant que le Gouvernement procéderait à des cessions d'actifs publics. Je vois avant tout dans ce procédé la vente du patrimoine pour assurer non pas l'investissement productif mais le fonctionnement de l'Etat.

Votre projet ne correspond à aucune logique industrielle. Il ne répond ni aux faiblesses de notre tissu industriel ni aux objectifs que j'évoquais tout à l'heure : le choix que vous venez de faire pour lancer la première opération de cession illustre parfaitement mon propos.

S'agissant de la méthode retenue, permettez au président de la commission des finances de s'étonner de l'imprécision qui préside à l'opération : quel montant de cessions ? Pour financer quelles opérations ? Quelles sont les incidences sur les opérations budgétaires de telles opérations ? Je dirai qu'à défaut de ces informations vous ne nous présentez en quelque sorte aujourd'hui qu'un « brouillon de budget ».

J'en viens à mon dernier point : moins de transferts de charges.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre d'Etat, que le Sénat s'inquiète de la tendance du Gouvernement, renforcée année après année, à transférer sur les collectivités

locales l'impopularité de l'impôt, tout simplement en ponctionnant sans préavis leurs ressources - 3 200 millions de francs en 1992 - ce qui les oblige, bien évidemment, à majorer leurs propres impôts. Cette méthode n'est pas convenable et sa répétition est insupportable. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Les nombreux élus locaux qui siègent dans notre Haute Assemblée le savent bien : la gestion des collectivités locales suppose des règles financières stables et équilibrées. Les remises en cause permanentes, pour boucher les trous du budget de l'Etat, sont inacceptables. Vous transférez des charges, vous réduisez nos ressources et, ensuite, vous critiquez la croissance de la fiscalité locale !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Autorisez-moi ce propos un peu osé : de vache à lait, vous voulez nous transformer en bouc émissaire. Alors, nous ne marchons pas ! (*Rires sur les travées socialistes et communistes. - Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes élevés - nos collègues socialistes avec nous - contre la suppression de la compensation des réductions de taxe professionnelle pour embauche ou investissement. Pour cette même raison, la commission des finances a demandé au président du Sénat d'intervenir auprès de Mme le Premier ministre pour protester contre la signature d'un décret remettant en cause les conditions de remboursement de la T.V.A. sur des investissements déjà réalisés et financés. Il y va, dans cette affaire, de la parole donnée par l'Etat aux collectivités locales. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Jacques Oudin. L'Etat n'a plus de parole !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Si l'on veut que la décentralisation se poursuive de manière harmonieuse, il faut laisser les collectivités libres de leur gestion et ne pas considérer leurs finances comme un élément modifiable en fonction des seuls intérêts financiers de l'Etat.

Les dispositions contenues dans le projet de budget pour 1992 ne correspondent pas aux besoins de la France, à ceux de son économie et de ses collectivités.

A la fin de mon intervention, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, je vais probablement vous surprendre en vous faisant un compliment ! (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) - Vous êtes sur la bonne voie !

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Ah !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Oh, rassurez-vous ! C'est pour moi celle qui, après l'accumulation des erreurs et des imprévoyances du Gouvernement, va conduire les Françaises et les Français à donner demain leur confiance à l'opposition pour mener une autre politique !

Je regrette seulement, pour notre pays et pour sa place dans le monde, tout le temps perdu. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite vivement que la discussion budgétaire nous offre l'occasion d'un débat utile sur la situation économique mondiale et les politiques mises en œuvre chez nous et chez nos principaux partenaires.

Je souhaite aussi, dans l'intérêt du pays, que ce débat dissipe équivoques et malentendus. L'audition de M. Charasse et de moi-même par les commissions des finances et des affaires économiques y a déjà contribué. Elle a révélé beaucoup de divergences, mais aussi quelques points d'accord, notamment sur la nécessité d'accélérer la construction de l'union économique et monétaire de l'Europe.

Il nous reste à approfondir le débat. MM. Poncelet et Chinaud ont rappelé avec beaucoup de talent et non moins de sévérité nos désaccords. Ils sont dans leur rôle d'opposants à la politique gouvernementale. Je trouve cependant qu'ils ont un peu trop tendance à noircir la situation de notre pays.

MM. Poncelet et Chinaud ignorent-ils vraiment que la France, avec ses 58 millions d'habitants, est la quatrième puissance économique mondiale et le quatrième exportateur ? Ignorent-ils qu'un Français exporte deux fois plus qu'un Japonais, que notre endettement public, si souvent critiqué - il l'a été encore tout récemment - est égal à celui de l'Allemagne en pourcentage du P.I.B., soit 25 p. 100, inférieur à celui de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis du Canada, quatre fois moindre que celui de l'Italie, cinq fois moindre que celui de la Belgique ? Seul le Japon - et je le reconnais volontiers - fait mieux.

MM. Poncelet et Chinaud ignorent-ils que nous avons le niveau d'inflation le plus faible de la Communauté européenne, ...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je vous en ai fait compliment !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... exception faite de la Belgique ? Ignorent-ils que nous regagnons des parts de marché dans les pays solvables depuis trois ans ?

A coup sûr, MM. Chinaud et Poncelet savent tout cela et bien d'autres choses sur lesquelles je vais revenir. Ils éprouvent cependant certaines difficultés à reconnaître quelque mérite à la politique économique du Gouvernement, car cela leur paraît incompatible avec ce qu'ils croient être - cela transparaissait d'ailleurs dans la conclusion de M. Poncelet - leurs intérêts politiques. Puis-je dire à l'un et à l'autre, en toute sympathie, qu'ils ont tort ? En effet, les Français leur sauraient gré d'être plus objectifs, et sans doute y gagneraient-ils en autorité.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les sénateurs, peut-on raisonner comme si la France était isolée du reste du monde ? N'avons-nous pas le devoir de dire à nos concitoyens, pour aujourd'hui et pour demain, que l'économie mondiale forme un tout et que ce qui se passe à Washington, à Tokyo, à Bonn, à Moscou et ailleurs les concerne directement ?

Voilà pourquoi, avant de préciser le cadre économique et financier du projet de budget pour 1992, lequel sera détaillé par M. Michel Charasse avec la compétence que vous lui connaissez, je désire analyser brièvement le contexte international.

Je ferai tout d'abord un constat : l'année 1991 a été une mauvaise année pour l'économie mondiale ; la récession des pays anglo-saxons, les effets psychologiques de la crise du Golfe, le désordre dans les pays de l'est de l'Europe se sont conjugués pour que la croissance mondiale soit, en 1991, la plus faible depuis 1982.

Depuis le printemps, on s'interroge sur la réalité de la reprise américaine et la réponse fluctue au rythme des nouvelles, bonnes ou mauvaises, sur l'activité économique. Ce qui est sûr, c'est que, dans de nombreux pays, notamment aux Etats-Unis, un redressement de l'activité a été enregistré au début de l'été ; mais le mouvement paraît s'être ralenti à la rentrée.

On peut résumer la situation de la façon suivante : la récession est finie, mais la reprise est encore timide et d'aucuns la jugent incertaine.

Je ferai par ailleurs une observation : il existe un décalage entre les statistiques, qui montrent un certain redressement de l'activité au cours des derniers mois, et le climat général des affaires, qui reste médiocre.

Il faut analyser ce phénomène. Il tient, à mon avis, au fait que nous sommes en présence d'une reprise à la fois modérée et irrégulière. Sa relative mollesse est due non seulement à la conjoncture américaine, qui reste bridée par le surendettement des agents économiques et de l'Etat fédéral, mais aussi aux évolutions à contre-cycle de l'Allemagne et du Japon.

Du fait de son caractère très modéré, cette reprise a du mal à s'imposer et à déclencher les décisions individuelles qui assureraient sa poursuite et son renforcement. Les agents économiques - je le constate avec vous - restent circonspects. Ils veulent des signes indiscutables avant de se remettre à

embaucher, à augmenter leurs investissements ou leur consommation. Cela explique qu'après des débuts prometteurs la reprise cherche aujourd'hui son second souffle.

Faut-il pour autant remettre en cause l'idée même d'une reprise ? Pour ma part, je suis convaincu du contraire. La réduction des déséquilibres mondiaux, des paiements courants et, surtout, le ralentissement quasi général de l'inflation, particulièrement net dans les pays anglo-saxons, contrairement à ce qui vient d'être dit, donnent une base saine à la reprise mondiale.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Et en Allemagne ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. J'ai dit : « dans les pays anglo-saxons » !

Cette reprise mettra sans doute quelque temps à se généraliser ; mais elle devrait progressivement monter en régime dans le courant de 1992.

C'est d'ailleurs la prévision que font l'O.C.D.E., l'organisation de coopération et de développement économique, et le fonds monétaire international, qui retiennent une montée graduelle du taux de croissance des pays industrialisés. Pour la France, leurs prévisions les plus récentes - 2,3 p. 100 pour l'un, 2,4 p. 100 pour l'autre, en 1992 - sont légèrement supérieures à celle que nous avons retenue - 2,2 p. 100 - dans le projet de loi de finances.

Comme il était prévisible, le ralentissement de la croissance et l'augmentation du chômage ont relancé le débat sur la politique économique du Gouvernement. Les uns nous reprochent de mener une politique trop restrictive, les autres nous accusent de relâchement.

Quand ces deux ordres de critiques émanent des mêmes formations politiques, c'est contradictoire, mais peu importe !

Les questions, en définitive, sont simples, pour vous comme pour moi : faut-il admettre un peu plus d'inflation et un peu plus de déficit budgétaire pour relancer la demande, au risque de dégrader nos comptes extérieurs et de devoir accepter la perspective d'une dévaluation, ou bien faut-il « serrer la vis » en réduisant drastiquement les dépenses de l'Etat et la consommation des ménages ?

Ma réponse est aussi simple que la question : il ne faut adopter ni l'une ni l'autre de ces deux attitudes. La politique économique que j'ai conduite sous l'autorité de M. Michel Rocard et que je poursuis sous celle de Mme Edith Cresson visait et vise à obtenir le maximum de croissance avec le minimum d'inflation.

C'est ce qui nous a permis de créer 800 000 emplois en trois ans, quand la conjoncture mondiale était porteuse. C'est aussi ce qui nous a permis d'éviter la récession qu'ont connue les Britanniques et les Américains.

Le désinflation réussie est source de compétitivité durable et donc d'emplois durables. Cumulé sur cinq ans, un avantage de prix annuel de 1,5 p. 100 à 2 p. 100 par rapport à nos principaux partenaires procure un avantage de compétitivité de 10 p. 100. Monsieur le président de la commission des finances, cela compte pour notre industrie tant sur le marché intérieur qu'en matière d'exportation, et c'est pourquoi, contrairement à ce que vous avez dit, notre solde industriel s'est amélioré.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il est toujours en déficit !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Bien entendu, mesdames, messieurs les sénateurs, notre politique n'est pas figée. Elle n'exclut pas certaines adaptations quand la conjoncture l'impose.

Aussi avons-nous accepté cette année - cela vient de nous être reproché - un déficit supérieur à l'objectif initial, en renonçant à compenser totalement par de nouvelles économies budgétaires les moins-values constatées sur les recettes fiscales. Nous avons pris aussi des mesures en faveur des petites et moyennes entreprises, de la construction de logements et de l'emploi.

En avons-nous fait trop ou pas assez ? Telle est la question qui vient naturellement à l'esprit. L'évolution de nos comptes extérieurs permettra *a posteriori* d'en juger. Ce que je peux dire, au vu du déficit persistant de nos transactions courantes, qui sera de l'ordre d'une cinquantaine de milliards de francs cette année, c'est que nous utilisons toutes les marges de manœuvre disponibles dans le contexte international actuel.

Je ne vais pas céder à la tentation du dogmatisme, qui m'est apparu excessif dans les deux premières interventions. Nous agissons de façon pragmatique, sans jamais perdre de vue notre objectif de croissance non inflationniste. Le relèvement des taux d'intérêt de la Banque de France, hier, s'inspire de la même méthode.

Vous connaissez, mesdames, messieurs les sénateurs, ma volonté de réduire le coût de l'argent, qui nous a permis d'avoir pratiquement les mêmes taux d'intérêt que les Allemands, ...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. A court terme !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... alors que la différence était de plusieurs points en notre défaveur en 1988.

Mais le va-et-vient du dollar, qui, au cours des dernières semaines, est passé de 5,80 francs à 5,50 francs, et les conflits de politique monétaire qui opposent Allemands et Américains - cela compte, ce qui se passe à Washington et à Francfort - ont conduit à des reports de capitaux sur le mark, engendrant des tensions sur les marchés de changes.

En plein accord avec le gouverneur de la Banque de France, je n'ai pas hésité un instant à réaffirmer que la stabilité du franc était une constante de notre politique monétaire, cassant ainsi toute menace spéculative sur notre monnaie.

C'est d'ailleurs ainsi que les marchés se convaincront définitivement que le franc est une monnaie qui compte, ce qui aura un effet positif sur nos taux d'intérêt dès lors que notre inflation restera maîtrisée.

J'ajoute que des propositions sont à l'étude à la Banque de France et au Trésor pour que le taux de base bancaire n'en soit pas affecté, de telle sorte que les particuliers et les entreprises ne subissent pas le contrecoup de la décision prise. J'ai d'ailleurs appris cet après-midi que plusieurs banques - la Société générale, la B.N.P., le Crédit lyonnais - venaient d'annoncer qu'elles n'envisagent pas d'augmenter leur taux de base.

Après les critiques qui se lancent à l'assaut de notre politique économique, il est tentant, reconnaissez-le, de citer - ce sera ma seule citation, monsieur le rapporteur général - l'O.C.D.E., qui écrit, en cette fin d'année : « A bien des égards, les résultats macroéconomiques globaux enregistrés par la France sont satisfaisants par rapport à ceux de ses partenaires européens, et semblent devoir le rester. »

M. Roger Chinaud, rapporteur général. L'O.C.D.E. écrit bien autre chose aussi !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Ces résultats, permettez-moi de vous les rappeler sans ostentation : un taux de croissance supérieur à la moyenne des pays du G7 en 1991, pour la troisième année consécutive ; une inflation bien maîtrisée - vous l'avez reconnu - de 2,5 p. 100 en glissement annuel en octobre, soit la meilleure performance des grands pays ; un écart d'inflation avec l'Allemagne qui s'est inversé depuis le mois de juin, pour la première fois depuis dix-huit ans - il est actuellement d'un point en notre faveur - un déficit budgétaire et un niveau d'endettement public nettement inférieurs à la moyenne communautaire et à la moyenne de l'O.C.D.E.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Mais qui coûte plus cher !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Mesdames, messieurs les sénateurs, nous avons actuellement un débat - que le président de votre commission des affaires économiques connaît bien - sur l'union économique et monétaire.

Pour passer de la deuxième à la troisième étape, des critères « objectifs », comme l'on dit, seront inscrits dans le traité. Parmi ceux-ci figurent le taux d'inflation, le déficit budgétaire annuel et le niveau d'endettement public rapportés au P.I.B., ainsi que les taux d'intérêt. Or, si l'on tenait compte de ces quatre critères, la France serait, aujourd'hui, pratiquement le seul pays, avec les Pays-Bas et le Danemark, à pouvoir accéder à l'étape suivante.

Certes, d'ici là, l'Allemagne aura redressé son déficit budgétaire, mais ces faits sont indiscutables. C'est pourquoi, devant le tableau catastrophique dressé par M. Poncelet, je me demande où nous sommes. S'agit-il, en effet, d'une critique constructive ou objective ? J'ai le sentiment que tel n'est pas le cas !

J'ajoute, parmi nos résultats, des gains de parts de marché dans les pays solvables, notamment dans la Communauté économique européenne ; ainsi, le déficit commercial franco-allemand, qui atteignait 60 milliards de francs en 1989, est pratiquement revenu à l'équilibre depuis le printemps. Vous auriez pu le dire : je n'aurais pas eu à le répéter !

On me rétorquera : c'est l'unification allemande ! Mais constatez avec moi que la France est, parmi les pays occidentaux, celui dont la pénétration du marché allemand a été la plus forte !

Cela étant, loin de moi l'idée, monsieur Poncelet, de dire que tout irait bien dans notre pays ! Il y a le chômage - vous en avez parlé à juste titre - et il y a des situations individuelles difficiles. Mais je pense que les choses vont un peu mieux, ou en tout cas moins mal qu'ailleurs, et je regrette sincèrement que la passion politique puisse conduire à dénigrer la France, ses entreprises, ses salariés, et à démoraliser les Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je demande seulement que l'on compare notre situation à celle des autres, comme vous le faisiez voilà quelques années.

Quand le P.I.B. baisse de 2 p. 100, en 1991, en Grande-Bretagne - il faut se rendre compte de ce que cela représente ! - et que le nombre des demandeurs d'emplois y augmente de près de 900 000 en dix-huit mois, on n'en entend pas beaucoup parler ! Pourtant, on nous avait souvent donné en exemple, ici, les succès - au demeurant bien relatifs - de Mme Thatcher dans les années quatre-vingt.

Quand M. Major augmente - et on peut le comprendre - de 7 milliards de livres, soit environ 70 milliards de francs, le déficit budgétaire prévu en Grande-Bretagne pour 1992, le portant à 190 milliards de francs, on n'en entend pas beaucoup parler ici !

Quand l'économie américaine est dans une impasse à cause de la politique de fuite en avant, de déficit public et d'endettement menée par M. Reagan - politique si souvent célébrée dans notre pays voilà encore peu d'années - on n'en entend pas beaucoup parler, même si M. le rapporteur général a évoqué cette situation, ce dont je lui sais gré.

Ainsi, le déficit budgétaire américain pourrait atteindre 2 000 milliards de francs en 1992 ; la dette de l'Etat central est de l'ordre de 17 000 milliards de francs. Pensez-vous vraiment que cette situation soit sans effet sur la conjoncture économique mondiale ? Or tout cela s'est fait au nom d'une idéologie libérale si fréquemment vantée, je le répète !

Quand le gouvernement allemand, confronté, il est vrai, à l'événement exceptionnel de la réunification, se voit contraint d'accepter un élargissement considérable du déficit budgétaire - environ 200 milliards de francs cette année - et que les citoyens allemands doivent subir des relèvements massifs d'impôts, on n'en entend pas beaucoup parler !

Quand notre voisin italien connaît, depuis plusieurs années, une croissance sensiblement inférieure à la nôtre et que ses perspectives sont assombries par la persistance d'une inflation excessive et d'un énorme déficit budgétaire - près de 700 milliards de francs - on n'en entend pas beaucoup parler !

Comme je le disais au début de mon propos, ce débat est utile. Ainsi, en comparant ce qui se passe chez nous et chez les autres, on peut, sinon approuver notre politique, du moins porter un jugement objectif sur la situation mondiale, puisque notre économie est ouverte sur le monde et que personne n'entend la refermer.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. La politique économique du Gouvernement est fondée sur plusieurs piliers indissolublement liés : la désinflation, la désindexation des revenus, la consolidation du franc, le renforcement de l'offre compétitive consistant à soutenir l'investissement sous toutes ses formes, qu'il soit matériel - il s'agit des machines - ou immatériel : éducation, formation, recherche et force de vente.

Une meilleure compétitivité pour davantage de croissance et d'emplois, tel est notre objectif.

Cette meilleure compétitivité doit être complétée par une action structurelle pour rendre la croissance plus riche en emplois, en atténuant les rigidités qui s'opposent à un bon fonctionnement du marché du travail, comme le dit très justement l'O.C.D.E., monsieur le rapporteur général.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. L'O.C.D.E. dit bien d'autres choses !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Le budget pour 1992, le plan P.M.E.-P.M.I., les mesures pour l'emploi prises en juillet et octobre, la relance de l'apprentissage sont autant d'éléments de cette stratégie.

Le budget pour 1992 est un budget pour la compétitivité : le déficit budgétaire est maîtrisé - 90 milliards de francs, soit 1,27 p. 100 du P.I.B. contre 1,45 p. 100 en 1990 - ...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est l'affiche !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... et la progression des dépenses est modérée : 3,1 p. 100, soit un rythme voisin de la hausse des prix. En outre, l'engagement d'exclure une hausse des impôts est respecté, et la pression fiscale de l'Etat devrait même légèrement diminuer en 1992.

C'est un budget pour l'investissement, la recherche et la formation.

L'unification à 34 p. 100, à compter du 1^{er} janvier 1992, des taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués ou réinvestis...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Enfin !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... avec relèvement corrélatif des taux d'imposition des plus-values financières, favorisera le renforcement des fonds propres des entreprises et incitera ces dernières à privilégier l'investissement physique plutôt que les placements financiers, comme cela nous a souvent été demandé ici ou là.

Plusieurs mesures annoncées dans le cadre du plan P.M.E.-P.M.I. vont dans le même sens, notamment l'institution d'un crédit d'impôt pour augmentation de capital dans les petites et moyennes entreprises.

L'effort entrepris en faveur de la formation est poursuivi : 262 milliards de francs pour l'éducation nationale - plus 5,7 p. 100, soit 6,4 milliards de francs de plus que dans le budget de 1988 - et une rentrée scolaire et universitaire qui montre bien que les objectifs poursuivis sont en voie d'être atteints.

Une forte priorité est donnée à la recherche, avec une progression de 13 p. 100 pour la recherche industrielle.

Les dotations en capital aux entreprises publiques sont augmentées...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Elles ont disparu !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... passant à 5,6 milliards de francs contre 4,4 milliards de francs l'an dernier.

Dans ces conditions, je trouve qu'il faut beaucoup d'aplomb pour prétendre que, comme je le lisais hier dans le texte de la motion de censure, « le texte proposé par le Gouvernement ne contient aucune disposition de nature à stimuler l'épargne et à soutenir l'investissement ».

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ce n'est pas l'Etat qui les paie !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. L'investissement et la préparation de l'avenir sont au cœur de notre projet de budget.

Sur ce point aussi, on cultive le pessimisme. Il est dit que l'investissement industriel, en volume, baissera de 9 p. 100 cette année. C'est vrai, mais ne convient-il pas de préciser qu'il sera de 235 milliards de francs contre 190 milliards de francs 1991 en 1987 et 213 milliards de francs en 1988, toujours en francs constants ?

De 1984 à 1990, l'investissement industriel a augmenté de 66 p. 100, alors que le produit intérieur brut a connu une croissance de 18 p. 100.

Encourager les entreprises à investir demeure notre priorité.

Nous avons réalisé, depuis trois ans, une réforme sans précédent de la fiscalité des entreprises - et, si elle avait été faite, nous n'aurions pas eu à l'entreprendre ! - ce qui représente un allègement total de 46 milliards de francs, selon quatre grandes orientations qui permettront à notre économie d'aborder le grand marché intérieur européen avec une fiscalité compétitive, ce que personne ne conteste vraiment.

Le taux de l'impôt sur les sociétés a été ramené de 50 p. 100 en 1985 à 34 p. 100 au 1^{er} janvier 1992. Je vous confirme aujourd'hui que le processus sera mené à son terme avec la réduction à 33,33 p. 100 de ce taux dès le 1^{er} janvier 1993.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Sans jouer sur les acomptes ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Des incitations fiscales spécifiques ont été créées ou améliorées pour l'investissement immatériel. Le crédit d'impôt recherche, très apprécié, a été puissamment renforcé - 4 milliards de francs - de même que le crédit d'impôt formation.

Nous allons, dans les jours qui viennent, prendre des dispositions qui visent à favoriser notre force de vente à l'exportation, en simplifiant et en renforçant le régime fiscal des provisions pour implantations à l'étranger : dorénavant, l'aide fiscale ne sera plus limitée à la première implantation dans un pays étranger et, par ailleurs, le régime sera étendu aux implantations de services à l'étranger.

Des mesures ciblées ont été prises afin de favoriser les investissements pour l'environnement, notamment l'amortissement à 100 p. 100, la première année, des matériels économisant l'énergie et des installations de dépollution de l'eau et de l'air.

Il ne faut pas, en effet, que le retournement de la conjoncture conduise à sacrifier les dépenses d'environnement. Le développement industriel et l'écologie sont aujourd'hui indissociables.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Pour conquérir de nouveaux marchés, les entreprises doivent offrir aux consommateurs des produits propres. Les entreprises qui n'investissent pas dès aujourd'hui pour satisfaire aux normes de pollution de demain perdront en compétitivité.

Il nous faut donc, mesdames, messieurs les sénateurs, favoriser l'émergence d'un complexe écolo-industriel, selon l'heureuse expression de Mme le Premier ministre, qui sera une composante importante de la croissance future de notre économie.

Dans cet esprit, j'ai décidé, en plein accord avec Michel Charasse, de nouvelles mesures fiscales favorables à l'investissement pour l'environnement. Ainsi, les installations de lutte contre le bruit pourront également bénéficier, à l'avenir, de l'amortissement à 100 p. 100 la première année. Par ailleurs, les collectivités locales auront la faculté de décider d'exonérer totalement de la taxe professionnelle les installations de dépollution de l'eau et de l'air, d'économies d'énergie et de protection contre le bruit.

M. Robert Vizet. Merci pour cette liberté !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Enfin, nous avons abaissé, en quelques années, de 6 p. 100 à 3,5 p. 100 le plafond de la taxe professionnelle en pourcentage de la valeur ajoutée, et même si ce point donne lieu à débat - M. Charasse vous répondra - reconnaissez que c'est l'Etat qui en a fait les frais.

Cette mesure a profité principalement à notre industrie. Je constate que la poursuite de cette politique est recommandée, aujourd'hui, par la plupart des formations politiques, et je m'en réjouis.

Pour investir, il nous faut, naturellement, de l'épargne supplémentaire à long terme. Vous connaissez le succès du plan d'épargne populaire, dont la collecte dépasse aujourd'hui les 170 milliards de francs. Cela ne s'était pas vu depuis longtemps.

Des réflexions sont par ailleurs en cours sur les moyens d'amorcer, à l'intérieur des entreprises, le développement d'une épargne longue, qui leur procurerait aussi des fonds propres. Nous prendrons une décision à cet égard d'ici à la fin de l'année.

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, l'action structurelle pour l'emploi est poursuivie dans le budget lui-même et au travers de diverses mesures prises depuis le début de l'été : exonération des charges sociales des jeunes sans qualification, le coût du travail pour les personnes peu qualifiées étant, en effet, facteur d'exclusion ; aide fiscale pour les emplois de proximité ; encouragement à la mobilité par l'allègement des droits de mutation sur les logements.

Je sais aussi combien la situation de l'agriculture, dont on a peu parlé jusqu'à maintenant, vous préoccupe. L'effort de la puissance publique en faveur de l'agriculture - budget de l'Etat et budget communautaire - augmente cette année de 7 p. 100, soit nettement plus que pour les autres postes budgétaires. Cet effort atteint 153 milliards de francs au total.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Enlevez tout de même ce que vous prenez au B.A.P.S.A !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Pour répondre à la crise de l'élevage, le Gouvernement a mis en place un plan d'aide au revenu des agriculteurs, P.A.R.A.-bovins, représentant 1,1 milliard de francs sur cinq ans, dont 350 millions de francs dès 1991.

Des « indemnités sécheresse » de un milliard de francs ont été versées en septembre.

J'ai personnellement accordé la garantie de l'Etat à plusieurs opérations exceptionnelles d'exportation de viande vers l'U.R.S.S.

Enfin, le ministre de l'agriculture a mis en place, au début du mois d'octobre, un plan d'urgence comprenant un dégrèvement de 70 p. 100 du foncier non bâti sur les herbages, un allègement de 500 millions de francs des cotisations sociales...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Il nous suit péniblement !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... et un relèvement sensible de la prime à la vache allaitante.

Beaucoup a donc déjà été fait. D'autres mesures seront prises pour faciliter les départs en préretraite et alléger encore la fiscalité agricole, comme M. le Président de la République l'a indiqué.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Et les agriculteurs manifestent !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Mais tout cela a un coût, et je ne peux, naturellement, laisser dire que les agriculteurs seraient les oubliés de la solidarité nationale.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est pourtant la vérité !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ils vous répondent eux-mêmes !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà bien un sujet, l'agriculture, qui témoigne des imperfections du marché et de la nécessité de le corriger !

Si on laissait faire - mais personne ici, j'en suis sûr, ne le dit ni ne le pense - les tenants de l'ultra-libéralisme - il y en a aux Etats-Unis, vous le savez...

M. Gérard Delfau. Il y en a ici aussi !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... par le simple jeu de l'offre et de la demande, le revenu des agriculteurs, à court terme, serait divisé par deux ; cela montre bien que le marché doit être ordonné.

On ne peut pas faire comme si tout cela ne coûtait rien ! On peut, certes, dire que l'Etat ne fait pas assez, mais à condition d'ajouter que l'Etat est financé par les contribuables. On ne peut pas vouloir en même temps que l'Etat dépense plus et regretter d'avoir à payer trop d'impôts !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Nous souhaitons que l'Etat dépense mieux !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Ce qui est attribué aux agriculteurs, aux policiers, à telle ou telle profession qui a besoin de l'Etat ou en dépend, sort de la poche des Français. Il n'y a pas - je vous le concède, monsieur le président de la commission des finances - de trésor caché !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. On souhaite qu'il dépense mieux !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je pourrais appliquer le même raisonnement à la sécurité sociale : les assurés se plaignent de la hausse récente des cotisations sociales et les professions de santé souhaitent que leurs honoraires soient augmentés. N'est-ce pas contradictoire ?

On a assez parlé, dans cette assemblée, du « trou » de la sécurité sociale pour ne pas s'accorder, à la quasi-unanimité, sur la nécessité de maîtriser les dépenses de santé, qui augmentent deux fois plus vite en France que dans la plupart des autres grands pays.

M. Gérard Delau. Eh oui !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Qui peut croire que cela pourra continuer sans risque pour la sécurité sociale ?

J'ai entendu de nouveau le discours sur les prélèvements obligatoires. Ceux qui le tiennent oublient que, dans certains pays, les prélèvements faits par l'intermédiaire des mutuelles ne sont pas comptabilisés dans les prélèvements obligatoires puisqu'ils sont librement consentis. Alors, arrêtons une fois pour toutes ce débat !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il y a aussi des mutuelles en France !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. C'est parce que nous condamnons la médecine à deux vitesses, l'une pour les riches, l'autre pour les pauvres - voyez ce qui se passe aux Etats-Unis ! - que le Gouvernement entend maîtriser la dépense, en concertation avec toutes les parties prenantes. (Très bien ! sur les travées socialistes.)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ce n'est pas ce qu'ils disent !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. J'ai examiné le budget alternatif, cher monsieur Chinaud. (Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

Un sénateur de l'U.R.E.I. C'est trop !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Non, j'ai de l'estime pour M. Chinaud.

J'ai observé que son discours, aujourd'hui, a été beaucoup plus modéré que celui de M. le président de la commission des finances. Vous l'avez tous observé. Je ne vais pas chercher pourquoi.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Il y a unité sur le fond, soyez-en certain !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je pourrais simplement faire remarquer, faisant référence à ma propre formation politique, qu'ils ne sont pas du même courant. (Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. Emmanuel Hamel. Politicien ! C'est décevant de votre part !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. On peut, de temps en temps, surtout après cette conclusion admirable de M. le rapporteur général nous indiquant son amère sérénité, échanger des mots de sympathie sans être pour autant réprimandé ! Je le pense, donc je le dis !

J'ai donc examiné le budget alternatif que vous avez présenté le 3 octobre, monsieur Chinaud, au nom, je crois, de la commission des affaires économiques de votre formation. Cela m'a beaucoup intéressé car, dans ce document, vous proposez de réduire le déficit de dix milliards de francs - 80 milliards au lieu de 90 - d'accorder 10 milliards de francs d'allègements fiscaux supplémentaires, d'inscrire 5 milliards de francs de dépenses militaires en plus, et encore des dépenses supplémentaires pour l'agriculture, le travail et l'emploi, l'aménagement du territoire, budget que vous avez qualifié, un peu vite, de sinistré.

La question que je me suis posée est de savoir comment vous trouvez les 25 à 30 milliards de francs permettant de financer cette politique alternative. C'est là qu'apparaît votre grand talent ou votre suprême habileté.

Vous faites 20 milliards d'économie sur les dépenses ordinaires, notamment, écrivez-vous, sur les crédits de la fonction publique.

M. René Régnault. On réduit le nombre des emplois, et les salaires en même temps !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Attendons le collectif ! Vous allez faire plus de 20 milliards de francs d'annulations de crédits ! Allons, monsieur le ministre d'Etat !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Laissez-moi terminer ; vous remarquerez que je ne vous ai pas interrompu !

L'interruption me révèle au moins une chose, c'est que j'ai mis le doigt sur un point sensible. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Voulez-vous dire qu'au lieu des 6 p. 100 d'augmentation générale de la valeur du point de la fonction publique prévue par l'accord salarial du 22 octobre pour la période allant du 1^{er} janvier 1991 au 1^{er} mars 1993, soit deux ans et trois mois, vous proposez une hausse limitée de 3 p. 100 ?

J'aimerais le savoir car, à partir de là, le débat pourra utilement se poursuivre.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Moins de fonctionnaires, monsieur le ministre, et mieux payés ! C'est vous-même qui l'avez dit, et vous ne le faites pas. Vous recrutez des fonctionnaires sans arrêt. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. J'attends avec impatience les déclarations que nous ne manquerons pas d'entendre, d'abord, dans le débat général et, ensuite, lors de l'examen de chaque budget.

Si vous pouvez recommander à ceux qui interviendront de dire qu'il faut supprimer des fonctionnaires dans telle ou telle catégorie, nous en prendrons note.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est votre métier, pas le mien ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Non ! Monsieur le rapporteur général !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Qui gouverne ? C'est vous !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Pour le reste, vous préconisez de faire des économies sur les charges de la dette en privatisant les entreprises publiques. Mais vous n'ignorez pas, monsieur le rapporteur général, que, si vous vendiez, par exemple, pour 25 milliards de francs d'actifs publics en 1992, l'économie budgétaire qui en résulterait sur les charges de la dette ne dépasserait pas 2 milliards de francs.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Nous en reparlerons !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Vous avez bien voulu distinguer - je vous en remercie - les cessions d'actifs du secteur public auxquelles nous allons procéder des privatisations que vous envisagez. Vous avez eu raison de faire cette distinction.

La mobilisation du patrimoine public répond à notre volonté de moderniser, au cours de cette législature, les entreprises publiques de pointe et d'intensifier l'action contre le chômage. C'est, en effet, différent. Mais il faut bien que des différences subsistent entre nous, et elles sont nombreuses. Celle-là n'est pas négligeable. (*M. le rapporteur général sourit.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Dans la pratique, cela surprend !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Nous veillerons à la transparence et à la préservation des intérêts de la collectivité.

Vous avez évoqué, monsieur le rapporteur général, le Crédit local de France.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Non, pas du tout !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Il s'agissait alors d'une entreprise. J'ai dû mal comprendre. Peut-être mon attention a-t-elle été un instant distraite.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. J'ai cité Elf Aquitaine.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Mais parlons du Crédit local de France. J'ai tout de même examiné le dossier.

Le capital du Crédit local de France a été partiellement ouvert, à concurrence de 27 p. 100, sous le gouvernement du prédécesseur de M. Michel Rocard, M. Jacques Chirac. La valeur de l'action avait alors été fixée à 100 francs. Nous allons maintenant introduire sur le marché 27,5 p. 100 du capital du Crédit local de France, avec une valeur de l'action fixée à 210 francs.

M. Gérard Delfau. Elles sont bradées !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. On ne peut parler de bradage. Je dis simplement que notre gestion...

M. Gérard Delfau. Etait meilleure !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... si critiquée n'a tout de même pas été mauvaise.

Un sénateur du R.P.R. Ce n'est pas une preuve !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je rends, d'ailleurs, hommage à M. Douyère, président du Crédit local de France, député socialiste et membre éminent de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Puisque vous sembleriez manifester quelques inquiétudes - la situation boursière n'est certes pas très facile - je vous informe que la tranche internationale de l'offre, soit 20 p. 100, a été souscrite dans la journée. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Voilà la démonstration !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. A quel prix !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Cela prouve que notre politique économique et nos entreprises inspirent une certaine confiance.

Mesdames, messieurs les sénateurs, ma conclusion m'éloignera peut-être un peu du dernier sujet traité.

Je me suis interrogé, comme nombre d'entre vous sans doute, sur la morosité de nos concitoyens. Or le pessimisme est encore plus vif en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Les Italiens sont inquiets.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous vous réjouissez du malheur des autres !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Les Allemands sont perplexes. Dans les pays de l'Est récemment ouverts à la démocratie et à l'économie de marché, le désarroi est grand.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous vous satisfaites du malheur des autres !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Non !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Si !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Laissez-moi terminer mon propos, monsieur Poncelet !

M. Raymond Courrière. Ils sont impatients !

M. René Régault. Ils sont moroses !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Nous vivons une époque extraordinaire où le souffle de la liberté met à bas les dictatures et les idées reçues - pourriez-vous le faire aussi ? - mais qui est extraordinairement confuse. Les idéologies faites de certitudes ont vécu. (*Sourires.*)

Nous connaissons une sorte d'interruption d'espérances. Si l'empire soviétique se disloque sous l'effet de l'échec économique et politique du communisme, le capitalisme se porte mal aux Etats-Unis, là où son emprise idéologique était la plus forte.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Et c'est d'eux que vous attendez la reprise !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Les inégalités sociales, la crise des équipements collectifs et de l'éducation créent un malaise dont les responsables les plus lucides, qu'ils soient républicains ou démocrates, ont clairement conscience.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Et le socialisme...

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Voilà donc venu, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames, messieurs les sénateurs, le temps des remises en cause doctrinales. De tous les côtés, l'on doit réfléchir et s'interroger.

Nous subissons un déficit idéologique et la générosité des meilleurs se trouve mutilée par le repli sur soi et l'égoïsme des temps de crise. Ne cessons pas pour autant d'espérer : il y aura toujours des utopies pour faire bouger le monde.

Vous allez penser que je m'éloigne du budget. Est-ce si sûr ? Le débat de société qui sous-tend nos travaux ne sera pas clos par le retour aux joutes politiciennes d'autrefois.

C'est en redonnant aux idées, aux vôtres comme aux nôtres, force de conviction et de mouvement que nous intéresserons à nouveau le pays à la gestion des affaires publiques.

Mesdames et messieurs les sénateurs, arrêtons de nous chauffer sur l'accessoire pour nous confronter sur l'essentiel.

M. René Régnault. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. La paix, l'Europe, la construction de celle-ci, la solidarité, le progrès, voilà l'essentiel et c'est ce qui nous a animés lorsque nous avons préparé le projet de budget qui vous est soumis. (*Très bien ! et applaudissements prolongés sur les travées socialistes.*)

(**M. Michel Dreyfus-Schmidt remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.**)

**PRÉSIDENCE
DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT
vice-président**

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Charasse, ministre délégué au budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les sénateurs, je veux tout d'abord rendre hommage à la commission des finances, à son rapporteur général et à son président, même si je ne partage - vous vous en doutez - ni leurs conceptions ni leurs convictions. Je connais la somme de travail qu'ils fournissent pour permettre au Sénat de jouer le rôle qui lui est dévolu par nos institutions et je leur en sais gré.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Merci, monsieur le ministre !

M. Michel Charasse, ministre délégué. M. le ministre d'Etat, mon ami Pierre Bérégovoy, vient de vous rappeler le contexte économique d'ensemble dans lequel s'inscrit le projet de budget pour 1992 qui est soumis à la Haute Assemblée.

Nous sommes confrontés, depuis le second semestre de 1990, à un ralentissement sensible de l'activité économique mondiale qui, parti des pays anglo-saxons, s'est peu à peu propagé à tous les pays occidentaux.

La France est ouverte sur le reste du monde, comme en témoigne la part élevée, environ 25 p. 100, de ses exportations et de ses importations dans le produit intérieur brut. C'est dire que l'évolution de la demande mondiale conditionne en grande partie l'activité de nos entreprises.

Nous ne pouvons donc pas rester à l'écart de ce retournement conjoncturel et personne, dans cette assemblée, ne peut souhaiter que notre pays se replie frileusement sur lui-même, comme au bon vieux temps de Jules Méline.

Nous acceptons l'aiguillon de la concurrence internationale : notre devoir est d'être plus compétitif que les autres pour élargir nos parts de marché et donc défendre l'emploi.

Pour y parvenir, nous devons mener une politique économique sérieuse, axée sur la stabilité monétaire et la maîtrise de nos finances publiques.

Confronté à une situation économique plus difficile - personne ne l'a nié - le Gouvernement poursuit deux objectifs : ni dérapage important du déficit, ni relèvement des impôts.

Le Gouvernement s'assigne comme objectif premier d'éviter un dérapage majeur du déficit budgétaire. Notre situation monétaire ne nous le permet pas. En outre, il compromettrait trop les acquis de la désinflation.

Vous le savez, notre pays n'a pas une épargne interne suffisamment abondante, qui permettrait un financement facile des déficits publics. Par conséquent, un dérapage important du déficit budgétaire obligerait inmanquablement à relever fortement les taux pour garantir la stabilité de notre monnaie.

Nous voulons également conserver la maîtrise de notre situation budgétaire, sans recourir à la facilité que constituerait le relèvement des impôts des Français. Nombre de nos partenaires - M. le ministre d'Etat l'a rappelé - n'ont pas hésité, dès cette année, à augmenter les impôts. Nous avons, pour notre part, totalement exclu cette voie.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a mis en œuvre une méthode simple, appliquée sans défaillance, qui consiste à freiner l'évolution de la dépense publique. C'est ce que mon ami Pierre Bérégovoy a appelé « la recherche permanente d'économies ».

Dès l'été 1990, alors que l'Irak venait d'envahir le Koweït, nous avons réduit de 10 milliards de francs le niveau des dépenses de 1991 : le 9 mars dernier, en accord avec le Premier ministre, j'ai procédé à l'annulation de 10,2 milliards de francs de crédits. Le prochain collectif budgétaire, qui sera examiné demain matin en conseil des ministres, comportera encore plusieurs milliards de francs d'annulations de crédits.

Tout au long de l'année, nous avons appliqué une procédure de régulation du rythme des dépenses, et je puis vous dire que, comme vous le verrez dans le prochain collectif budgétaire, les annulations de crédits réalisées permettront de compenser intégralement les dépenses supplémentaires à prévoir sur divers budgets, sur la dette et sur le revenu minimum d'insertion.

La croissance des dépenses en 1991 sera ainsi ramenée sensiblement en dessous de l'évolution du P.I.B. révisé, soit une augmentation de 4,2 p. 100, donc à un niveau très inférieur à celui qui était prévu par la loi de finances initiale, laquelle envisageait une majoration de 4,8 p. 100. Telle est la détermination du Gouvernement.

Quelles sont donc les conséquences du ralentissement de la croissance sur notre situation budgétaire ? Elles se manifestent essentiellement sur les recettes.

Nous déplorons, en effet - je l'ai souligné en commission des finances - des pertes de recettes fiscales de plus de 50 milliards de francs par rapport à la loi de finances prévisionnelle de 1991. En prenant une hypothèse de croissance de 2,7 p. 100 en 1991, faisant suite à des taux de croissance de près de 4 p. 100 en 1988 et en 1989, nous avions envisagé, comme la plupart des grands instituts de prévision, un ralentissement du niveau de l'activité en 1991.

Ce ralentissement a été finalement plus fort que prévu, puisque notre croissance sera limitée à 1,4 p. 100 ou 1,5 p. 100 en 1991. C'est la première fois depuis 1983 que nous nous trouvons devant une telle situation.

Mais la rigueur du retournement conjoncturel a pris de court tous les gouvernements occidentaux, qui se trouvent confrontés aux mêmes difficultés.

J'en veux pour preuve les déclarations récentes de M. John Major, qui n'est pas, que je sache, membre du parti travailliste ou socialiste, comme on voudra. Il a annoncé que l'exercice budgétaire en cours qui s'achève, comme vous le savez, le 31 mars en Grande-Bretagne, se solderait par un déficit beaucoup plus lourd que prévu.

Il a même précisé que la situation budgétaire d'un pays devait s'apprécier sur l'ensemble du cycle économique, les déficits se creusant en période de conjoncture basse, pour se combler en période de conjoncture haute.

Voilà une conversion qui est, je crois, assez spectaculaire aux théories keynésiennes et qui ne manque pas d'étonner de la part du dauphin de Mme Thatcher ! Il est dommage que ceux qui, naguère encore, vantaient le modèle anglais n'aient pas encore été touchés, comme M. Major, par la grâce !

Accuser le Gouvernement d'être responsable de la dégradation de la situation budgétaire n'est donc ni sérieux ni convenable. Tous les Etats sont confrontés - M. le ministre d'Etat l'a souligné avec raison - en matière budgétaire, aux mêmes conséquences du ralentissement économique, et je dois dire que nous nous en sortons plutôt mieux que les autres.

Devant les pertes de recettes, le Gouvernement n'est, en effet, pas resté l'arme au pied. A ce jour, nous avons mis en œuvre 22 milliards de francs de mesures de redressement en recettes, dont 7 milliards de francs de prélèvement sur le fonds de réserve de l'épargne-logement et 15 milliards de francs annoncés lors de la présentation au Parlement, à la fin de la session de printemps, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Avec des impôts nouveaux !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Il s'agissait de 1,6 milliard de francs d'impôts nouveaux pour 1991.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ce sont 5,2 milliards de francs au titre de la T.V.A. qui figurent dans votre fascicule « voies et moyens » de 1992.

M. Michel Charasse, ministre délégué. J'insiste, il s'agit de 1,6 milliard de francs pour 1991. Enfin, 10 milliards de francs de contributions extérieures nous sont acquis au titre de la crise du Golfe.

Je parle ici, monsieur le rapporteur général, de 1991. Comme vous ne cessez d'accuser M. le ministre d'Etat et moi-même - mais c'est de la malignité sympathique - de vous cacher certaines choses, je tiens à citer, comme je l'ai toujours fait devant la commission des finances, les chiffres les plus récents dont je dispose. Ce sont ceux que je donnerai demain en conseil des ministres lorsque M. le ministre d'Etat et moi-même présenterons ensemble le collectif.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je vous prie de m'excuser, monsieur le ministre. J'avais cru que vous parliez de 1992.

M. Michel Charasse, ministre délégué. J'ai commencé par exposer la situation de 1991, d'autant que je vous ai entendu expliquer tout à l'heure que vous n'aviez pas assez d'informations sur ce point.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est vrai !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Par conséquent, je vous réponds et vous savez que je réponds toujours...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je vous en remercie, monsieur le ministre !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous auriez pu nous fournir ces indications avant. Cela nous aurait aidés.

M. Michel Charasse, ministre délégué. Monsieur Poncelet, j'ai donné à la commission des finances les éléments dont je disposais le jour de mon audition.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Et le collectif !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je ne fais jamais de rétention d'information. Vous ne pourrez jamais me prendre en défaut sur ce point. J'ai été parlementaire et je sais ce qu'est le contrôle parlementaire.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous reviendrez au Parlement !

M. Michel Charasse, ministre délégué. On y revient toujours ! (*Sourires.*) J'ai quand même, dans cette assemblée comme ailleurs, quelques glorieux précédents !

Ainsi, disais-je, dès avant le collectif budgétaire, les pertes de recettes effectives ont été ramenées de 50 milliards de francs à 18 milliards de francs.

Depuis onze mois, nous avons fait la chasse aux trésoreries inemployées, aux organismes désuets pour compenser les recettes fiscales perdues du fait de la conjoncture, et ce quels que soient les lazzis auxquels cet exercice a pu donner lieu, monsieur le rapporteur général.

J'ai entendu, ici et là, certains nous en faire le reproche. Mais quelle est l'alternative ? Faut-il laisser filer le déficit budgétaire ? Convient-il, au contraire, d'augmenter les impôts pesant sur les Français ? Je ne pense pas que ce soit ce que souhaite la majorité sénatoriale...

Pour sa part, le Gouvernement a exclu ces deux solutions. En particulier, il a fermement refusé de relever les impôts.

Sur l'ensemble des mesures de redressement en recettes que nous avons mises en œuvre, seul 1,6 milliard de francs en 1991 peut être considéré comme un relèvement d'impôt. Encore est-ce le résultat de mesures d'harmonisation de la T.V.A. que nous impose la construction européenne, étant entendu qu'au total les mesures contenues dans le texte de l'été dernier, le D.D.O.E.F., se traduiront par des allègements d'impôt supplémentaires en rythme de croisière, puisque, au 1^{er} janvier 1993, ce texte prévoit la suppression du taux majoré de la T.V.A.. Mais nos détracteurs sont décidément bien discrets sur ce point !

Mesdames, messieurs les sénateurs, il faut raison garder, mais c'est une règle habituelle dans cette enceinte. Rien ne permet, en effet, de dire que le Gouvernement procède, comme je l'ai entendu affirmer ici ou là, à un « matraquage fiscal ». Bien au contraire, les prélèvements fiscaux baissent régulièrement par rapport au P.I.B. et continueront à baisser en 1992 - ils atteignent 15,9 p. 100 contre 16,8 p. 100 en 1988 - car c'est la volonté du Président de la République et du Gouvernement tout entier.

Qui peut reprocher au Gouvernement de limiter les effets de la récession sur les recettes de l'Etat par des mesures de bonne gestion de l'argent public, par des mesures économiquement indolores ?

Les recettes mobilisées ne sont pas reconductibles, me disiez-vous, monsieur le rapporteur général, l'été dernier. Mais les pertes de recettes fiscales de cette année ne le seront pas non plus, du moins je l'espère. Je ne comprends donc pas les critiques qui nous sont adressées sur ce point.

Le budget pour 1992 doit supporter le poids de ces contraintes exceptionnelles.

Pour élaborer ce projet de budget, nous avons disposé de marges de manœuvre extrêmement réduites. Les recettes prévues atteignent 1 240,8 milliards de francs, enregistrant donc une croissance de 2,6 p. 100 seulement par rapport à la loi de finances initiale de 1991 - 1 209,5 milliards de francs - et dégagent, en valeur absolue, seulement 31 milliards de francs supplémentaires, alors qu'en année normale les recettes évoluent à un rythme légèrement inférieur à celui du P.I.B. en valeur.

Si tel avait été le cas en 1992, nous aurions disposé, pour élaborer le budget, de près de 60 milliards de francs ; les années précédentes, les recettes supplémentaires ont même atteint de 70 milliards à 80 milliards de francs.

Cette évolution ralentie des rentrées fiscales est le résultat non seulement de la forte baisse des recettes observée cette année, mais aussi du dynamisme des prélèvements sur recettes. Le prélèvement destiné au budget européen devrait atteindre 84 milliards de francs, après 70,7 milliards de francs dans la loi de finances initiale de 1991, une révision probable, en exécution, le portant à environ 75 milliards de francs.

M. Emmanuel Hamel. C'est trop !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je me rappelle que nous avons déjà eu un débat à ce sujet, monsieur Hamel !

On ne peut que souhaiter que la Commission européenne fasse montre d'un peu plus de rigueur dans l'élaboration de son budget...

M. Jacques Oudin. Oh oui !

M. Michel Charasse, ministre délégué. ... et procède, quand c'est nécessaire et comme cela se pratique partout, dans n'importe quel Etat « normalement constitué », au financement d'actions nouvelles par redéploiement.

Nous devons aussi être attentifs au fait que notre pays, qui, jusque vers 1988, recevait de la C.E.E. autant qu'il lui versait ou à peu près, est désormais contributeur net, ce qui pèse sur sa balance des paiements.

Mais nous reviendrons sur tous ces aspects, puisque nous aurons un débat sur le budget européen, comme le veut la tradition au Sénat, au moment de l'examen de l'article d'équilibre, c'est-à-dire au moment où sont examinés les prélèvements sur recettes.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est une bonne initiative, ne pensez-vous pas ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je sais que MM. Chaumont et Hamel affûtent déjà leurs arguments, sous la vigilance attentive de M. Hamel et de quelques autres !

De même, le prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales devrait connaître une forte progression, passant de 133,8 milliards de francs en loi de finances initiale pour 1991 à 147 milliards de francs pour 1992.

Ce chiffre était moins élevé dans le projet de loi de finances initiale, mais, comme vous le savez, le Gouvernement a accepté, lors de l'examen du budget à l'Assemblée nationale, de réduire de moitié environ l'économie proposée sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui passe de 4,2 milliards à 2,2 milliards de francs, excluant de son champ d'application les collectivités locales les moins riches et celles qui bénéficient des mécanismes de solidarité financière mis en place par la loi du 10 mai 1991.

J'ai ressenti, je dois l'avouer, la vive réserve, pour ne pas dire plus, de la commission des finances du Sénat notamment à propos de ces économies. Je sais bien que le Grand Conseil des communes de France est particulièrement sen-

sible à ces sujets. Cela relève en fait de sa vocation institutionnelle, puisque la Constitution précise que le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales de la République ».

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Par conséquent, on ne peut faire mieux et nous y reviendrons prochainement...

M. Etienne Dailly. Ne l'oubliez pas !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Que dites-vous, monsieur Dailly ? Me suis-je trompé ?

M. Etienne Dailly. Je disais : ne l'oubliez pas prochainement !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Pourquoi prochainement ?

M. Etienne Dailly. Pour rien !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Est-ce un conseil ou une suggestion ?

M. Etienne Dailly. C'est une mise en garde !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Ce n'est pas une mise en boîte, alors !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Michel Charasse, ministre délégué. En tout cas, nous reviendrons sur tous ces sujets dans la suite de la discussion.

Mais permettez-moi de dire que, les temps étant durs, il me paraît normal que des efforts soient demandés à tous. Ainsi, sachez que, malgré ces efforts, les concours de l'Etat aux collectivités locales progresseront, après rectification à l'Assemblée nationale, de 7 p. 100 en 1992, alors que l'ensemble des dépenses augmentera de 3,1 p. 100 pour atteindre près de 245 milliards de francs. Depuis 1988, les concours de l'Etat auront donc augmenté de plus de 33 p. 100 alors que les prix ont enregistré une hausse de 13 p. 100.

L'Etat est, par ailleurs, le premier contribuable local, puisqu'il prend en charge directement une part croissante de la fiscalité locale avoisinant les 20 p. 100.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. En remboursement des générosités que vous faites aux contribuables !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Peu importe, c'est l'Etat qui paie !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est exonéré !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je constate simplement que l'Etat est le premier contribuable local de France et qu'au prix actuel cela revient très cher !

Voilà, en tout cas, l'effort qui est consenti pour les collectivités locales. Admettez avec moi que ces 245 milliards de francs ne représentent pas un effort négligeable et que cet effort ne mérite sans doute pas autant de critiques injustes.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Pour une part, il y a des fonds avancés par les collectivités locales !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Nous avons arrêté le déficit pour 1992 à 90 milliards de francs environ. Cela représente 1,26 p. 100 du P.I.B., soit un pourcentage du même ordre que celui du budget de 1991 et très inférieur à celui de 1988, qui était à 2 p. 100.

Fallait-il faire plus, comme certains l'ont suggéré ? Je ne le pense pas !

La France a déjà connu, dans le passé, des politiques de relance par le budget. Elles se sont soldées, au bout d'un certain temps, par des politiques de rigueur.

Cette alternance de *stop and go* pénalise les entreprises et, surtout, finit par se retourner contre les plus défavorisés. En effet, notre économie est ouverte et nos comptes extérieurs présentent un solde légèrement négatif. Par ailleurs, nous avons exclu cette voie.

Pouvions-nous faire mieux ? Un déficit plus faible aurait risqué de peser sur le redémarrage de l'économie, de « casser » la reprise ; nous n'avons pas voulu prendre ce risque. Nous avons donc arrêté le déficit, sans dogmatisme, au niveau le plus bas possible, à un niveau qui permette d'accompagner le redémarrage de l'activité. Nous nous sommes adaptés à la conjoncture.

Notre objectif, je le redis bien au Sénat, reste de descendre, dès que l'environnement économique le rendra possible, au niveau de déficit qui permet de stabiliser le poids de la dette dans le P.I.B., conformément aux orientations du Plan.

Sur ce point, je rappelle que la situation de nos finances publiques est l'une des meilleures des grands pays industriels. La dette publique représente, en effet, 25 p. 100 du P.I.B., contre 31 p. 100 pour la moyenne des pays de l'O.C.D.E. et 41 p. 100 pour la moyenne des pays européens.

Le niveau de notre déficit est l'un des plus bas. Il est sensiblement inférieur à celui de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et, naturellement, de l'Italie.

Il ne faut donc pas, comme a essayé de le faire M. le rapporteur général, noircir le tableau.

L'évolution des dépenses est maîtrisée et conforte les grandes priorités de l'action gouvernementale.

En 1992, nos dépenses atteindront 1330,3 milliards de francs. Ce montant correspond à peu près à la reconduction des dépenses en francs constants. Cet objectif nous a semblé nécessaire dans le contexte économique actuel.

La stabilisation des dépenses publiques en valeur constante contribue, en effet, à éviter le creusement du déficit, et donc de la dette, ce qui semble - à juste titre - une des préoccupations de M. le rapporteur général. Quelle ne fut donc pas ma surprise devant certaines réactions que j'ai notées dans l'opposition.

Alors que la stabilisation des dépenses en francs constants représente, pour l'opposition, en particulier pour nos prédécesseurs, l'alpha et l'oméga de toute politique budgétaire - d'ailleurs appliquée, et au-delà, entre 1986 et 1988 - nous étions critiqués pour notre excès de rigueur, qui aurait résulté de notre excès de laxisme des années antérieures !

Tout cela est bien alambiqué, pour ne pas dire inexact !

De 1988 à 1991, nous avons, en effet, disposé de 190 milliards de francs de recettes supplémentaires. Plus de la moitié de cette marge - environ 100 milliards de francs - a été consacrée à la réduction du déficit et aux allègements fiscaux, tandis que le reste, soit 90 milliards de francs, a été affecté à des dépenses. Nous avons donc mené une politique budgétaire bien équilibrée.

Quant à la stabilisation des dépenses en francs constants, nous n'en faisons pas un dogme. Je dois toutefois insister sur un point.

Quand nos prédécesseurs stabilisaient les dépenses en francs constants, ils le faisaient habituellement au détriment de toutes les dépenses utiles à la préparation de l'avenir, des dépenses consacrées à la recherche, à l'industrie, à la formation et à la culture.

Le projet de budget pour 1992 que nous vous présentons se caractérise, au contraire, par un redéploiement important de la dépense publique au profit de celles des dépenses qui préparent le mieux l'avenir du pays.

Nos objectifs sont en effet les suivants : renforcer notre appareil productif, améliorer l'efficacité de la formation, assurer la cohésion sociale et affirmer la place de la France dans le monde.

Le renforcement de l'appareil productif se traduit dans l'évolution du budget de l'industrie - avec 18,7 milliards de francs il connaît une augmentation de 4,8 p. 100 - et dans celle du budget de la recherche, qui dépasse pour la première fois le cap des 50 milliards de francs et enregistre une hausse de 5,9 p. 100 en moyens de paiement.

Ainsi, depuis 1988, le budget de la recherche augmente de 15 p. 100 en volume, alors qu'il avait baissé de 1,5 p. 100 de 1986 à 1988. La comparaison est éloquent.

Le Gouvernement a également décidé de mettre en place diverses mesures fiscales pour alléger les charges des entreprises et renforcer leurs fonds propres, notamment grâce à la réduction et à l'unification à 34 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés.

La dissociation des taux opérée les années précédentes donnait la priorité à l'autofinancement. Une deuxième étape est franchie, avec le souci de favoriser l'appel aux capitaux extérieurs.

Pour encourager l'investissement, les taux d'imposition des plus-values non financières - M. le ministre d'Etat s'est longuement expliqué sur ce sujet tout à l'heure - ont été réduits et unifiés à 18 p 100.

Enfin, pour favoriser un transfert des activités financières vers l'activité productive, en encourageant, naturellement, l'investissement, les plus-values financières seront taxées au taux normal de l'impôt sur les sociétés.

Des dispositions spécifiques ont été adoptées en faveur des petites et moyennes entreprises afin d'alléger leurs charges - baisse immédiate de l'impôt sur les sociétés à 33,33 p 100 - de renforcer leurs fonds propres - institution d'un crédit d'impôt pour augmentation de capital, imposition des intérêts à 18,1 p 100 et suppression du plafonnement des comptes bloqués d'associés - et afin d'encourager leur transmission, par l'aménagement des conditions d'imposition des donations et la réduction des droits sur les fonds de commerce notamment.

Au chapitre de la formation, je veux souligner l'effort considérable accompli en faveur de l'éducation nationale. Alors que, de 1986 à 1988, près de 1 000 emplois avaient été supprimés, 45 000 emplois ont été créés en 1988 et les crédits ont été augmentés de 64 milliards de francs. M. le rapporteur général l'a d'ailleurs déjà noté, mais pas forcément dans le même sens que moi, je le dis en passant !

Pour 1992, la croissance de ce budget sera encore de 5,7 p 100.

Oh ! bien sûr, je n'ai pas la naïveté de croire que cela suffit à régler l'ensemble des problèmes de notre appareil de formation initiale. Trop de jeunes, nous le savons tous, sortent encore chaque année du système éducatif sans formation !

Mais reconnaissez qu'il est vain d'escamoter renforcer l'efficacité du système, d'une part, si la rémunération des enseignants n'est pas revalorisée - et leur place dans la société reconnue -, et d'autre part, si la rénovation pédagogique et l'amélioration des conditions de vie des élèves ne sont pas menées à bien.

Mme Hélène Luc. Qu'attendez-vous pour le faire ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Mais, madame, 64 milliards de francs de plus depuis 1988, permettez-moi de vous dire que, chez moi, on ne les trouve pas sous les sabots d'un âne ! Il faut bien que cela ait servi à quelque chose !

Mme Hélène Luc. Vous n'êtes pas du tout à la hauteur des nécessités !

M. Michel Charasse, ministre délégué. En tout cas, c'est bien apparu d'une manière ou d'une autre sur les feuilles de paie. Je le sais d'autant mieux que ma femme est institutrice, et que je surveille ce qu'elle gagne de mois en mois ! (*Protestations sur les travées communistes.*)

Mme Marie-Claude Beaudou. Ce n'est pas possible.

Mme Hélène Luc. Alors, pourquoi les enseignants démissionnent-ils ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Si vous parlez en stéréo, je n'entends pas !

M. Félix Leyzour. Mais si, il entend !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Voyez-les ! Et ils sont de la majorité !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Michel Charasse, ministre délégué. De toute façon, nous aurons l'occasion de revenir sur ce point ; je vous fais confiance !

Mme Hélène Luc. C'est très clair !

M. Michel Charasse, ministre délégué. En tout état de cause, je ne pense pas que vous contestiez sérieusement les 20 milliards de francs environ que le plan Jospin apportera à l'éducation nationale sur la période 1990-1998 au titre de la rénovation pédagogique et des conditions de vie des élèves.

Reconnaissez aussi qu'à travers la rénovation de l'enseignement professionnel, le développement de la formation en alternance, la valorisation de l'apprentissage, le Gouvernement s'attaque avec détermination aux facteurs structurels du chômage dans notre pays, notamment du chômage des jeunes.

Enfin, dans le même esprit, je sais que nombre d'entre vous saluent les mesures du « plan emploi » en faveur de l'embauche des jeunes sans qualification et des emplois de proximité.

Convient-il de renforcer la cohésion sociale ?

Qui ne voit, dans les sociétés ultralibérales, se développer de nombreuses fractures sociales, des fractures renforcées par un libéralisme sauvage à la Reagan ou à la Thatcher, dont certains se réclament ?

Au contraire, le Gouvernement met tout en œuvre pour effacer, un à un, les facteurs d'exclusion. Ainsi, le R.M.I. sera doté l'an prochain de 13,2 milliards de francs afin d'assurer aux plus défavorisés un minimum décent et de faciliter leur réinsertion sociale.

De même, la politique de la ville et le logement social sont confortés.

A ce sujet, je ne peux pas accepter les arguments de M. le rapporteur général et, donc, de la commission des finances.

La baisse du budget du logement pour 1992 n'est que le résultat de la réduction du taux du 1 p. 100 logement décidée lors de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Comme nous, M. Méhaignerie a enregistré le même phénomène en 1987 lorsqu'il a réduit ce taux.

Reste que nous financerons l'an prochain 80 000 prêts locatifs aidés au lieu de 55 000 entre 1987 et 1988, que nous développerons, à travers le prêt aidé pour l'accession à la propriété rénové et l'ouverture du prêt conventionné dans l'ancien, une véritable politique de l'accession sociale et que les crédits destinés à la réhabilitation - lesquels, je le signale au passage, ont doublé depuis 1988 - permettront de rénover, d'ici à 1995, la totalité du parc H.L.M. L'extension du champ d'intervention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, décidée lors de l'examen du projet de budget à l'Assemblée nationale en première lecture, permettra d'accélérer également la rénovation du parc de logements privés.

Enfin, la généralisation des aides personnelles au logement, engagée en 1991, sera réalisée dans l'ensemble des grandes agglomérations. En 1993, grâce à une réforme qui aura coûté environ 2 milliards de francs, il n'y aura plus d'exclu des aides au logement.

Je ne rappelle que pour mémoire la restructuration de la dette des H.L.M. et le réaménagement des prêts aidés pour l'accession à la propriété à taux élevés réalisés entre 1988 et 1989.

Le logement social est et resté donc clairement une priorité alors qu'il avait été largement sacrifié entre 1986 et 1988.

Le renforcement de la cohésion sociale passe également par la modernisation des services publics.

Au nombre de nos priorités figure la poursuite de la modernisation du service public de la justice.

De 1986 à 1988, tous les moyens ont été consacrés à l'administration pénitentiaire avec le programme « 13 000 places » et le retard s'est malheureusement accentué par ailleurs. Depuis 1988, nous avons conduit à son terme l'extension du parc pénitentiaire et renforcé les services judiciaires. Au total, les crédits ont augmenté de plus de 20 p. 100, tandis que 5 391 emplois ont été créés. Cet effort est poursuivi en 1992, puisque le budget de la justice, avec 19 milliards de francs, augmente de 4,8 p. 100 et même de 7,2 p. 100 en moyens d'engagement. La réforme de l'aide légale décidée par la loi du 10 juillet 1991 permettra de faciliter l'accès à la justice des plus démunis : 900 millions de francs ont été prévus à ce titre dans le budget 1992.

Enfin, le budget de l'environnement, dont M. le ministre d'Etat a parlé tout à l'heure, augmente de 13,6 p. 100. Ce n'est naturellement qu'un des éléments de la dépense de la nation pour l'environnement. Cependant, le doublement de ce budget depuis 1988, la mise en place d'une véritable administration de la protection de la nature, la relance spectaculaire

laire des investissements des agences de bassin pour améliorer la qualité de l'eau sont autant de décisions majeures qui soulignent l'importance qu'accorde le Gouvernement à la protection de l'environnement et du cadre de vie des Français.

L'impératif de solidarité, si nécessaire sur le plan interne, trouve également sa place dans nos relations extérieures. Il est conforme au message traditionnel de la France des droits de l'homme et à la place que la France entend continuer à occuper dans les grandes organisations internationales, notamment au Conseil de sécurité des Nations unies.

Avec 40,6 milliards de francs en 1992, l'aide au développement progressera de 5,8 p. 100, soit plus vite que le P.I.B. La France confortera ainsi, en ce domaine, sa première place parmi les grands pays occidentaux, son aide représentant 0,57 p. 100 du P.I.B. contre 0,50 p. 100 en 1988.

Au total, les dépenses ont donc été accrues de 40 milliards de francs en 1992 par rapport à 1991. En dehors de la charge de la dette, la totalité des marges disponibles ont été affectées aux grandes priorités : 14 milliards de francs pour l'éducation, 6 milliards de francs pour la solidarité, 4 milliards de francs pour l'industrie et la recherche, 2 milliards de francs pour l'aide publique au développement et 1 milliard de francs pour la justice.

Je pense donc que nous vous proposons le meilleur budget possible pour la France.

J'ai lu et entendu les critiques de M. le rapporteur général. Je le remercie d'ailleurs de m'avoir remis en priorité un exemplaire de son rapport.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. C'est la moindre des choses !

M. Michel Charasse, ministre délégué. M. Chinaud se plaint tout d'abord de la baisse des dépenses d'investissement. Mais, si l'on neutralise l'évolution des services votés du logement, les dépenses d'investissement sont, au contraire, en nette augmentation. Cette évolution sera d'ailleurs complétée par la croissance des dépenses d'investissement public approuvées en conseil de direction du fonds de développement économique et social, sous la présidence de M. le ministre d'Etat, qui sera au moins égale à celle des prix en 1992.

Je rappelle enfin que c'est en 1987, année où nos prédécesseurs étaient en fonction, que la part des dépenses d'investissement a été la plus faible dans le total des dépenses du budget général : 13,3 p. 100, alors que nous serons, en 1992, à 14,8 p. 100.

M. le rapporteur général - M. le président Poncelet en a dit un mot également - critique par ailleurs la croissance, trop modeste à son goût, des crédits d'intervention, oubliant que cette modération de plus de 2,1 p. 100 résulte essentiellement de l'effet mécanique de la baisse du taux du 1 p. 100 logement.

Je ne vois pas qu'on nous propose une alternative crédible. Quelle politique souhaite donc ce que j'appellerai - mais le terme n'est pas désagréable - l'opposition, ou la majorité sénatoriale ? La politique qui résulte des déclarations de l'opposition au cours de l'examen de la première partie de la loi de finances - c'était à l'Assemblée nationale, je veux bien - quand elle critique l'excès de dépenses ou l'insuffisance des allègements fiscaux ? Faut-il, au contraire, comme l'a fait le ministre d'Etat tout à l'heure, se référer aux déclarations qui ont été faites au cours de la deuxième partie où, budget par budget, les mêmes réclament toujours plus de dépenses ?

A moins de considérer que l'alternative « crédible » - M. le ministre d'Etat l'a rappelé - réside dans le budget élaboré par la commission économique de l'U.D.F., qui prévoit 25 milliards de francs d'économies sur les dépenses civiles hors dette, sans dire sur quels postes elles portent ! La raison en est simple : l'essentiel des économies - c'est vrai, monsieur le rapporteur général - porterait en fait sur les rémunérations de fonctionnaires.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. En mars dernier, vous avez fait dix milliards de francs d'économies !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Il existe deux manières d'interpréter les choses. Il y a le taux d'augmentation des rémunérations et il y a le nombre de fonctionnaires. Vous avez repris à votre compte tout à l'heure la formule : « Moins de fonctionnaires, mais mieux payés ! »

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous interrompre.

M. Michel Charasse, ministre délégué. Laissez-moi terminer, monsieur Poncelet !

Alors que M. le ministre d'Etat paraissait avoir compris que M. le rapporteur général souhaitait remettre en cause l'accord Durafour, l'accord Jospin ou l'accord conclu avec les grandes fédérations de fonctionnaires, j'ai cru comprendre...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. J'ai dit et écrit l'inverse !

M. Michel Charasse, ministre délégué. ... que M. le rapporteur général souhaitait, en fait, faire 20 milliards de francs d'économies en supprimant, d'un seul coup naturellement, des postes de fonctionnaires. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., et de l'union centriste.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Me permettez-vous, cette fois, de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Allez-y, monsieur Poncelet !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, l'an dernier, vous avez tenu le même raisonnement. Alors que M. le rapporteur général vous avait proposé 10 milliards de francs d'économies, vous avez prétendu que cela était impossible à réaliser. Or, quelques semaines après, le budget étant voté - ce qui a constitué un geste inélegant à l'égard du Sénat - vous avez trouvé, par arrêté, 10 milliards de francs d'économies ! Au mois de janvier prochain, je ne dis pas au mois de mars, vous nous présenterez, j'en suis convaincu, un arrêté d'économies. Dans ces conditions, ne venez pas nous dire que c'est impossible ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. René Régnault. C'est autre chose !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Michel Charasse, ministre délégué. Monsieur Poncelet, vous qui avez été mon prédécesseur, chacun s'en souvient, pouvez-vous, en me regardant dans les yeux, me dire que vous ne l'avez jamais fait ?... (*Très bien et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Fourcade sourit, et je l'en remercie !

M. Jean-Pierre Fourcade. Vous n'avez pas de certitude, monsieur le ministre !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Cela étant, pour en finir avec M. le rapporteur général, si l'on ne s'en prend pas aux plans Jospin et Durafour, bref aux plans catégoriels, il y a effectivement une augmentation générale, je veux bien vous croire. Pour obtenir 20 milliards de francs d'économies sur la fonction publique, il faut, d'un seul coup, procéder à 150 000 réductions d'emplois.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je n'ai jamais dit cela !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Cela veut dire qu'il faut faire un plan de dégageant des cadres - c'est parfaitement possible, contrairement à ce que croient d'ailleurs tous les fonctionnaires de France, qui ne sont pas à l'abri de ce genre de choses - car on peut toujours faire un plan de dégageant des cadres, mais il vaudrait mieux l'écrire !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Monsieur le ministre, je vous ai proposé, dans ce débat, de réaliser 7,2 milliards de francs d'économies de fonctionnement. Si vous me répondez sur ce point, citez mes chiffres ; sinon, moi, je vais citer MM. Hollande, Moscovici et tous vos amis socialistes qui vous poussent à plus de déficit, qui vous incitent à moins de sérieux !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Je vous remercie de me les résumer !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Répondez sur ce que je vous ai dit !

Laissez-moi simplement ajouter que, si vous aviez pu créer moins de postes à l'éducation nationale, vous auriez été bien content !

M. Michel Charasse, ministre délégué. En tout cas, monsieur le rapporteur général, je me réfère, d'une part, à ce que j'ai entendu tout à l'heure et, d'autre part, comme l'a fait M. le ministre d'Etat avant moi, au rapport de la commission économique de l'U.D.F. Mais peut-être ne partagez-vous pas tout ce qui y figure ! C'est comme pour ceux de mes amis que vous venez d'énumérer, je ne partage pas forcément tout ce qu'ils disent.

Heureusement, on garde encore un peu d'indépendance ! De ma part, c'est naturel. De votre part, c'est de conscience, puisque vous êtes dans un parti composé des anciens indépendants. Par conséquent, nous sommes indépendants tous les deux à l'égard de nos propres amis ! *(Rires.)*

Cela dit, en dehors de la fonction publique, il reste le remède des privatisations. Vous ne pouvez pas le nier. Mais je crois qu'elles ne peuvent pas être un instrument de la politique budgétaire à moyen terme parce qu'elles ne sont possibles que si les marchés sont prêts à les absorber, et les recettes qu'elles génèrent sont donc par nature incertaines. Par conséquent, on ne peut pas raisonnablement promettre tout et n'importe quoi en disant que les privatisations paieront, comme autrefois on disait que l'Allemagne paierait. On sait très bien qu'elle n'a pas payé. Nous le payons d'ailleurs assez cher, si je puis dire.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. On a dit cela pour la dette, pas pour le fonctionnement !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Sur ce point, monsieur le rapporteur général, telle n'est pas notre démarche. Les ouvertures minoritaires du capital que nous prévoyons en 1992 financeront les dotations en capital au secteur public...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Mais non !

M. Michel Charasse, ministre délégué. ... et permettront, en conséquence, de gérer de façon plus active le secteur public et de lui insuffler un nouveau dynamisme.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces points en cours de débat.

En conclusion, je crois que la vérité oblige à reconnaître qu'il n'y a pas de véritable alternative crédible à la politique économique du Gouvernement. Avec ceux qui multiplient des critiques que je trouve contradictoires, c'est un peu le rendez-vous d'une certaine inconséquence ! Je regrette cette attitude au moment où, face aux difficultés économiques mondiales, il faut que les Français redoublent d'efforts pour tenir leur rang en Europe et dans le monde. *(Eh oui ! sur les travées socialistes.)* Je sais que c'est aussi le souci du Sénat.

Devant les conséquences, à terme, de la réunification allemande, que l'on devine considérables, devant les bouleversements en Europe résultant de l'effondrement de l'ordre qui avait prévalu depuis la Libération, nous avons l'impérieux devoir d'être unis et mobilisés. C'est pourquoi je suis persuadé qu'autour de ce projet de budget, qui vise à renforcer notre économie, à resserrer la solidarité entre Français et à développer l'emploi, pourraient se retrouver tous ceux - ils sont nombreux au Sénat - qui placent le service du pays au-dessus de tout le reste. Je ne désespère pas de faire entendre mon appel à la Haute Assemblée. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 96 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 75 minutes ;

Groupe socialiste, 74 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 60 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 36 minutes ;

Groupe communiste, 29 minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, le président de la commission des finances et le rapporteur général du budget ont formulé tout à l'heure sur le projet de loi de finances, avec la compétence et l'autorité qu'on leur connaît, des appréciations d'ensemble et des propositions alternatives. La majorité de la commission des affaires économiques souscrit aux unes et aux autres. C'est pourquoi je n'y reviendrai pas.

Mon propos, beaucoup plus modeste, se limitera à deux problèmes : l'évolution de l'économie internationale et nationale, d'une part, et l'aménagement du territoire, d'autre part, deux sujets auxquels la commission que j'ai l'honneur de présider attache une importance particulière et qui m'amèneront, messieurs les ministres, à vous poser des questions et aussi à exprimer des regrets.

Mes questions concernent la conjoncture économique. Vous en avez parlé, mais le sujet fait l'objet de tant d'appréciations contradictoires et suscite, à travers le monde, un malaise si général que je souhaite que vous poussiez plus avant votre analyse.

Au point de départ figure, bien entendu, l'hypothèse sur laquelle le budget est construit, à savoir une croissance de l'économie française de 2,2 p. 100 en 1992. Cette hypothèse, si elle était plausible lorsque le projet de budget a été préparé, est devenue fragile, me semble-t-il, depuis que les évolutions et les prévisions les plus récentes ont été enregistrées.

On observe, à vrai dire, une curieuse contradiction.

Le monde des économistes, qui vit dans la macroéconomie, que ce soit à l'O.C.D.E. ou au F.M.I., reste modérément optimiste. Il enregistre, certes, une décélération qui le conduit, dans ses prévisions, à décaler du premier au deuxième semestre la reprise annoncée, mais il ne modifie pas - en tout cas, il ne l'a pas encore fait - le sens de son pronostic, qui reste orienté à la hausse, même si elle est modeste.

Or, tel n'est pas du tout le sentiment qui se dégage des commentaires que l'on entend, des réactions que l'on observe et des dispositions que l'on prend des deux côtés de l'Atlantique, qu'il s'agisse des consommateurs, des chefs d'entreprise ou des investisseurs.

Dès lors, la question se pose : qui se trompe ? Sont-ce les acteurs de la vie économique, qui se laissent envahir par une morosité à courte vue, démentie par les indicateurs globaux, ou les « macro-analystes », dont les ordinateurs seraient en retard sur l'événement ?

Des Etats-Unis, on attendait le signal de l'éclaircie. C'est là que le ciel s'est brouillé.

Au-delà du ralentissement de la conjoncture, au-delà de la crise financière qui, après les caisses d'épargne et les banques, atteint les compagnies d'assurances, au-delà de l'implosion du marché immobilier et d'un déficit budgétaire qui ne cesse de croître, on voit naître, outre-Atlantique, le sentiment diffus que l'économie américaine est entrée dans une phase prolongée de déflation.

Je dis déflation, peut-être faudrait-il parler d'assainissement ou de désendettement, après des années d'expansion fondées sur un endettement à tout va des particuliers, des entreprises et de l'Etat.

Bref, nous assistons à une remise en ordre qui pourrait se prolonger encore assez longtemps et dont l'effet dépressif n'a pas cédé, en tout cas jusqu'ici, aux baisses successives des

taux d'intérêt on peut se demander aujourd'hui si elle ne rend pas très aléatoire la reprise, que l'on continue cependant d'attendre, même pour plus tard.

Parallèlement, on voit les deux « locomotives » de l'économie mondiale, le Japon et l'Allemagne, ralentir leur course.

Les prévisions de croissance de l'économie japonaise pour 1992 ont été ramenées à 2,5 p. 100, celles de l'économie allemande à 2 p. 100 alors que la croissance avait atteint, en Allemagne, 4,5 p. 100 au premier semestre de 1991 et 3,2 p. 100 au Japon.

Pour la France, qui, avec le surplus de demande issu de la réunification allemande, a enregistré en 1991 un gain de croissance de 0,6 p. 100, ce sont, évidemment, les nouvelles d'Allemagne qui sont les plus préoccupantes, d'autant qu'elles vont de pair avec le maintien, outre-Rhin, de taux d'intérêt élevés, de pair aussi avec une nouvelle poussée à la hausse du deutsche mark, consécutive, comme toujours, à la baisse du dollar.

Ce double mouvement, d'ailleurs, vient de vous obliger, monsieur le ministre d'Etat, à relever les taux d'intérêt, ce qui ne favorisera pas la croissance, malgré les atténuations auxquelles vous venez de faire allusion.

Je m'en voudrais d'ajouter ici à la « sinistrose » ambiante, mais l'honnêteté m'oblige à dire qu'il faut remonter loin dans le passé pour trouver autant d'inquiétude chez les chefs d'entreprise. Et je ne parle pas ici du microcosme parisien ; je pense au climat qui règne dans la plupart de nos départements.

Aussi, après le rapporteur général et le président de la commission des finances, je suis bien obligé, à mon tour, de poser la question : monsieur le ministre d'Etat, votre prévision de croissance de 2,2 p. 100 pour 1992 est-elle encore, aujourd'hui, réaliste ? Question qui en induit bien d'autres : comment réagirez-vous si - ce que, naturellement, je ne souhaite pas - les événements démentent votre pronostic initial ? Accepterez-vous une augmentation du déficit ou annulerez-vous, en 1992 comme en 1991, une fraction significative des crédits que vous nous demandez aujourd'hui d'approuver ?

Cette dernière perspective paraît si probable que l'on serait tenté de vous demander de nous soumettre, avec le projet de budget, la grille des annulations futures, tant celles-ci risquent de vider celui-là d'une grande partie de son contenu.

J'en viens, monsieur le ministre d'Etat, à mon regret : il concerne l'aménagement du territoire.

Si je tiens à l'exprimer au début de ce débat, c'est pour deux raisons.

C'est, d'abord, parce que l'aménagement du territoire est au cœur des travaux sur l'avenir de l'espace rural, qui ont été conduits par la commission des affaires économiques et par la mission d'information créée en juin 1989 par le Sénat.

Les conclusions de ces travaux ont été présentées en février, à Bordeaux, lors d'une convention nationale, dont le rapport vient de sortir en librairie, suscitant dans le pays un écho bien plus large que celui que l'on pouvait attendre.

C'est, ensuite, parce que les propos récents du Président de la République et du Premier ministre nous ont semblé replacer l'aménagement du territoire au nombre des grandes priorités nationales.

A cet égard, nous nous félicitons de la tenue, au printemps prochain, d'assises du monde rural. Et j'approuve, personnellement - mais cela n'engage que moi - les décisions de délocalisation en province d'un certain nombre d'organismes et de services administratifs, y compris de l'Ecole nationale d'administration. Cette dernière trouvera, j'en suis persuadé, à Strasbourg, dans un contexte d'ouverture sur l'Europe, un terrain aussi propice à son essor que les lambris du VII^e arrondissement !

Mais nous n'en sommes que plus surpris, monsieur le ministre d'Etat, de ne trouver, dans le projet de loi de finances, aucune trace de ce volontarisme nouveau.

Aucune trace, tout d'abord, dans le « bleu », de l'aménagement du territoire, qui ne représente que 0,13 p. 100 des dépenses de l'Etat. Les crédits initialement inscrits accusaient, d'ailleurs, par rapport au budget de 1991, une baisse de 9,6 p. 100 pour les autorisations de programme et de 18,6 p. 100 pour les crédits de paiement. De modestes concessions ont été faites sur ce point à l'Assemblée nationale, mais la baisse n'a pas disparu pour autant. Elle reste de 3,9 p. 100 pour les autorisations de programme et de 9 p. 100 pour les crédits de paiement.

Il est inutile, mes chers collègues, de passer en revue les six ou sept fonds qui constituent l'arsenal de ce que nous appelons l'aménagement du territoire, pour constater que l'effort fourni par la France n'est pas à la mesure de celui que consentent nos partenaires européens - la Grande-Bretagne fait dix fois mieux que nous, la Belgique sept fois et l'Allemagne six fois - ni à la mesure de la désertification qui affecte près de 40 p. 100 du territoire national.

M. Hubert Haenel. Très bien !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. D'autant que l'on ne trouve pas non plus trace d'une volonté d'aménagement du territoire dans le budget des autres ministères : ni dans le budget de l'agriculture, où les crédits consacrés à l'aménagement rural stagnent...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Hélas !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. ... ni dans celui de la recherche, qui consacre 50 p. 100 de ses moyens en hommes à la seule Ile-de-France, ni dans celui de l'équipement, qui fait ressortir un retard dans la réalisation du plan autoroutier, puisque seuls 125 kilomètres sont prévus pour 1992, contre 200 kilomètres, en moyenne, chaque année au cours de la période précédente.

Encore le budget ne dit-il pas tout. Il ne dit rien, en particulier, des restructurations des services administratifs en milieu rural auxquelles se livrent avec ardeur de nombreux ministères, ceux de la poste et de l'éducation nationale notamment, sans parler du vôtre, monsieur le ministre d'Etat.

Nous savons, bien entendu, qu'il est impossible de conserver telles quelles les structures administratives héritées du XIX^e siècle. L'administration, comme les autres secteurs de la vie nationale, doit évoluer. Mais, lorsque les mesures sont prises en l'absence de toute coordination interministérielle et sans que soient pris en compte véritablement des impératifs de l'aménagement local, nous sommes bien obligés de constater qu'entre les déclarations au sommet et les réalités à la base l'écart est immense.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Ayons le courage d'un constat lucide : la France n'a plus de politique d'aménagement du territoire digne de ce nom, ce budget le démontre. Il est temps de lui en redonner une. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.D.E.*)

Il est vrai que le Gouvernement s'apprête à proposer au Parlement un dispositif financier d'aide aux communes rurales.

Ce dispositif comporterait trois éléments : une revalorisation de la fraction voirie de la dotation globale de fonctionnement une meilleure répartition de la dotation globale d'équipement entre communes rurales et communes urbaines ; enfin une dotation de développement rural.

La misère financière des communes rurales est telle qu'elles se réjouiront, je n'en doute pas, de ces mesures.

Mais je ne peux, monsieur le ministre d'Etat, que répéter ici ce que j'ai dit à M. Sueur voilà quelques jours. Ce que demandent les communes rurales, c'est autre chose, c'est l'allègement progressif de la dotation de base de la D.G.F. qu'elles perçoivent par habitant sur celle des grandes villes. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Ce que demandent les communes rurales, c'est l'égalité de traitement. Ce qu'elles demandent, c'est la justice. Pas la charité.

Elles savent que tout n'est pas possible tout de suite, monsieur le ministre, et que le processus prendra du temps. Est-ce une raison pour ne pas l'engager ? Est-ce une raison pour chercher, finalement, à en répartir la charge entre les seules collectivités locales ?

Monsieur le ministre d'Etat, il est temps, au moment où l'échéance de 1993 frappe à notre porte, de mesurer les conséquences que la suppression des frontières aura forcément sur la localisation des activités économiques sur notre territoire.

M. Michel Charasse, ministre délégué. Il s'agit, en fait, de la suppression des contrôles !

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques. Il est temps d'élaborer une politique d'ensemble, celle qu'exige la revitalisation de notre espace rural.

Nous voulons espérer que tel est bien l'objectif des assises qui se tiendront au printemps, comme nous voulons espérer que le prochain budget, lui au moins, retiendra l'aménagement du territoire au nombre de ses principales priorités.

Il y va de l'équilibre de la société française tout entière et de son rayonnement dans l'Europe de demain. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., ainsi que sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, la majorité de la commission des affaires sociales approuve, elle aussi, le diagnostic, les critiques et les propositions de nos excellents collègues Roger Chinaud et Christian Poncelet.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Merci !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Je ne reviendrai donc pas sur le dispositif d'ensemble, pour me préoccuper plutôt des 260 milliards de francs de crédits budgétaires qui concernent la commission des affaires sociales et qui ne sont qu'une petite partie des 2 117 milliards de francs de l'ensemble des dépenses sociales.

Nous constatons que ces crédits budgétaires n'ont pas progressé d'une année sur l'autre. Mais nous n'en tirons aucun élément de critique car, pour nous, messieurs les ministres - nous serons certainement d'accord sur ce point - ce n'est pas un élément de jugement. Ce qui est important, c'est de dépenser les crédits à bon escient, ce n'est pas de les faire progresser.

MM. Pierre Bérégozov, ministre d'Etat, et Michel Charasse, ministre délégué. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Avant de présenter les quatre observations essentielles que formule la commission des affaires sociales, je tiens à faire deux remarques.

La première concerne l'apparition d'une tendance fâcheuse, texte après texte, à faire financer les crédits de fonctionnement des ministères sociaux par des prélèvements sur les utilisateurs. Ainsi les établissements hospitaliers vont-ils devoir financer la réorganisation des services extérieurs de l'Etat chargés de l'action sanitaire et sociale. Ainsi les laboratoires pharmaceutiques seront-ils mis à contribution pour financer la future agence du médicament. A quand, messieurs les ministres, le financement direct par les collectivités locales du contrôle de légalité exercé par les préfets ? (*Sourires.*)

La seconde remarque est beaucoup plus grave. Vous comprendrez que le président de la commission des affaires sociales se doive de la formuler à cet instant, dans cette enceinte. Elle concerne la transfusion sanguine. Dans ce domaine, nous avons vécu des événements graves qui ont débouché sur des conséquences dramatiques au regard de la santé et de la vie de nos concitoyens. A l'occasion de cette affaire complexe et difficile, nous avons constaté que l'organisation d'une grande structure de l'Etat réunissant l'ensemble des représentants des départements ministériels n'était ni un gage d'efficacité ni un antidote au gaspillage de crédits. Aussi, nous devons en tirer des conséquences.

Je souhaite vivement que la mission d'information, que le Sénat vient de décider de créer à ma demande, non seulement fasse la lumière sur le passé, mais propose aussi et surtout des solutions courageuses pour l'avenir. Nous n'avons pas le droit - nous en sommes tous d'accord - de répéter de telles erreurs. Nous devons mettre en place des mécanismes simples, efficaces, n'altérant pas le don du sang demandé à nos concitoyens et assurant une parfaite transparence. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Messieurs les ministres, à cette heure, je résumerai les observations de la commission des affaires sociales autour des quatre points qui ont retenu son attention. Je le ferai par ordre de gravité croissante.

Le premier point est relatif au dérapage du revenu minimum d'insertion. Les crédits qui seront consacrés au R.M.I. progresseront de 44 p. 100. Ils passeront de 9 milliards de francs à 13,6 milliard de francs en 1992. En fait, ce dernier chiffre n'est pas le bon puisque, si l'on y ajoute les reports de crédits et les dotations qu'y consacrent les départements, nous aboutissons à quelque 18 milliards de francs pour 1992.

Or d'après la première enquête du centre d'étude des revenus et des coûts, les premiers comptes rendus de la mission d'évaluation le démontrent, nous constatons, en dépit de l'augmentation du nombre des allocataires - ils sont aujourd'hui 400 000 - que la situation professionnelle des deux tiers des allocataires n'a pas changé depuis l'application du dispositif et que, pour le tiers restant, nous assistons, en fait, sur le terrain, à la mise en place discrète d'une nouvelle allocation aux adultes handicapés, qui n'est soumise à aucun contrôle médical et qui se traduit par un dérapage sur le plan des commissions locales d'insertion. Des mesures doivent donc être prises.

Nul ne conteste la nécessité d'un revenu minimum d'insertion. Encore faut-il que l'insertion soit une réalité. On ne doit pas créer de nouvelles prestations qui permettraient aux familles de se soustraire à leur obligation alimentaire sans pour autant être de nature à lutter contre l'exclusion.

Le deuxième point qui a retenu l'attention de la commission des affaires sociales concerne les crédits du budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre d'Etat, après l'introduction, si je puis dire, de M. Poncelet, vous avez indiqué que le budget pour 1992 devait favoriser la compétitivité et l'emploi - nous sommes d'accord sur cet objectif - notamment dans la perspective du Marché unique de 1993. Mais le budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - 74 milliards de francs, qui seront portés à 77 milliards de francs lorsqu'on aura vendu les quelques éléments d'actifs que vous avez évoqués tout à l'heure - est à la fois trop important et insuffisant.

C'est un budget dont on est, malheureusement, en train de perdre la maîtrise. En effet, mes chers collègues, l'année dernière, 9 milliards de francs ont été reportés. Cette année, le report atteindra 4,9 milliards de francs. On ne sait jamais si les crédits seront dépensés. On raisonne à 5, 6 ou 7 milliards de francs près, soit 10 p. 100 de l'enveloppe budgétaire. On est donc dans l'incertitude sur le montant de la dépense. On crée de nouvelles structures : elles ne marchent pas ! Mais elles marchent trois ans plus tard.

En fait, on constate, malgré les qualités très grandes du ministre du travail - auquel je tiens à rendre hommage du haut de cette tribune - que l'on ne maîtrise pas ces crédits et que, à l'heure actuelle, la logique qui prévaut est celle du sauveteur qui intervient pour parer au plus pressé et pour sauver ce qui peut l'être, plutôt que celle d'une véritable action en profondeur. En effet, une partie de ces crédits vise à pallier les carences d'autres ministères, à masquer ou à mal réparer l'accumulation d'un certain nombre de choix erronés.

Bravo, monsieur le ministre d'Etat, pour la recherche de nouveaux gisements d'emplois du côté des petites et moyennes entreprises et des services aux personnes. Voilà des années que le Sénat, par des propositions de loi et par des demandes réitérées de sa commission des affaires sociales, souhaitait qu'on s'engage dans cette voie. On vient de découvrir les possibilités qu'elle offre. Il faut s'en féliciter. Mais l'instrument qui devrait permettre d'orienter les travailleurs à la recherche d'un emploi, l'A.N.P.E., fonctionne mal. Depuis un certain nombre d'années, nous dénonçons ce mauvais fonctionnement et il est maintenant indispensable d'y parer.

S'agissant de l'insertion et des qualifications professionnelles, on y consacre 35 milliards de francs, soit la moitié du budget du ministère du travail. Mais aujourd'hui, alors que l'Etat va dépenser 264 milliards de francs - vous l'avez dit vous-même - pour l'éducation nationale, la France est l'un des rares pays où l'on dépense deux fois, d'une part par l'intermédiaire de l'éducation nationale, d'autre part par celui de

la formation, et ce pour parvenir au même résultat. Or, malgré cette double dépense, 500 000 jeunes sans qualification sont actuellement sur le marché du travail et, chaque année, 150 000 jeunes arrivent sur ce marché sans qualification. C'est là un problème gravissime, au moment où nous allons affronter la compétition internationale.

Sans aller, comme le disait tout à l'heure M. le rapporteur général, jusqu'à revoir l'organisation même du ministère de l'éducation nationale, le simple bon sens eût dû vous conseiller d'abord de réformer les filières de formation et les systèmes d'apprentissage, ainsi que les méthodes de formation des professeurs, avant de majorer leur traitement.

Le fait d'avoir commencé par majorer très largement l'ensemble des rémunérations avant d'engager la moindre réforme dans le secteur de l'éducation nationale aboutit à ce que, s'agissant de la formation des jeunes et de l'insertion professionnelle - je pèse mes mots - nous sommes au dernier rang en Europe ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Le troisième point de mon intervention concerne les crédits du B.A.P.S.A. Seul M. le rapporteur général a évoqué ce problème tout à l'heure.

Messieurs les ministres, le fait d'avoir dégagé 6,4 milliards de francs de la T.V.A. par un prélèvement sur les fonds des caisses de retraite des travailleurs non salariés me paraît dangereux pour l'avenir.

Nous savons tous - j'y reviendrai dans un instant - que les régimes de retraite sont le vrai problème de la sécurité sociale en France. Le Gouvernement a trop souvent tendance à expliquer que c'est le système de santé qui dérape. Non ! ce qui ne va pas, c'est l'ensemble de notre régime de retraite qui est structurellement en déficit.

Or, avec cet habile système qui consiste à rendre la T.V.A. à l'Etat et à prélever des fonds sur les réserves des régimes sociaux des travailleurs indépendants, vous avez créé une grande inquiétude et vous avez affaibli ces régimes de retraite des travailleurs indépendants pour les prochaines années. Par ailleurs, vous posez un problème formidable à vos successeurs, messieurs les ministres, car, l'année prochaine ou l'année suivante, il faudra bien trouver des ressources pour le B.A.P.S.A., une fois que l'on aura épuisé les réserves des régimes de retraite des professions non salariées. C'est un expédient que nous devons dénoncer. A lui seul, il vaut pour ce budget un préjugé tout à fait défavorable. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Le quatrième point porte sur la situation générale du régime de sécurité sociale et sur le problème des retraites. En 1992, nous allons réaliser un triste record. En effet, le déficit du régime général sera du même ordre qu'en 1991, en dépit de l'augmentation des cotisations maladie et de celle du forfait hospitalier qui est intervenue en juin dernier. Autrement dit, à l'heure actuelle, nous sommes à un tel degré de dérapage que, malgré une forte augmentation des cotisations et une modification du forfait hospitalier, en 1992, le déficit sera de l'ordre de 30 milliards de francs, dont 18 milliards de francs, je le précise, proviennent de l'assurance vieillesse.

Bien évidemment, le drame actuel - les rapporteurs le démontreront dans la suite du débat - est que les caisses ont recours à des recettes de trésorerie : avancement de la date d'exigibilité des cotisations patronales, avance de la Caisse des dépôts et consignations - mais celle-ci étant plafonnée à 11,7 milliards, on y est déjà - et avances du Trésor.

Par conséquent, mes chers collègues, aujourd'hui, le fonctionnement du paiement des prestations dépend uniquement de l'avis favorable que M. le ministre d'Etat et M. le ministre délégué au budget donnent pour faire bénéficier le régime de sécurité sociale des avances du Trésor. Avouez-le, c'est une situation préoccupante qui ne permet ni de pavoiser ni de parler de maîtrise des dépenses. Nous sommes dans une situation de trésorerie instable. La commission des affaires sociales considère que c'est une situation très grave.

Quant aux retraites, il y a eu les états généraux de 1987 et le Livre blanc, qui est un document intéressant. On aurait pu prendre des décisions. Tel n'est pas le cas. On crée une nouvelle commission, la commission Cottave, qui va poursuivre les discussions. Autrement dit, on renvoie le problème. Ainsi, les pertes ne font que croître. Nous en sommes à 18 milliards

de francs. La situation se dégrade. Dès le début de l'année prochaine, on sera obligé de prendre des mesures en matière d'assurance vieillesse. Augmentera-t-on la cotisation sociale généralisée ? Cette année, vous le remarquerez, mes chers collègues, on n'en parle plus.

Un sénateur du R.P.R. On en reparlera !

M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales. Ce point avait pourtant fait l'objet d'un grand débat l'année dernière. On constate qu'en 1991 le rendement de cette cotisation s'élèvera à 35 milliards de francs, soit moins que les 42 milliards de francs prévus. Il s'agit d'une nouvelle source de déficit. Il est certain que vous serez obligé, en janvier ou en février prochains, d'envisager une augmentation de la cotisation sociale généralisée.

C'est un point qu'il faut évoquer aujourd'hui. En effet, mes chers collègues, si l'on ajoute le déficit du régime général et le déficit de l'U.N.E.D.I.C. pour avoir le bilan global de l'ensemble du déficit de nos systèmes sociaux, on dépasse 50 milliards de francs. C'est un élément dangereux pour l'entrée dans le marché unique, et c'est un poids qui va peser sur les entreprises.

Si nous sommes d'accord, le Gouvernement et nous, pour affirmer que nous devons tout faire pour privilégier la compétitivité et reconquérir l'emploi, il ne faut pas différer davantage le problème de fond de la répartition du poids des cotisations sociales entre les ménages et les entreprises et de l'harmonisation des cotisations qui pèsent sur les entreprises au niveau européen. Ce problème se pose dès à présent. Par conséquent, nous constatons avec tristesse, messieurs les ministres, une fois de plus, que, dans ce projet de loi de finances pour 1992, rien n'a été fait, aucune décision n'a été prise ; on attend. Vous nous avez présenté un budget d'attentisme.

J'observe donc, avec regret, au nom de la majorité de la commission des affaires sociales, que les problèmes ne sont pas saisis dans leur évolution ni dans leur globalité. Vous êtes en train, messieurs les ministres - c'est très grave - de perdre la maîtrise de l'ensemble des dépenses sociales de notre pays à force de différer les choix.

Bien sûr, on peut choisir la politique du symbole plutôt que celle de l'efficacité. On peut envoyer la S.E.I.T.A. à Angoulême et l'E.N.A. à Strasbourg. C'est plus facile à faire que de modifier l'apprentissage, les conditions de formation des jeunes, ou de procéder à la restructuration du régime de retraite. Et pourtant, les centaines de milliers d'agriculteurs, de professionnels de la santé, de fonctionnaires de toutes catégories qui sont descendus dans la rue vous demandent de sortir de l'attentisme, d'en finir avec une gestion financière à courte vue. Ils vous demandent de mieux préparer notre pays aux épreuves qui l'attendent dans la compétition européenne et mondiale qui se fait plus âpre.

Ne croyez pas qu'il s'agisse, uniquement, de revendications catégorielles et corporatives ! Elles traduisent une inquiétude réelle face à une politique qui néglige les problèmes de fond, qui en diffère le traitement, qui remet à demain leur solution alors que, malheureusement, ils s'aggravent.

C'est parce que, sur les quatre points que j'ai très brièvement résumés pour ne pas lasser l'attention du Sénat, rien de positif n'a été fait cette année que la commission des affaires sociales, en dédaignant tous les artifices et toutes les astuces, demandera le rejet du projet de budget pour 1992. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, avant d'aborder les quelques réflexions que je tiens à faire sur les domaines qui relèvent plus particulièrement de la commission des lois et d'analyser un certain nombre de perspectives budgétaires qui s'ouvrent - ou plutôt qui ne s'ouvrent pas - en fonction du projet de budget pour 1992, je voudrais vous adresser une remarque et vous faire un compliment. (*Exclamations sur certaines travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je commence par la remarque.

Messieurs les ministres, j'ai appris que nous étions moins endettés que les Anglais, moins inflationnistes que les Allemands, moins moroses que les pays de l'Est (*Rire*). La belle affaire ! Aussi, la prochaine fois que je rencontrerai un agriculteur, un médecin ou une infirmière, je ne manquerai pas de leur expliquer que leurs revendications devraient s'estomper compte-tenu de ces données, au demeurant pleines d'intérêt ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. William Chervy. C'est trop facile !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président ?

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de M. le président de la commission des lois.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je vous connaissais juriste, monsieur Larché, je vous découvre polémiste. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*) Vous en avez parfaitement le droit !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Et le talent !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Vous direz donc aux infirmières, aux agriculteurs, à tous ceux que vous rencontrerez qu'ils ont raison de manifester...

M. Marcel Daunay. Bravo !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. ... et vous leur proposerez les dépenses correspondant à leurs souhaits.

Mme Hélène Luc. Nous, nous les proposons, ces dépenses !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Et les impôts correspondants !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Vous le ferez, j'en suis persuadé, avec votre rigueur habituelle.

M. Jean Delaneau. Vous jouez les caricaturistes !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Vous êtes, à mon avis, passé un peu légèrement sur ce sujet. Le malaise est mondial.

M. René Régnault. Et le climat morose !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Quiconque a la fierté de son pays peut se réjouir du fait que, dans un certain nombre de domaines, on fait mieux que les autres - pas le Gouvernement, je le répète, mais la France et les Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission des lois.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. J'en arrive à mon compliment.

Vous nous avez dit que vous ne pouviez pas établir un autre budget. Du moins est-ce l'opinion de M. Charasse !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Tout à fait !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Je suis bien d'accord avec vous et c'est justement ce que nous vous reprochons, Hélas ! vous n'êtes pas en mesure de nous proposer un autre budget.

En fonction de cette constatation, j'orienterai mon propos, pour les domaines qui concernent plus directement la commission des lois, c'est-à-dire la justice, l'intérieur et l'outre-mer, non pas vers un catalogue de revendications, mais vers l'énoncé d'un certain nombre de lacunes, qui sont le résultat de votre politique. Vous allez me rétorquer que je fais de la polémique - cela m'arrive quelquefois, fort heureusement - mais je sais aussi compter sur mes doigts : vous êtes aux affaires depuis dix ans, or une situation constatée en 1991 peut être le fait de ceux qui ont accédé aux responsabilités nationales aux alentours de 1981.

Qu'en est-il au regard des domaines qui intéressent notre commission ?

La justice est en péril. On nous avait dit - c'était un propos de M. Michel Rocard - que l'année 1991 serait l'année de la justice. M. Rocard était coutumier des déclarations de ce genre : il ouvrait des chantiers, il réunissait une table ronde. Nous attendons toujours les résultats.

La réalité a profondément déçu ceux qui avaient eu foi - nous étions un certain nombre - en cet engagement solennel. Il est clair - mais vous ne pouvez pas faire autrement - que les crédits que vous accordez à la justice ne lui permettront pas d'assumer l'ensemble des tâches qui s'imposent à elle.

Nous nous trouvons devant une véritable explosion du contentieux : 11 millions de décisions ont été rendues en 1990, avec 6 000 magistrats.

M. Michel Charasse, ministre délégué. Y compris les contraventions !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Une contravention n'appelle-t-elle pas une décision de justice ?

M. Michel Charasse, ministre délégué. Oui, d'accord.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Reconnaissez qu'un tribunal est nécessaire, qu'il faut bien des juges et des greffiers. Et encore, fort heureusement, un certain nombre de contraventions ne sont-elles pas soumises aux tribunaux !

Je le répète : 11 millions de décisions de justice ont été rendues en 1990 avec 6 000 magistrats. Or vous avez créé dix postes cette année. (*Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je ne vous dis pas d'en créer davantage, parce que je sais bien que vous ne le pouvez pas.

M. Michel Charasse, ministre délégué. On peut faire le même calcul avec le nombre de percepteurs qui recouvrent les amendes !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Eh bien, augmentez le nombre des percepteurs, si vous voulez que le produit des amendes rentre mieux !

La justice ne dispose pas des moyens dont elle a besoin. Ce qui est grave, c'est que l'état de pénurie - pénurie en bâtiments, pénurie en personnels - est tel qu'il finit par rejaillir sur l'état d'esprit et le comportement de ceux qui ont à rendre la justice.

M. Michel Charasse, ministre délégué. Cela date de 1988 !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le ministre, nous vous avons laissé parler, laissez-moi poursuivre.

Nous savons d'ailleurs que ce n'est pas simplement grâce à des moyens budgétaires - de toute façon, vous n'êtes pas capables de les accorder - que l'on parviendrait à un résultat plus satisfaisant.

Il est clair que nos magistrats sont mal rémunérés et qu'il faudra un jour - vous n'êtes pas capables de le faire - engager un plan de reclassement des magistrats et, peut-être, reconnaître qu'ils rendent à la société un service tel qu'il est absolument indispensable de les détacher de l'ensemble de la fonction publique. C'est un point sur lequel, dans leur remarquable rapport, MM. Haenel et Arthuis avaient particulièrement insisté.

Venons-en à l'intérieur.

Les crédits destinés à la sécurité publique diminuent de 1 p. 100 alors qu'on assiste à une progression brutale de la délinquance, progression que l'on peut évaluer à 7 p. 100 en 1990.

C'est sans plaisir, croyez-moi, monsieur le ministre d'Etat, que nous avons vu ces hommes qui ont, profondément ancré en eux, le sentiment de leurs responsabilités dans le domaine du maintien de l'ordre, ces hommes qui sont les piliers de l'Etat - je veux parler des commissaires de police - c'est sans plaisir, dis-je, que nous les avons vus descendre dans la rue pour essayer de se faire entendre.

L'absence de vision d'ensemble des problèmes de sécurité rend plus urgent encore le dépôt d'un projet de loi sur la sécurité intérieure, projet de loi que vous nous avez annoncé mais qui n'est pas encore venu en discussion.

Vous avez souligné à plusieurs reprises que le budget de l'intérieur comportait au moins un élément positif : une augmentation de 7 p. 100 des concours de l'Etat aux collectivités

locales. Cette donnée pourrait faire croire que le Gouvernement fait montre d'une grande bienveillance à l'égard des communes, des départements et des régions. Il n'en est rien, vous le savez, car cette augmentation résulte, pour la plus grande part, du jeu normal et quasi automatique des indexations auxquelles vous êtes tenus.

On ne peut pas passer sous silence, car cela entraîne des conséquences politiques graves auxquelles nous sommes normalement confrontés, le fait que le Gouvernement cherche à réduire par tous les moyens les dotations de compensation, certains dégrèvements, certaines exonérations d'impôts locaux. De ce fait, on entend ici et là reprocher aux collectivités locales un rythme important d'augmentation de leurs budgets.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Eh oui !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le ministre d'Etat, vous connaissez bien la situation à laquelle nous sommes confrontés à l'échelon des départements, des villes, et souvent des régions. Il ne s'agit pas à proprement parler de chantage mais de quelque chose qui y ressemble. Cela se traduit de la façon la plus simple. On nous dit : « vous voulez une université ? Eh bien, il faut participer pour 30 p. 100 ou 60 p. 100. »

M. Michel Crucis. C'est pareil en ce qui concerne les routes nationales.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. « Vous ne pouvez pas ? Le département voisin pourra, lui, et l'université y sera implantée. » Bien évidemment, nous consentons l'augmentation nécessaire. Nous savons bien que l'Etat a sollicité, de façon officielle et directe, la participation des collectivités territoriales pour le plan « Université 2000 ».

Nous attendions une politique de déconcentration et nous avons dit souvent que cette déconcentration devait se traduire par un certain nombre de mesures. Voilà qu'on nous annonce que l'E.N.A. ira à Strasbourg, que je ne sais quelle institution ira ailleurs.

M. Henri de Raincourt. A Clermont-Ferrand !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. L'Office national des forêts s'installera à Bourges, l'institut de la mer dans les Vosges ! (Sourires.)

Plusieurs sénateurs du R.P.R. et de l'U.R.E.I. A Nevers, à Château-Chinon !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le ministre d'Etat, le problème n'est pas là. Ces mesures ne sont pas de véritables mesures de déconcentration. Nous croirons à la déconcentration le jour où un certain stock - pardonnez-moi d'employer ce terme - de fonctionnaires devenus inutiles à l'échelon national, du fait de la décentralisation, auront été effectivement envoyés en province.

Il y a bien longtemps, je disais à un homme pour lequel nous éprouvions d'ailleurs une certaine admiration, Gaston Defferre, qu'à ce premier fonctionnaire, sorte de héros inconnu, qu'on enverrait du fait de la décentralisation de Paris en province, il faudrait dresser une statue ; mais je crois que l'on peut attendre. Il y a toujours autant de fonctionnaires au ministère de l'équipement, autant de fonctionnaires au ministère de l'éducation nationale, autant de fonctionnaires au ministère de la santé, bien que des compétences en matière d'équipement, en matière d'éducation nationale, en matière de santé aient été transférées en province.

Je ferai une dernière remarque à propos de l'outre-mer. Les membres de la commission des lois ont toujours considéré ce projet de budget avec une sympathie particulière. M. Le Penec, qui en a la charge depuis 1988, a en effet conduit avec une certaine rigueur la politique qui devait être menée dans ces départements. Certains membres de la commission des lois se rendront d'ailleurs bientôt en Nouvelle-Calédonie pour vérifier sur place l'application de la politique que nous avons approuvée en 1988 et que le Premier ministre de l'époque avait alors mis en œuvre.

Mais, cette année, nous sommes obligés de faire part d'un certain nombre de préoccupations ; en effet, les crédits consacrés aux départements et territoires d'outre-mer n'augmentent pas dans des conditions qui permettent de faire face aux problèmes généraux de chômage et aux problèmes sociaux fort graves qui se posent dans les départements et

territoires d'outre-mer - M. Jean-Pierre Fourcade, au retour d'une mission à la Réunion, l'a noté avec une acuité particulière.

Encore une fois, monsieur le ministre d'Etat, je reprendrai sur ce point mon propos initial : vous faites ce que vous pouvez et vous ne pouvez pas faire plus !

Alors, que pouvons-nous craindre ? Nous pouvons souhaiter que, vers 1993, à la suite d'un vote démocratique, vous quittiez les affaires ! Mais, alors, notre inquiétude doit se porter sur ce qu'il faut bien appeler les « ardoises » que vous allez nous laisser ou, en termes plus académiques, les problèmes que vous n'avez pas réglés parce que vous vous êtes mis dans l'incapacité de le faire.

Vous vous êtes, en effet, enfoncé dans un système budgétaire : vous n'avez pas su, en 1988, en 1989 et en 1990, mettre à profit les conditions économiques et financières extraordinairement favorables qui s'offraient à vous.

Sans préjuger l'attitude qu'adoptera la commission des lois sur ce projet de budget pour 1992, au cours du débat, j'indiquerai, à titre personnel, que j'aurais été tenté de penser - mais je n'ai pas encore arrêté ma décision définitive - qu'il était temps de dire brutalement - en tout cas, avec toute la netteté souhaitable - que ce projet de budget était inacceptable ; or, puisque vous ne pouvez en proposer un autre, ce n'est pas la peine d'élaborer un budget « alternatif », d'autant que vous allez, bien sûr, vous en tenir, à une virgule près, à votre proposition initiale ; et cette dernière n'est pas de nature - la démonstration en a été faite magnifiquement par M. le président de la commission des finances et par M. le rapporteur général - à répondre à l'ensemble des problèmes qui se posent, en cet instant, aux Français. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)

M. le président. La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat budgétaire de cet après-midi a déjà au moins deux mérites : décrire la politique du Gouvernement, d'une part, et constater les différences entre une politique de gauche et une politique de droite, d'autre part.

M. Claude Estier. Très bien !

M. Robert Vizet. C'est audacieux !

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le ministre d'Etat, je vous le dis d'emblée : nous soutenons votre projet de budget, car nous sommes certains qu'il sert l'intérêt tant de la France que des Français. Notre objectif commun est d'abord de placer notre pays en position de tenir sa place dans la compétition internationale.

Pour cela, non seulement vous préservez la solidarité et la cohésion sociale sans lesquelles rien n'est possible, mais vous avez également le souci d'améliorer la vie quotidienne des Français tout en préparant leur avenir.

Votre message est un message de mobilisation et d'espoir. Il va au-delà des inquiétudes, des hésitations et des doutes, sans jamais ignorer les réalités quotidiennes.

Ces inquiétudes - vous l'avez noté tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat - sont partagées par l'ensemble des pays industriels. En tant que membre de la délégation française du Conseil de l'Europe, je participe à de nombreuses réunions ; je peux donc confirmer ici que d'autres pays industrialisés vivent la même chose que nous.

Si je parle d'inquiétudes, on pensera alors aux manifestations sociales. Justement, nous pouvons en parler. Ce qui me surprend, mes chers collègues de la majorité sénatoriale, c'est que vous analysiez les manifestations sociales actuelles comme allant dans votre sens ou comme appuyant votre politique ; or, ce qu'expriment les manifestants, en général, c'est le refus des contraintes sociales et économiques découlant du modèle libéral, qui se veut dominant et que vous voulez pour la France.

On peut prendre deux exemples - M. le ministre d'Etat les a d'ailleurs cités.

Lorsque 200 000 agriculteurs manifestent dans les rues de Paris, c'est surtout pour exprimer leurs craintes devant la volonté des Etats-Unis d'imposer la règle libérale. Ils réclament l'intervention de l'Etat.

M. Georges Guillot. C'est manifeste !

M. Claude Estier. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Masseret. Ils manifestent la peur d'être livrés à eux-mêmes. Ce ne sont pas 200 000 libéraux qui ont défilé le 29 septembre ; je pourrais presque dire que ce sont 200 000 socialistes qui réclamaient l'intervention de l'Etat. (*Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je vous signale que l'on trouve précisément, dans les revendications des agriculteurs, des thèmes dont nous étions porteurs dès 1972. Lisez le programme du parti socialiste de cette époque et vous le constaterez vous-même !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Vous avez perdu ces thèmes-là !

M. Jean-Pierre Masseret. On peut aussi évoquer la manifestation quelque peu surprenante de dimanche dernier ; elle s'est avancée cachée derrière un slogan positif qui peut réunir beaucoup d'entre nous : la défense de la santé.

Il n'y avait pourtant pas beaucoup de points communs entre les manifestants. Certains sont favorables au tiers payant, au contraire de d'autres ; certains sont pour le développement de l'hôpital public et l'augmentation de ses moyens - ils ont raison - et d'autres sont contre, et trouvent que la part des dépenses hospitalières doit être comprimée ; certains sont favorables au maintien d'un haut niveau de la couverture sociale et d'autres réclament une augmentation du ticket modérateur ; certains sont pour les contrats de santé, d'autres sont contre ; les uns ont certes du mal à vivre, les autres non. Or, c'est précisément ces derniers qui sont les initiateurs de la manifestation. Ils forment une catégorie de privilégiés et leur objectif est, sous couvert d'une défense de la santé, de consolider leurs avantages de revenus. Ils ne devraient pas oublier que c'est l'existence de la sécurité sociale qui a permis le développement des soins et la protection de la santé. La satisfaction de revendications aussi contradictoires que celles que nous avons entendues conduirait à la mort lente de notre système de protection sociale.

En fait, dans ce domaine comme dans d'autres, certains s'accommoderaient du système américain où 35 millions de personnes n'ont aucune couverture maladie. Dans ce grand pays, qui est à la pointe du progrès et de la recherche médicale, le taux de mortalité infantile est le plus élevé des pays industriels ; ce taux est, à Washington, capitale des Etats-Unis, de 21 p. 1000, soit le niveau du Libéria - je n'invente rien ; j'ai lu cette information dans un livre scolaire de ma fille, qui est élève de troisième. (*Sourires.*)

Pour le Gouvernement, la maîtrise des dépenses de santé devient un véritable enjeu de société : c'est l'accès de tous à une médecine de qualité qui est en cause. C'est le sens des propositions faites par M. Jean-Louis Bianco et de l'accord réalisé avec trois régimes d'assurance. Ces propositions nous rapprochent du système allemand.

Je ne vais pas vous parler en détail du système allemand ; frontalier, je peux toutefois vous garantir que l'assuré allemand, qui est bien protégé, ne peut aller chez le spécialiste sans avoir été examiné, auparavant, par un généraliste, qui fait fonction de centre de triage.

En ce qui concerne la rémunération des praticiens, il n'y a pas de paiement à l'acte. La caisse locale verse chaque année à l'association des praticiens de la circonscription une enveloppe globale égale à celle de l'année précédente, majorée du taux d'augmentation du P.I.B. C'est alors à l'association des médecins de répartir cette somme, non seulement en tenant compte des actes effectués, mais aussi en donnant un coup de pouce à des praticiens nouvellement installés et en freinant le montant versé à des médecins qui dépassent un certain taux d'activité.

Ce système entraîne la généralisation du tiers payant, ce qui est opposé à la conception de la majorité des médecins français, qui préfèrent le paiement direct à l'acte.

Il y a donc - permettez-moi de le dire - beaucoup de démagogie à feindre de soutenir les revendications des infirmiers et à appeler les praticiens libéraux à manifester contre la maîtrise des dépenses de santé.

Il y a beaucoup d'inconséquence à se poser en champion du libéralisme antiétatique et à demander toujours plus d'intervention de l'Etat pour gérer les marchés agricoles. Il est dangereux pour la démocratie de courir derrière les minorités corporatistes, soucieuses de leurs seuls intérêts, alors que notre responsabilité est de défendre les intérêts de la France.

A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, votre politique budgétaire est parfaitement lisible. Vous l'avez décrite avec talent et M. Michel Charasse a fait de même. Cette politique doit permettre à la France de maintenir sa puissance économique et industrielle, son rayonnement et sa capacité de défense.

En revanche, on chercherait en vain, dans les propos de l'opposition, une politique alternative crédible. Derrière la critique des chiffres, formulée aussi bien par M. le rapporteur général que par M. le président de la commission des finances, se cache, en vérité, un projet de société : le modèle libéral.

Nous sommes effectivement en désaccord sur ce point. Mais, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, vous avez démonté ces critiques avec la précision et la rigueur des horlogers, et je n'y reviendrai donc pas. Sachez que j'ai la même conviction que vous. D'ailleurs, la suite du débat budgétaire montrera l'affichage démagogique de la majorité du Sénat : moins d'Etat, moins d'impôts, mais plus d'interventions. Cela relève de la quadrature du cercle !

Le projet de budget pour 1992 tient compte des incertitudes de la conjoncture internationale, avec ses conséquences sur la marge de manœuvre de la France. Au-delà de ces considérations qui échappent à votre contrôle direct, ce projet de budget prépare notre pays au grand marché européen ; il construit l'avenir, il renforce la cohésion sociale et la solidarité, ...

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Cela, on le voit !

M. Jean-Pierre Masseret. ... il prend fortement en compte, monsieur le président de la commission des finances, la première préoccupation des Français : l'emploi.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Holà !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. L'audace, toujours l'audace !

M. Jean-Pierre Masseret. Préparer la France au grand marché européen, c'est achever l'harmonisation de la fiscalité française avec le droit communautaire en matière de T.V.A., c'est opérer la stabilisation des prélèvements libérateurs et renforcer la compétitivité de nos entreprises par l'unification des deux taux d'impôt sur les sociétés à 34 p. 100.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous en êtes partisan, maintenant ?

M. Jean-Pierre Masseret. Ces mesures font suite à d'autres, prises en 1988, comme le plafonnement à 3,5 p. 100 de la taxe professionnelle, l'allègement de la fiscalité de l'épargne et la priorité donnée à la création d'entreprises.

Ce projet de budget construit l'avenir : éducation, recherche, formation, innovation, modernisation de l'appareil d'Etat et environnement sont au cœur du dispositif budgétaire.

J'ai bien entendu les critiques formulées à l'endroit des crédits affectés au ministère de l'éducation nationale ; mais nous y reviendrons lors de la discussion du projet de budget de ce département ministériel.

Le projet de budget pour 1992 est également marqué par la solidarité. Certes, il y a des manifestations - je les ai évoquées - mais nombreuses sont les négociations qui aboutissent ; à cet égard, je pense à la fonction publique. Il est toutefois nécessaire que la politique contractuelle se développe.

Il convient aussi d'améliorer le dialogue social dans les entreprises publiques. La cogestion est un objectif nécessaire. Elle sera, demain, la garantie de la cohésion sociale et du progrès économique. Or les instruments juridiques de la cogestion n'existent pas encore dans notre pays...

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Oh ! que si !

M. Jean-Pierre Masseret. ... ou si peu ! Il convient donc de les créer.

Les crédits consacrés au R.M.I., les politiques de la ville, du logement social, l'insertion par le sport et la culture sont des éléments concrets de la cohésion sociale.

Il convient d'y ajouter l'ensemble du dispositif en faveur de la formation et de la lutte contre le chômage.

L'emploi, qui constitue, on l'a dit cet après-midi, la première préoccupation des Français, n'a pas échappé à l'action du Gouvernement : la politique qu'il mène privilégie la production de biens et de services afin de s'attaquer au chômage. C'est le sens profond du plan pour les P.M.E - P.M.I., pour lequel 12 milliards de francs passent de la sphère financière vers la sphère productive. C'est aussi le sens du plan Aubry, qui facilite l'emploi des jeunes sans qualification et le développement des emplois de proximité. C'est, enfin, le sens de la formation en alternance.

Quant à l'emploi des jeunes, il justifie le prélèvement de 7,5 milliards de francs sur le produit des privatisations partielles.

Avec une inflation parfaitement maîtrisée et une monnaie défendue, la France dispose d'une base solide, qui explique les bons résultats français.

Les conditions d'une reprise de l'activité sont donc présentes grâce à cette politique économique. L'amélioration de l'emploi devrait en découler, mais une réelle diminution du chômage, en France comme dans la plupart des autres pays industrialisés, passe par des réformes de structure et dépend, bien évidemment, de la conjoncture internationale.

Ce constat est contesté par M. le rapporteur général, par M. le président de la commission des finances et par les présidents des autres commissions permanentes du Sénat. Ainsi, dans son rapport, notre collègue M. Chinaud dénonce le fait que la France ne se situe pas dans une position favorable par rapport à ses principaux partenaires européens.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Je le regrette !

M. Jean-Pierre Masseret. Pour lui, cette situation résulte, naturellement, de l'inadéquation des choix politiques économiques opérés depuis dix ans, sous réserve de la parenthèse 1986-1988.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Qui, précisément, a permis des excédents de ressources en 1989-1990 !

M. Jean-Pierre Masseret. Sûrement pas, monsieur le rapporteur général !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ce sont les chiffres ! M. Charasse ne me contredira pas !

M. Jean-Pierre Masseret. Vous savez très bien qu'une grande partie de nos difficultés relève de ce qui n'a pas été fait entre 1973 et 1981 dans le domaine de l'investissement industriel !

M. Roger Romani. Vous niez l'évidence !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur Masseret, combien de Lorrains vont travailler dans le pays voisin ?

M. Jean-Pierre Masseret. A l'époque, vous faisiez supporter les difficultés non pas, c'est vrai, aux personnes physiques, mais aux entreprises, hypothéquant ainsi les chances de développement de notre pays !

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous allez très loin !

M. Jean-Pierre Masseret. Vous pouvez prendre tous les chiffres, vous aurez effectivement la confirmation de ce que je vous dis.

A ces critiques, monsieur le ministre du budget, vous avez répondu. On peut d'ailleurs noter que les jugements des milieux économiques sur la politique économique française sont positifs, même si nous avons mis longtemps, c'est vrai, à parvenir à cette situation parce que les traditions économiques qui nous avaient été laissées n'étaient pas bonnes.

Malgré ce que vous affirmez, monsieur le rapporteur général, notre pays n'est pas en déclin. Mais les Français ne sont pas dupes de vos exagérations ! Si vous croyez qu'il vous suffit d'être contre le Gouvernement pour gagner la confiance du pays, vous vous trompez.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Vous verrez bien, quand il s'agira pour vous de la perdre !

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le ministre du budget, vous ne disposez pas, dans cette assemblée, vous l'avez bien compris, d'une majorité...

M. Michel Charasse, ministre délégué. Et je ne m'en remets pas ! (Sourires.)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Dans l'autre assemblée non plus !

M. Jean-Pierre Masseret. ... mais sachez, pour votre moral, que le groupe socialiste est à vos côtés ; en effet, la politique que vous menez est celle du progrès, qui fait appel aux forces vives de notre pays. C'est le bon chemin ! (Applaudissements sur les travées socialistes.)

Mme Hélène Luc. En êtes-vous sûr ?

M. le président. En accord avec la commission et le Gouvernement, nous allons maintenant interrompre nos travaux, pour les reprendre à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le ministre d'Etat, vous m'autoriserez une remarque liminaire : je n'appartiens pas au « parti de la dévaluation ». La politique monétaire que vous défendez est la bonne, mais le budget que vous présentez, qui devrait être la traduction de la politique économique, me paraît sans imagination, sans dynamique.

Ceux qui préconisent, aujourd'hui, d'accepter une inflation, même modérée, pour accélérer la croissance ne mesurent pas combien le recours aux facilités illusives aurait pour effet, à très brève échéance, d'enrichir le coût du crédit et de compromettre un difficile rétablissement d'une économie entrée en convalescence en 1983.

Faut-il rappeler que toute relance brutale de la demande a tôt fait d'épuiser les capacités de production des branches de l'industrie auxquelles elle s'adresse, de compromettre la stabilité de la monnaie, de faire fuir les capitaux - qui ont une mémoire d'éléphant - comme des lièvres ?

Dans l'état actuel de la France, un déficit budgétaire accru et des possibilités de crédits supplémentaires ne seraient qu'une politique de « gribouille ».

La vérité est que notre pays est atteint de faiblesse structurelle : un appareil de production, à quelques brillantes exceptions près, incapable de répondre vite, en quantité, en qualité ou en productivité, à la concurrence étrangère ; des entreprises trop longtemps victimes de marges bénéficiaires réduites, et qui s'amenuisent, d'après les chiffres les plus récents ; des investissements encore insuffisants et qui s'esoufflent trop vite.

A ces entraves d'ordre économique, s'ajoute une résistance marquée au changement, émanant des forces sociales, organisées ou non.

Ces maux peuvent bien affecter d'autre pays : ce n'est pas pour nous une consolation !

L'orthodoxie financière, monsieur le ministre d'Etat, fait mauvais ménage avec le risque économique, indispensable à la création d'activités. Le projet de budget est, à cet égard, sans grande imagination : il reconduit les services votés et les

dépenses publiques sans réexamen sérieux, il diminue le budget des ministères productifs d'emplois pour privilégier les dépenses publiques improductives.

Depuis le début de l'année, le chômage a progressé de 10,40 p. 100, soit 233 600 chômeurs supplémentaires. Au deuxième trimestre, la France a recommencé à perdre des emplois. Au cours des douze derniers mois, elle n'aura créé que 0,6 p. 100 d'emplois nouveaux, à comparer au 1,7 p. 100 de 1990 et aux 2,5 p. 100 de 1989.

Ce coup de frein brutal est rendu d'autant plus évident que chaque jour apporte des licenciements nouveaux : suppressions d'emplois annoncées chez Renault, Bull, Thomson, Rhône-Poulenc, Usinor-Sacilor. Le débauchage dans les entreprises nationalisées produit un effet désastreux : on se demande pourquoi le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ne s'interroge pas sur ces licenciements, comme elle le fait pour le secteur privé.

Ce n'est d'ailleurs pas l'incantation qui suffira à stopper les licenciements nationaux. La santé des entreprises, publiques ou privées, est plus qu'une affaire de mots. C'est une affaire de confiance dans les conditions du développement, d'allègement des charges fiscales et sociales, de redressement des comptes des entreprises.

Et c'est là que nous retrouvons les fâcheuses conditions économiques françaises, telles que le déficit budgétaire officiel qui se situe autour de 90 milliards de francs, à supposer qu'il soit possible de le limiter à cette somme, ce dont vous me permettez de douter.

Les dépenses publiques augmentent plus vite que la hausse des prix. Le service de la dette est devenu le deuxième poste des dépenses civiles de l'Etat.

Dans le même temps, on s'acharne à ponctionner les entreprises, malgré le plan conjoncturel pour les P.M.E. et la volonté affichée de baisser de trois points l'impôt sur les sociétés.

Cette mesure positive, mais très insuffisante, n'aura pas d'effet immédiat. Ce n'est pas le transfert d'argent organisé entre les entreprises - cette forme curieuse de solidarité, dans un domaine où elle n'a pas lieu d'exister - qui les dynamisera.

La faiblesse majeure des entreprises, monsieur le ministre d'Etat, réside dans l'insuffisance de leurs fonds propres. Seule une restauration de l'épargne longue permettra d'y remédier. Je ne vois rien qui aille dans ce sens dans votre projet de budget.

Dans le même temps, les charges sociales s'alourdissent toujours. On parle d'augmenter encore les cotisations de l'U.N.E.D.I.C., sans remettre, auparavant, de l'ordre dans l'assurance chômage.

Taxations en tout genre et satisfaction affichée par l'administration sur le rendement record des contrôles fiscaux, suspicion *a priori* contre les entrepreneurs, trésoreries asséchées et taux d'intérêt trop élevés : le contexte ne provoque certes pas un sursaut de l'esprit d'entreprise.

Et je ne parle pas de l'exportation ! Elle ne peut plus être tirée par la seule politique des « grands contrats ». Le déficit industriel se creuse d'année en année. La disgrâce française est d'autant plus grande que, dans la même conjoncture internationale, l'Allemagne et le Japon caracolent devant nous.

Y aurait-il des mesures à prendre, tout de suite, pour enrayer cette lamentable dégradation de l'emploi ? Sans aucun doute.

Que le Gouvernement, d'abord, revoie sa copie de projet de budget !

Qu'il diminue les dépenses publiques.

Qu'il s'engage dans une baisse régulière des impôts.

Qu'il révise les dépenses restantes pour les mobiliser autour de l'emploi.

Qu'il privilégie les dépenses productives et sabre impitoyablement les autres, comme du temps de la célèbre « commission de la hache ».

Encore faudrait-il, monsieur le ministre d'Etat, que vous fussiez libre de vos choix. Votre compétence et votre assurance - fût-elle parfois seulement apparente - vous garantisseraient l'estime des Français et la mienne en même temps. Mais

vous demeurez - pour combien de temps ? - prisonnier des dogmes qui vous entravent et sont incompatibles avec le fonctionnement de l'économie de marché.

Il faut investir bien davantage dans les infrastructures, dans le bâtiment et les travaux publics, secteurs qui créent rapidement de nombreux emplois en retour. A cet égard, combien est consternant l'allongement dans le temps du programme routier et autoroutier, qui remet en cause la notion même d'aménagement du territoire, à un moment où 40 p. 100 de l'espace français est en voie de désertification !

Pour la formation, on engage de vastes réformes de procédures. On réclame des crédits supplémentaires. Mais est-on sûr que notre appareil de formation est efficace et bien adapté, que l'argent n'est pas investi là presque à fonds perdus ?

Nous devons développer les emplois de proximité. Le Gouvernement en a l'intention. C'est ce que M. Jacques Delors appelle le « tiers secteur », ce que M. Philippe Séguin appelait les « petits boulots ». En dehors du fait qu'il est plaisant de voir reprendre les idées d'autrui, il faut bien être conscient que rien ne sera fait sans un allègement important et significatif des charges sociales sur ces entreprises de « main-d'œuvre ».

D'autres voies sont encore à explorer. Mais, on le constate, le pari de l'emploi ne peut être gagné que par un réexamen sans complaisance de la politique fiscale et sociale. Voilà pourquoi le budget est au cœur du problème. Il ne s'agit pas là de théorie : ou bien ce réexamen a lieu, ou bien la crise sociale larvée que nous connaissons se généralise. Les manifestations incessantes en sont évidemment les signes avant-coureurs.

Ces deux premières remarques étant faites, il ne s'agit pas de prétendre que ces matières - budget, impôts, train de vie de l'Etat - sont simples. Gardons-nous, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, des simplifications abusives et des illusions.

Première réflexion : le gisement de productivité caché dans l'administration serait susceptible de réduire le coût des services publics, si on l'exploitait. En effet, l'administration n'est pas toujours un modèle d'efficacité. Il est vrai qu'il y a des gains de productivité à réaliser pour améliorer le service rendu sans dépenser plus. Une compétence et une intégrité réelles ne doivent pas cacher que le système, encore trop souvent archaïque, ne met que mal en valeur les qualités de la plupart des fonctionnaires.

Une administration est, certes, une composante indispensable de la construction de l'édifice de l'Etat. Mais, compte-tenu de la décentralisation, l'Etat français devrait pouvoir se séparer de certains de ses fonctionnaires, devenus inutiles ou redondants, à un moment où les collectivités territoriales recrutent, elles aussi, du personnel. Qu'en est-il ?

Ma deuxième réflexion portera sur les dépenses inutiles. On pourrait, à l'instar du rapport annuel de la Cour des comptes, multiplier les exemples, s'interroger sur le bien-fondé et le coût de certains grands projets qui confinent à la démesure. Monsieur le ministre d'Etat, l'Opéra de la Bastille ressemblait encore, il y a peu, au *Titanic* !

Encore que, sur ce géant des mers, il y avait un orchestre qui jouait... même pendant le naufrage. (*Sourires.*)

M. Jean Delaneau. Et M. Bergé dansait sur le pont !

M. René Régnault. Sauve qui peut !

M. Ernest Cartigny. Ces dépenses inutiles sont comme une maladie dont l'Etat central est frappé. On peut comprendre qu'il y ait des investissements à risques dans le domaine public comme dans l'entreprise privée : pari perdu pour Superphénix et les satellites de télévision, mais pari gagné pour le T.G.V., Airbus ou Ariane ! Mais ce sont là des dépenses d'investissement et non pas de fonctionnement.

Dans votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, l'investissement, c'est-à-dire un risque assumé par l'Etat, diminue alors même que les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la simple reconduction des habitudes antérieures, augmentent. C'est, selon moi, inadmissible.

Ces deux réflexions débouchent sur le véritable problème politique que pose le budget. Les contribuables exigent, à tout le moins, que l'argent public soit dépensé à bon escient...

M. René Rénault. Ils ont raison !

M. Ernest Cartigny. ... parce qu'une société complexe comme la nôtre a besoin de plus de régulation, de coordination, de formation et d'infrastructures décentralisées, parce que ce qu'il est convenu d'appeler les coûts sociaux - banlieues, pollution, eau - se multiplient.

Au début du siècle, monsieur le ministre d'Etat, au temps où Joseph Caillaux - soit dit en passant, il était membre du groupe de la gauche démocratique, qui est devenu aujourd'hui le groupe du R.D.E. auquel j'appartiens - siégeait à la place que vous occupez aujourd'hui, alliant l'audace financière à la lucidité politique, il concevait un impôt sur le revenu égal à 9 p. 100 de la production intérieure, soit deux fois moins qu'aujourd'hui ! Mais les bacheliers n'étaient que 20 000 par an, les routes étaient empierrées et les communes de France sentaient plus l'engrais naturel que le parfum des fleurs !

M. Michel Charasse, ministre délégué. Que c'est beau !

M. Ernest Cartigny. Ne nous y trompons pas : ce que nous suggérons n'est pas un retour en arrière, vers un Etat pauvre. Nous souhaitons, au contraire, aller vers un Etat moderne, modeste, impartial et efficace. Dépenser moins, lorsque cela est possible, dépenser mieux, ce qui est souhaitable.

Dans un projet de budget qui tenterait de répondre à cet ensemble de suggestions de bon sens, chacun pourrait retrouver une part de sa vérité. Or, à l'évidence, tous les parlementaires ne se retrouveront pas dans votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, et, conformément à une longue tradition, les membres de mon groupe se détermineront en fonction de ce qu'ils auront choisi d'approuver ou de contester parmi vos orientations et vos choix.

Mais vouloir répondre à toutes les sollicitations aboutit, monsieur le ministre d'Etat, à un projet de budget figé, sans imagination, sans dynamique, du moins en l'état. C'est pourquoi, pour ma part, je m'associerai aux améliorations que la commission des finances, dans sa sagesse, propose à la Haute Assemblée. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Boyer.

M. Jean Boyer. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'un problème à l'autre, d'un déficit à l'autre, le gouvernement socialiste, depuis dix ans, cumule les solutions d'attentisme, de redistribution et d'échec, en s'inspirant de l'idée que les « riches » doivent payer pour entretenir les « pauvres ».

L'exploitation d'une telle solidarité permet, au mieux, de se donner bonne conscience, mais surtout d'éviter de résoudre les problèmes par une prise en compte efficace des causes réelles, structurelles. Ainsi, jamais ne sont entreprises les réformes que nous souhaitons et qui réhabiliteraient les principes et les mécanismes nécessaires de l'efficacité et de la responsabilité.

D'une redistribution à l'autre, se rythme la faillite d'un système mitigé qui n'ose pas reconnaître ses erreurs et qui se réajuste constamment en utilisant, çà et là, sur le mode du « ni-ni », quelques mesures qui permettent à l'économie de marché que vous aviez pourtant décriée d'être efficace.

Après dix ans de pouvoir, le constat des difficultés de l'industrie française et de nos entreprises démontre suffisamment que votre politique a été et reste inadaptée sur beaucoup de points. Les événements qui se sont déroulés à Cléon et à Mulhouse en sont de récentes manifestations. Les restructurations et les suppressions d'emplois se succèdent depuis plusieurs mois.

Il n'est que temps, en effet, de mettre en œuvre des mesures qui améliorent notre compétitivité, relancent notre production et, en conséquence, contribuent à résoudre la grave crise de l'emploi.

Si les emplois de proximité, que vous favorisez dans le cadre des mesures sur la formation professionnelle et l'emploi, sont nécessaires, ils ne jouent qu'un rôle réduit dans la relance économique. Il nous faut des emplois « d'entraînement », tels ceux que créent les entreprises. Les exonérations de charges sociales, si utiles et souhaitables soient-elles, ne suffisent pas à créer des emplois.

Notre dynamisme, vous le savez comme nous, est en grande partie tributaire de la santé des P.M.E. et des P.M.I. Nous devons les aider afin qu'elles disposent de moyens leur permettant de se développer pour soutenir la compétition tant européenne que mondiale.

Leurs difficultés ne sont pas nouvelles. Elles sont pénalisées depuis dix ans dans la course économique par une fiscalité lourde et surtout complexe, elles se sont endettées, leurs conditions d'accès au crédit sont moins favorables que pour leurs homologues étrangères, elles disposent enfin de fonds propres insuffisants.

Fragiles, elles n'attirent pas les meilleurs diplômés alors qu'elles ont, au contraire, besoin pour produire et pour vendre, compte tenu de leur taille, de personnel qualifié et opérationnel rapidement.

Les P.M.I., plus touchées que les grandes entreprises par les problèmes de formation et de qualification, recrutent effectivement avec difficulté des opérateurs de production qualifiés. Le niveau d'encadrement est souvent insuffisant.

De plus, votre système de formation déficient ne fournit pas assez de techniciens, d'ingénieurs qualifiés, de commerciaux pour l'exportation, de spécialistes en productique réclamés par les entreprises.

Les P.M.I., qui gagneraient à être innovantes, en raison du coût élevé de la recherche technologique qui est difficile à assumer quand elles sont structurellement endettées, ne peuvent consacrer qu'une part minime de leur chiffres d'affaires à la recherche et au développement.

Ainsi, en France, l'effort de recherche des entreprises représente un pourcentage du produit intérieur brut inférieur à celui du Japon, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. En outre, les chercheurs sont plus nombreux dans les industries de ces pays.

Ce handicap ne leur permet pas d'avoir assez de souplesse et d'audace pour conquérir de nouveaux marchés : Or, nombre de P.M.I. sont positionnées sur des produits considérés comme des points faibles du commerce extérieur français. Comme pour d'autres problèmes que nous évoquerons, il s'agit là non pas d'assister les P.M.I. et les P.M.E., mais de leur accorder des mesures d'accompagnement qui facilitent leurs activités.

Les entreprises attendent de trouver des interlocuteurs compétents dans leur région pour soutenir le développement technologique, organisé et cohérent, ainsi que le renforcement du crédit impôt-recherche qui facilite notamment le recrutement des chercheurs.

Dans cette perspective, il est aussi urgent de développer l'apprentissage. Nous observons, avec intérêt, que c'est l'une des priorités annoncées par Mme le Premier ministre.

Par ailleurs, fournir aux P.M.E. et aux P.M.I. les moyens de leur développement, c'est aussi accepter l'idée d'aller jusqu'au bout de la logique de marché et relancer notamment l'épargne.

Or les P.M.E. ont du mal à attirer l'épargne de proximité et l'obligation, toujours en vigueur, d'entrer dans le capital est décourageante pour les investissements.

Par ailleurs, la baisse de l'impôt sur les sociétés est compensée, selon votre logique redistributive, par la hausse du taux de l'impôt sur les plus-values financières des entreprises.

Ces plus-values concernent surtout les grandes entreprises, mais aussi toutes celles qui ont des parts d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières, l'O.P.C.V.M. Or cette mesure peut, à terme, gêner l'investissement.

Les entreprises, surtout les petites, ont besoin de se constituer des réserves financières, dans lesquelles, en cas de difficulté - et ce n'est pas rare - elles peuvent puiser.

Par ailleurs, l'activité des grandes entreprises entraîne souvent celle des plus petites ; il peut être très grave pour ces dernières que les premières soient en difficulté. Je songe, bien évidemment, à tous les problèmes de la sous-traitance.

Parmi les mesures fiscales qui nous sont proposées, la baisse de l'impôt sur les sociétés ne concerne pas 69 p. 100 des P.M.E. et des P.M.I. qui sont en nom personnel et donc assujetties à l'impôt sur le revenu.

Sont exclues de cette mesure non seulement les très petites entreprises, pourtant nombreuses et de poids, mais aussi les grandes entreprises dont nombre d'entre elles réalisent pourtant moins de 500 millions de francs de chiffre d'affaires.

La T.V.A. représente une part plus importante de l'impôt en France que dans la majorité des autres pays ; il sera difficile, en 1993, d'harmoniser les taux sur ceux qui sont pratiqués en Europe.

Or cet aspect est dissuasif pour le consommateur, qui recherche plutôt des produits dont le coût est peu alourdi par cette taxe.

Quand il aura la liberté de se rendre dans tous les pays de la Communauté sans s'acquitter des droits de douane, sans doute ne choisira-t-il pas les produits français. Il s'ensuivra, bien sûr, une perte de marché préjudiciable à la bonne marche de nos entreprises.

Aussi, est-il urgent, aujourd'hui, de réfléchir à la meilleure organisation fiscale pour que nos produits soient compétitifs. En effet, telle est la spécificité de notre fiscalité, plus encore que son poids absolu, qui la rend lourde et pose des problèmes de compétitivité.

Par ailleurs, en France, le coût de production des entreprises est alourdi par les taxes élevées sur les contrats d'assurance qu'elles souscrivent, taxes supérieures, notamment à celles de l'Allemagne.

Certes, le plan en faveur des P.M.E. et de P.M.I. évoque le problème des délais de paiement dont on connaît les conséquences graves pour de petites entreprises : le surcoût des délais de paiement atteindrait près de 1 p. 100 de leur chiffre d'affaires, taux supérieur à celui des autres pays.

Par ailleurs, comment ne pas rappeler la fâcheuse impression laissée par l'obligation récente faite aux entreprises employant 50 à 399 salariés d'avancer du 15 au 5 de chaque mois la date de versement des cotisations sociales ?

Il s'agit, monsieur le ministre d'Etat, d'une mesure malvenue de la part d'un gouvernement qui prétend améliorer la trésorerie des entreprises et quand, de surcroît, le ministère des finances s'octroie au moins trois mois pour les remboursements de la T.V.A.

Puis, selon la logique nécessaire de l'utilisation optimale des moyens financiers, il eût été souhaitable que le Gouvernement s'intéresse aussi à la redistribution des surplus dégagés par les différentes organisations auxquelles cotisent les entreprises, telle la caisse des accidents du travail.

Je rappellerai, pour conclure, cette réflexion de Nehru précisant qu'il existe non pas des pays sous-développés mais des pays sous-industrialisés. Si nous n'en sommes pas encore là en France, en revanche, la situation actuelle réclame notre vigilance et suscite notre exigence légitime ; nous ne pouvons nous contenter d'une politique qui, d'une redistribution à l'autre, s'enlise dans une logique inefficace. C'est très grave car la société s'inquiète de l'efficacité insuffisante du Gouvernement qui discrédite, vous le savez, le monde politique. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Monory.

M. René Monory. Monsieur le ministre d'Etat, je n'avais pas préparé d'intervention car je voulais auparavant vous entendre pour tenter de vous répondre.

Je n'interviendrai pas sur le projet de budget car mes deux amis, MM. Christian Poncelet et Roger Chinaud, l'ont fait avec passion, talent, et de façon très dense. D'ailleurs, si les trois derniers budgets avaient été présentés comme celui-ci, avec des chiffres à peu près semblables, nous aurions probablement gagné du temps. En effet, nous ne nous trouverions pas exactement dans la même situation qu'aujourd'hui.

Mais vous avez évoqué dans votre discours liminaire de nombreuses questions qui méritent, me semble-t-il, une réponse ou tout au moins une analyse.

Je n'accablerai pas le Gouvernement ni le député de ma circonscription qui est devenu Premier ministre. En effet, même si Mme Cresson a commis parfois quelques erreurs ou quelques maladresses, elle a souvent hérité, lorsqu'elle a pris ses fonctions, d'une situation déjà latente qui ne demandait, malheureusement, qu'à exploser, ce qui se produit depuis quelque temps.

Je ne crois pas que la situation puisse se dégrader à ce point du jour au lendemain. Il existe des causes. Vous en avez évoqué quelques-unes. La discussion d'un budget est pour un département, une région ou un Etat un moment privilégié qui est, normalement, porteur d'un maximum de perspectives. C'est ce que nous faisons, et M. Charasse reparlera

sans doute tout à l'heure de la décentralisation. Peut-être ne pouvez-vous plus le faire aujourd'hui, car vous n'avez plus la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser cette prospective qui est très utile.

Le ministre des finances - je parle en connaissance de cause - est un homme extrêmement important au sein d'un gouvernement. Il détient quasiment autant de pouvoirs qu'un Premier ministre. Mais il est en même temps limité dans son action à l'échelon international, parce que, vous le savez bien, toutes ses décisions sont alors « cogérées ». La marge de manœuvre n'est donc pas aussi grande qu'on le croit.

C'est la raison pour laquelle je soulignerai dans mon propos quelques contradictions entre ce qui est probablement le fond de votre pensée - je ne nie pas que vous ayez essayé de « coller » à la réalité internationale - et cet environnement qui est un peu trop distributif par rapport aux moyens dont vous disposez.

Vous avez évoqué le contexte international. C'est vrai - j'approuve tout à fait vos propos sur ce point - le monde a évolué ces dernières années.

Tous les pays développés ont connu, après la guerre, une période euphorique, qui se situe entre 1945 et 1975, au cours de laquelle le développement était essentiellement matériel : il fallait plus d'hommes pour produire. On en a importé ; il ne faut pas s'en plaindre, puisque nous en avons eu besoin.

Puis est venue la crise du pétrole, qui a peut-être quelque peu occulté les vrais bouleversements de la société. Nous nous sommes polarisés - j'étais de ceux-là - sur le déséquilibre provoqué par les achats de pétrole.

En réalité, une modification beaucoup plus profonde se profilait à l'horizon sur les plans structurel, culturel, comme sur les plans du travail, de la formation des hommes et des technologies nouvelles.

Au fur et à mesure que le temps passait, les pays développés ne se sont probablement pas rendu compte que de nouveaux pays apparaissaient sur le marché de la concurrence internationale. Alors qu'en 1975 nous n'étions que 20 p. 100 peut-être de la population du monde à nous partager la richesse, aujourd'hui, nous sommes au moins 70 p. 100, voire 75 p. 100, à nous partager une richesse qui est restée à peu près la même ; elle n'est en effet guère plus importante.

Ces nouveaux pays ont, en quelque sorte, sauté une génération en matière d'emploi et de formation pour se lancer tout de suite sur le marché de la concurrence internationale avec des moyens nouveaux. Ils sont devenus d'autant plus dangereux que leurs systèmes sociaux n'avaient pas toujours suivi les nôtres, parce que ces systèmes ne pesaient pas autant. Comme ces pays ont eu aussi l'intelligence de faire un énorme effort en matière de formation des hommes, ils nous ont rattrapés tout en maintenant, malheureusement pour leurs populations, un régime social beaucoup moins favorable.

M. René Régnaud. Tout à fait !

M. René Monory. Est arrivé ensuite un autre événement qui était considérable, formidable, mais dont nous avons peut-être sous-estimé l'importance dans la joie que nous ressentions, il s'agit de la liberté à l'Est. Nous avons tous, moi le premier, applaudi ce retour de la liberté, lequel nous impose pourtant un certain nombre de contraintes, de devoirs.

Après l'euphorie de la liberté, il y a la réalité du développement de ces pays. Si nous n'acceptons pas, à l'Ouest, de perdre un peu de notre pouvoir d'achat pour aider à la reconstruction économique, structurelle et culturelle de ces pays, à la formation de ces hommes et de ces femmes, je ne donne pas cher, à terme, du prolongement de la liberté.

Tous ces événements s'additionnent.

Après ce panorama, il est une première chose que je voudrais dire à cette tribune - ce n'est pas démagogique - car nous ne le disons pas assez, ni vous ni nous : nous n'en sortons pas sans perdre un peu de pouvoir d'achat dans les prochaines années. Ce n'est qu'à ce prix que nous conserverons notre liberté, ce n'est qu'à ce prix que nous garderons notre place dans le concert international au niveau concurrentiel que nous souhaitons.

Vous l'avez dit, nous faisons partie des quatre premières puissances du monde, mais peut-être plus pour longtemps si nous ne disons pas la vérité aux Français - vérité qui est

terrible - à savoir que notre maintien passe par une réduction, peut-être pas massive et sans doute temporaire, d'une part de notre pouvoir d'achat pour favoriser l'investissement.

Ce budget n'a pas la consistance nécessaire pour répondre à un tel contexte, car il est malheureusement écrasé par une politique de distribution qui ne répond pas forcément à la satisfaction des Français. Cela, je le regrette.

Vous me permettez de vous le dire, monsieur le ministre d'Etat, des erreurs ont été commises après 1988, quand nous avons commencé à privatiser des entreprises. Pour des raisons internes et externes à la fois, il y a eu un boom économique dans la plupart des pays développés. Nous en avons profité. L'entraînement international a joué un rôle, je le reconnais, mais il faut dire aussi que la politique menée, en particulier par M. Balladur, avait porté ses fruits en matière de développement de la croissance en France !

En 1989, 1990 et 1991, nous avons voté des budgets dont les dépenses de fonctionnement étaient à peu près le double du taux d'inflation. Nous nous sommes privés là, probablement, de moyens d'investissements importants pour faire face à deux exigences, à deux défis auxquels nous serons confrontés d'ici à la fin du siècle et qui sont la conséquence de tout ce que je viens de dire, à savoir, d'une part, la formation des hommes à tous les niveaux et à tous les âges, laquelle coûtera deux fois, trois fois, voire quatre fois plus cher qu'elle n'a coûté ces dix ou vingt dernières années, et, d'autre part, l'exigence d'investissement dans des technologies nouvelles, des technologies de communication, lesquelles bouleverseront nos structures culturelles, coûteront également cinq fois, dix fois plus cher qu'il y a dix ans et seront, de plus, beaucoup plus rapidement obsolètes que par le passé.

Monsieur le ministre d'Etat, nous n'en sortirons que si nous avons le courage de freiner largement notre consommation journalière. Vous l'avez bien vu, malheureusement, la distribution systématique ne résout rien. Plus vous distribuez, en effet, plus les gens descendent dans la rue. Lorsque M. Rocard a expliqué qu'il traiterai chaque catégorie l'une après l'autre j'ai dit et j'ai répété que cela ne mènerait à rien, car il n'existe pas de règles qui permettent de donner satisfaction à une catégorie sans que l'autre monte immédiatement au créneau. Une politique globale, un discours, un charisme, une politique morale peuvent venir à bout de ce genre de revendications.

Aujourd'hui, pour faire face aux exigences d'une population qui n'est jamais satisfaite, à tort ou à raison, nous avons des moyens budgétaires de plus en plus réduits.

Vous avez fait tout à l'heure un certain nombre de remarques significatives. Vous avez dit que la France était le quatrième pays exportateur du monde, c'est vrai. Elle a même été le troisième puisque, à l'époque où j'étais ministre des finances, elle précédait le Japon. La différence entre le troisième et le quatrième rang n'est d'ailleurs pas si importante. Nous sommes donc le quatrième pays exportateur du monde et, pourtant, nous ne réussissons pas à réduire notre déficit extérieur.

Comme vous l'avez dit, nous avons presque réglé le déficit extérieur avec l'Allemagne mais, avec cet argent, l'Allemagne, qui a, en quelque sorte, été notre banquier dans cette affaire, a investi, alors que, nous, nous avons consommé ; c'est là la grande différence.

Par conséquent, reconnaissons-le ensemble : même en étant le quatrième pays exportateur du monde, nous ne réussissons pas aujourd'hui et nous sommes, d'une façon chronique, déficitaires.

Imaginez un instant que nous ayons réussi dans ce domaine. Au lieu de 50 milliards de francs de déficit général, tout en ayant pratiquement réduit à zéro notre déficit avec l'Allemagne, nous aurions 70 milliards de francs, voire 80 milliards de francs, d'excédent, ce qui signifie 2 p. 100 de croissance en plus. Cela change considérablement les données du chômage. C'est un premier point. Nous n'avons pas réussi parce que, probablement, à cause d'une consommation excessive, nous n'avons pu suffisamment alléger les charges de nos entreprises et elles n'ont pu dégager suffisamment d'investissements.

Selon vous, monsieur le ministre d'Etat - je vous le dis sans aucune agressivité - « nous avons les mieux réussi en inflation ». C'est vrai, mais parallèlement, nous avons la monnaie la plus faible dans le système européen aujourd'hui

et, contrairement à tous les espoirs que nous avons formulés pour la relance, vous avez dû, hier, augmenter les taux d'intérêt au jour le jour de 0,5 p. 100 pour que la monnaie ne se situe pas en dessous du taux limite qui la ferait sortir du système monétaire. Pourquoi ? Parce que, à l'extérieur - vous le savez comme moi - la confiance dans une monnaie est, pour une part, dans les bons résultats d'un certain nombre de paramètres et, pour une part, d'ordre psychologique. Or, quand nos partenaires voient les Français descendre dans la rue, quand ils voient que nous ne parvenons pas à résorber le chômage au niveau où il est actuellement - niveau qui est inquiétant - la confiance n'y est pas et la monnaie baisse, quel que soit le niveau de l'inflation.

Vous avez dit également que le déficit budgétaire n'était pas plus important, qu'il l'était peut-être moins que celui des autres pays ; c'est vrai. Mais vous cumulez déficit budgétaire et déficit du commerce extérieur.

Dans le cas de l'Allemagne, qui a eu longtemps, et qui a encore aujourd'hui, un gros déficit budgétaire, n'oublions pas qu'elle avait, en 1989, 550 milliards de francs d'excédent de sa balance commerciale. On peut alors se permettre d'avoir un déficit budgétaire pour recycler les excédents extérieurs. A partir du moment où l'on a un déficit extérieur, il est toujours un peu difficile de cumuler les deux, et quand la dette devient très forte en charges pour le budget, il faut se poser des questions.

Je pourrais énumérer un certain nombre d'autres éléments. En fait, la machine ne répond plus exactement à l'attente. Pis, c'est ce qui me désespère aujourd'hui, les personnes que l'on rencontre, quel que soit leur métier - agriculteur, médecin, infirmier, fonctionnaire - donnent l'impression de ne pas en avoir assez.

Il faut changer le discours, car si nous ne le changeons pas, pardonnez-moi le terme, nous nous « casserons tous ensemble la figure » et la France se marginalisera par rapport à ces grands pays dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous ne pouvons plus continuer ainsi. Il faut dire la vérité, à savoir que nous ne pourrions pas continuer à dépenser ainsi.

Monsieur le ministre, puisque vous nous avez tout à l'heure reproché de ne pas vous proposer de solutions, permettez-moi de vous en donner quelques-unes.

D'abord, je crois beaucoup à la décentralisation. C'est votre chance, monsieur Charasse. Je vous le dis dans les yeux, avec beaucoup d'amitié : cessez de culpabiliser en permanence sur ce point ! Cessez de dire à tout le monde : « Regardez-les ! Ils ne sont pas sages ! Nous, nous n'augmentons pas nos impôts, eux, ils les augmentent. » D'abord, ce n'est pas vrai et puis, peu importe !

Mme Hélène Luc. Non ! Il ne faut pas dire cela !

M. René Monory. Ce qui est important, c'est que nous nous mettions à notre compte les uns et les autres en matière de décentralisation et que nous ne sentions plus cette espèce de chape de plomb qui freine, en quelque sorte, nos initiatives. C'est cela la vraie réponse.

Monsieur le ministre, une fois pour toutes, respectons le contrat que nous avons signé ensemble ! Dans mon département, je ne vous demande rien : c'est à moi de prendre des initiatives ou de ne pas les prendre. Mais une fois que j'ai signé un contrat avec vous et que vous devez me transférer telle ou telle somme, de grâce, ne revenez pas sur ce contrat !

Ce sont ces successions de petites choses qui font perdre la crédibilité à un Etat et cette perte de crédibilité est connue aussi bien des collectivités locales que des habitants, car nous sommes obligés de leur dire ! Cessons donc ce jeu qui est à mon avis destructif, car il ne sert ni notre pays ni le Gouvernement puisque vous avez besoin de nous pour réussir.

Dans la situation où nous sommes, nous devons aussi privatiser d'une façon significative et rapidement, avec des crédits français aussi bien qu'avec des crédits étrangers. Si nous devions privatiser 200 milliards de francs, ce qui est possible, sur deux ans et que nous ne nous adressions qu'aux capitaux français, nous ne réussirions pas. Il faut donc avoir le courage de dire que, lorsque nous privatiserons, nous le ferons avec un appel d'air extérieur.

Ne faites pas de privatisations partielles ! Vous allez créer des minorités de blocage - lesquelles, croyez-moi, s'organiseront - puisque vous allez privatiser jusqu'à 49 p. 100. Ainsi, quand vous voudrez ensuite privatiser les majorités, elles auront perdu une partie de leur valeur et de leur dynamisme.

Je le regrette vraiment, car c'est là que réside probablement le moyen de sortir rapidement la France de l'ornière et de retrouver des marges de manœuvre pour investir.

Ces 200 milliards de francs - je me tourne vers le rapporteur général qui, je le pense, confirme ce chiffre - il faut les partager, d'une part, entre la réduction de la dette et, d'autre part, des allègements des charges des entreprises pour qu'elles investissent. Il faut ensuite obliger les entreprises à dépenser plus pour la formation.

On a beaucoup parlé de la formation. Il n'est pas question de créer, demain, des postes pour les enseignants comme je l'ai entendu déjà hors de cette enceinte. Mais, par le biais de la décentralisation, nous pouvons jouer un rôle énorme en matière de formation des hommes et des femmes de tous âges et de tous niveaux.

Les créations de postes ne sont plus une réponse appropriée aujourd'hui et je sais de quoi je parle : tous les postes créés ne sont pas pourvus, ou, s'ils le sont, c'est par des gens qui n'ont pas le niveau requis, faute de formation. Il faut que les établissements dispensent une formation professionnelle et technique de qualité égale à celle des entreprises. Il faut que, dans les lycées, les responsables des structures de formation professionnelle n'aient pas à avoir honte vis-à-vis des entreprises pour lesquelles ils forment des jeunes. Bref, il faut aller vers la véritable alternance.

On a parlé d'apprentissage. Je crains que l'on ait quelque peu trompé les gens sur la marchandise ! En effet, l'apprentissage allemand, que l'on prend souvent en exemple, n'est pas le même que le nôtre. L'apprentissage allemand, je l'ai étudié : c'est, à dix-sept ans en moyenne, un enseignement en alternance, avec 50 p. 100 de culture générale dispensée par l'éducation nationale et 50 p. 100 de formation professionnelle dans l'entreprise, qui débouche, trois ans plus tard, soit sur un métier, soit, pour 30 p. 100 des intéressés, sur l'université.

C'est donc une véritable formation professionnelle mais avec une solide culture générale. Je le dis à mes amis du monde économique : ne croyez pas que vous pourrez réellement former, demain, des gens sans cette culture générale, car ils risquent d'être marginalisés dans les prochaines années. La formation professionnelle doit s'accompagner de culture générale, faute de quoi nous ne pèserons pas lourd dans la concurrence internationale ; là encore, la décentralisation peut jouer un rôle extrêmement important.

En ce qui concerne l'épargne, je suis un peu triste de constater aujourd'hui que, finalement, on a presque pénalisé l'épargne longue par rapport à l'épargne à vue. Pourquoi voudriez-vous que des industriels - à qui l'on demande déjà de faire preuve de beaucoup de civisme - aillent investir, avec tous les risques que cela comporte, alors qu'ils peuvent, avec des Sicav monétaires, placer de l'argent à court terme à 8 ou 9 p. 100 nets ?

Il faut une nouvelle loi, une loi simple, pour stabiliser l'argent à long terme et aller encore beaucoup plus loin dans ce domaine qu'on ne l'a fait jusqu'ici. J'ai moi-même, à une certaine époque, pris l'initiative d'une loi de ce genre mais, même s'il ne faut pas faire deux fois la même chose, je suis convaincu que, là encore, on pourra définitivement stabiliser de l'argent à moyen terme et à long terme, mais de l'argent qui prendra des risques, de l'argent que l'on investira en sachant pourquoi on investit.

Je suis triste de penser qu'aujourd'hui nous ne préparons pas l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants parce que nous n'investissons pas assez et, surtout, peut-être, pas assez intelligemment.

Les solutions existent ; elles ne sont pas simples. La première consiste, à mon avis, à dire la vérité et à la dire avec force, car elle n'est pas toujours facile à entendre : il faut que les Français sachent que tout n'est pas possible. Malheureusement, on ne le leur dit pas assez.

Vous ne leur dites pas assez, messieurs les ministres, que la France est la seule à accepter d'accorder un pouvoir d'achat supplémentaire, la seule à procéder à des distributions systématiques : nos concurrents s'y refusent depuis déjà un certain temps. Les Allemands ont beaucoup dépensé pour investir, mais pas pour consommer. Alors, de grâce, cessons de consommer à tout va et cessons de laisser croire aux Français que cela peut continuer !

Bien sûr, la crise est structurelle, bien sûr, il y a un certain nombre de défis internationaux à relever, mais il y a aussi, à mon avis, une crise morale.

Il n'est plus possible de continuer à laisser descendre les gens dans la rue comme ils le font aujourd'hui. Il n'est plus possible de leur laisser croire que, chaque fois qu'ils descendront dans la rue, ils obtiendront quarante sous de plus. Nous allons, sinon, à la catastrophe.

C'est pourquoi je dis mon regret : ce budget n'est pas un budget de prospective, ce budget ne prépare pas l'avenir. Monsieur Charasse, vendredi dernier, j'ai voté les orientations budgétaires de mon département, et ce pour trois ans ! Monsieur Charasse, au cours des huit dernières années, les dépenses de fonctionnement de mon département ont augmenté de 25 p. 100 - soit 3 p. 100 en moyenne par an - tandis que les dépenses d'investissement ont progressé de 350 p. 100 ! Quoi que vous en pensiez, ce qui est difficile à faire pour l'Etat est aussi difficile à faire pour une collectivité territoriale, mais c'est ainsi que l'on prépare l'avenir d'une commune, d'un département, d'une région et d'un Etat.

Ce n'est pas toujours facile. Moi aussi j'ai vu des gens descendre dans la rue parce que je ne leur donnais pas assez de pouvoir d'achat ou dans le domaine social. J'ai expliqué, j'ai réexpliqué, j'ai dialogué, et j'ai fini par me faire entendre.

L'Etat doit en faire autant aujourd'hui et faire comprendre à nos concitoyens qu'il ne lui est plus possible de continuer la distribution. Je regrette surtout, et ce sera ma conclusion, que le Gouvernement n'ait pas le courage de le faire. C'est le principal reproche que je vous adresserai, messieurs les ministres. Vous subissez un mouvement, vous ne le gérez pas, vous ne le dominez pas et c'est ce qui nous conduit à la catastrophe. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Romani.

M. Roger Romani. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, vous menez depuis trois ans la politique économique, budgétaire et fiscale de votre choix. C'est votre droit, comme c'est le nôtre de ne pas l'approuver.

En revanche, il ne vous appartient pas de choisir la politique qui serait menée par l'opposition si elle exerçait les responsabilités qui sont, momentanément, les vôtres. C'est trop simple, monsieur le ministre d'Etat, d'inventer le parti de la dévaluation ou celui des irresponsables de la relance pour les dénoncer et démontrer ainsi, par contraste avec des options que personne ne propose, sauf peut-être parfois dans vos rangs, que vous conduisez la seule politique possible.

Or, il existe bel et bien, à nos yeux, une autre politique économique, budgétaire et fiscale que la vôtre à proposer aux Français, si l'on veut venir à bout du chômage, car c'est bien là le cœur du débat.

Faut-il rappeler une nouvelle fois ce qui oppose la politique conduite depuis trois ans et celle qui l'a précédée, de 1986 à 1988 ?

La dépense publique, tout d'abord, que vous avez cru nécessaire de réhabiliter : elle a progressé depuis trois ans, en moyenne, deux fois plus vite que les prix et trois fois plus vite qu'au cours des deux années précédentes.

Le déficit, ensuite, que nous avons réduit de 44 milliards de francs en deux ans. Pour la première fois depuis cinq ans, vous nous proposez de l'accroître pour l'année prochaine. Quant à 1991, vous laissez entendre que le montant qui pourrait nous être proposé dans le projet de loi de finances rectificative serait de l'ordre de 100 milliards de francs. Cela représente déjà un dérapage de 25 p. 100 du montant initial et je ne suis pas certain que, lorsque sera connu le chiffre définitif de l'exécution, il ne soit pas plus élevé encore.

La politique fiscale enfin : celle que vous conduisez ne ressemble pas davantage à la nôtre. Certes, vous présentez un bilan où figurent 80 milliards de francs de baisses d'impôts. Je pourrais faire observer que ce montant est un peu flatteur puisqu'il oublie, entre autres choses, monsieur le ministre, la non-déductibilité de la contribution sociale généralisée qui aura pour effet de majorer l'impôt sur le revenu des Français de 5 milliards de francs l'an prochain.

Je pourrais également faire observer que vous incluez dans ce bilan, pour la bagatelle de 13 milliards de francs, des allègements déjà décidés, mais dont les contribuables ne bénéficieront effectivement qu'en 1993, ce qui signifie que vous laisserez probablement à d'autres le soin de les mettre en œuvre et de les financer.

Si je m'en tiens, avec indulgence, à votre propre chiffrage, je constate que vous aurez réalisé 80 milliards de francs de baisses d'impôts en quatre budgets, quand nous avons atteint la somme de 100 milliards de francs en deux budgets seulement. Je crois, pour ma part, qu'un rythme deux fois et demie supérieur entre 1986 et 1988 à celui qui est constaté depuis est le signe non pas d'une différence de degré, mais d'une différence de nature.

Cette différence s'accroît encore si l'on veut bien se rappeler les conditions exceptionnellement favorables dont vous avez bénéficié en 1989 et en 1990, grâce aux excédents de recettes fiscales sans précédent que vous avez hérités de la gestion du gouvernement de Jacques Chirac. Il ne tenait qu'à vous d'en restituer la majeure partie au contribuable par des baisses d'impôts supplémentaires, mais vous avez préféré les englober dans la dépense publique.

Comment espérer que les entreprises françaises, dont les charges fiscales et sociales représentent 17 p. 100 environ de la richesse nationale contre à peu près 10 p. 100 en Allemagne et en Grande-Bretagne, puissent se battre à armes égales avec leurs concurrentes, remporter des parts de marché, investir et, pour finir, créer des emplois ?

Comment espérer encourager l'esprit d'initiative, qui est le ressort du développement économique et de la prospérité, dès lors que s'accumulent sur ceux qui entreprennent, inventent ou tout simplement travaillent, les prélèvements de toutes sortes qui témoignent, à défaut d'autre chose, de la richesse de votre imagination fiscale ?

Comment espérer que les salariés et les autres catégories de travailleurs développent leur épargne ou leur consommation quand on connaît la liste des amputations que leur revenu a subi en quelques mois ou s'appête à subir : institution de la contribution sociale généralisée, qu'ils devront, en outre, faire figurer dans les revenus qu'ils déclareront l'an prochain, hausse de 15 p. 100 de la cotisation maladie, hausse de la T.V.A. le 1^{er} juillet prochain sur une série de produits, durcissement des conditions requises pour être considéré comme non imposable et, pour finir, le bouquet en quelque sorte, instauration de l'impôt départemental sur le revenu ; qui pénalisera lourdement les salariés et les cadres moyens de notre pays.

En quatre budgets, non seulement vous n'avez rien fait pour diminuer l'impôt sur le revenu, mais vous avez insuffisamment revalorisé son barème. Cela signifie, en clair, que tout ceux qui, artisans, commerçants et professions libérales, exercent leur activité dans le cadre de l'entreprise individuelle et n'ont pas bénéficié de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, ont vu leurs charges s'alourdir.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est exact !

M. Roger Romani. Considérez-vous qu'ils ne méritent pas les mêmes encouragements que les entreprises, qu'ils ne contribuent pas, comme elles, à la marche de l'économie et à la création d'emplois ?

Quant à vos choix fiscaux, messieurs les ministres, j'ai peine à en suivre les méandres.

Avant 1986, vous avez augmenté tous azimuts la fiscalité des entreprises. Après 1988, vous avez accepté de poursuivre la baisse de l'impôt sur les sociétés que nous avions engagée en nous expliquant, jusqu'à aujourd'hui, qu'il fallait « trier le bon grain de l'ivraie », c'est-à-dire distinguer les bénéficiaires que l'on réinvestit de ceux que l'on distribue. A partir de 1992, non seulement cette distinction n'aura plus lieu d'être, mais les fonds propres externes seront favorisés par un crédit d'impôt applicable aux augmentations de capital.

Comprenez qui pourra !

Je ne vois pas davantage de clarté en ce qui concerne l'impôt sur la consommation.

Tout en dénonçant son caractère injuste à intervalles réguliers, vous avez accru son poids en dix ans pour la grande majorité des Français. Certes, le taux réduit est passé de 7 p. 100 à 5,5 p. 100 et le taux majoré devrait être abaissé à 18,6 p. 100 le 1^{er} janvier 1993. Mais ces baisses ne compensent ni la hausse d'un point du taux normal, qui passe de 17,6 p. 100 à 18,6 p. 100 et qui concerne l'essentiel de la consommation des ménages, ni le triplement depuis 1981 du produit de la taxe sur les carburants.

Je m'interroge également sur le sens de votre action, messieurs les ministres, en ce qui concerne les revenus du capital et ceux du travail.

Depuis trois ans, vous avez allégé la taxation des revenus de l'épargne financière d'une manière qui, je le reconnais, compense totalement l'institution de l'impôt sur la fortune. Je ne vous le reproche pas, vous étiez guidés par les impératifs de l'harmonisation européenne.

Mais au nom de quelle exigence avez-vous, dans le même temps, frappé et, il faut le dire, frappé à coups redoublés les revenus du travail, à tel point que, de 1988 à 1992, le produit escompté de l'impôt sur le revenu augmente de 40 p. 100 ?

Bref, le résultat principal de la politique fiscale que vous menez, avec un curieux sens des priorités, est facile à caractériser : ses victimes sont toujours les mêmes ! Il s'agit des salariés, des retraités, des entrepreneurs individuels et des propriétaires fonciers, petits et moyens.

Enfin, nous différons profondément, c'est vrai, quant au rôle que nous assignons à l'Etat dans la marche de l'économie.

Vous vous dites partisan de l'économie mixte. Les sens de cet adjectif sont clairs quand il s'agit de qualifier une école ou une salade - là, nous connaissons, nous apprécions - ils ne le sont plus guère quand il s'agit de politique économique !

Vous êtes vous-même assez hésitant sur le dosage : en 1981, vous avez nationalisé à tout va ; en 1988, il ne fallait plus toucher à rien ; en 1991, parce que nécessité fait loi, monsieur le ministre, on va essayer de vendre une partie des actifs des entreprises nationales, à condition, bien sûr, d'en conserver le contrôle.

Pour notre part, c'est ce que nous ne voulons pas. Nous considérons que l'Etat n'a pas à produire des automobiles, à gérer des comptes en banque pour des particuliers ni, de manière générale, à être producteur ou commerçant.

C'est la raison d'être des privatisations que de rendre à la libre initiative des pans entiers de l'économie qui ont été confisqués par l'Etat. Vous ne retenez, hélas ! que l'aspect financier des cessions d'actifs. Mais loin d'affecter ces sommes à ce qui devrait être la priorité absolue, le désendettement anticipé, comme le soulignait M. le rapporteur général, vous vous en servez pour colmater les insuffisances de financement de votre projet de budget. Dans cet exercice de style qu'est la *Lettre à tous les Français*, il est question d'« un ménage contraint de vendre sa maison, ses meubles et son chien pour combler le trou de ses finances ». A quel stade exactement de cette dilapidation du patrimoine national, sans profit aucun pour les Français, êtes-vous parvenus ?

Voilà, monsieur le ministre, tout ce qui nous sépare de votre politique. Quant à ses résultats, ils sont étalés sous nos yeux. Au cours des dernières semaines, nous avons eu, malheureusement - et d'autres l'ont souligné avant moi - une occasion de les voir également étalés par des vagues de milliers, de dizaines de milliers, même de centaines de milliers de Français qui sont venus les apprécier et les commenter dans les rues parisiennes. Ils ont constaté, comme nous, que l'économie est en panne, que l'investissement fléchit et que, malheureusement, le chômage s'envole.

Le ralentissement de la croissance a frappé nos entreprises de plein fouet, leurs frais financiers augmentent, leurs marges diminuent et un nombre croissant d'entre elles vont au tapis. Nos finances publiques sont à nouveau placées sous le signe du couple déficit-dette, dont la course est relancée, comme c'est malheureusement le cas chaque fois que des gouvernements socialistes sont à l'œuvre.

Alors, nous direz-vous : puisque vous ne voulez pas de notre politique, que proposez-vous ?

Je dirai d'abord ce que nous ne proposons pas : ni la relance par la dépense publique ni l'accroissement du déficit, qui ne ferait que nous plonger dans plus d'endettement, alors que la limite du supportable est déjà dépassée.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Certes !

M. Roger Romani. Nous ne croyons pas davantage aux vertus de l'inflation, qui présente en économie les mêmes dangers que la morphine en médecine. C'est vrai, certains y ont cru. Ça soulage tout d'abord, ensuite il faut augmenter la dose, avec, à la clé, l'accoutumance puis la dépendance et, pour finir, il faut malheureusement une cure de désintoxication, qui fait payer très cher au patient - c'est-à-dire à la France, aux Français - le mieux-être provisoire qu'il a senti.

Nous croyons, comme vous, que le franc doit regarder le deutsche Mark « les yeux dans les yeux » et que le laisser baisser, comme on le propose dans vos rangs, serait, à terme, néfaste pour notre pays.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Roger Romani. Toutefois, il ne suffit pas de décider que nous avons une monnaie forte. Encore faut-il la mériter.

Ce mérite ne peut procéder de la seule volonté du ministre responsable, si grande soit-elle ; c'est le mérite de l'économie tout entière qui fait une monnaie forte, et c'est là que le bât blesse.

Si notre monnaie était appréciée pour elle-même, c'est-à-dire pour les performances et les résultats de tous ceux qui participent au fonctionnement de l'économie, vous ne seriez pas conduit à maintenir des taux d'intérêt aussi élevés.

Je dis : « aussi élevés », car les taux d'intérêts réels de l'ordre de 6 p. 100 que nous connaissons actuellement constituent bien un sommet dans notre histoire économique contemporaine. La situation comparée avec l'Allemagne illustre, me semble-t-il, mon propos puisque, pour un niveau d'inflation supérieur au nôtre, les autorités monétaires allemandes peuvent se satisfaire de taux d'intérêt très proches des nôtres, sans pour autant mettre en péril la santé du deutsche Mark par rapport au franc. Ce que j'appellerai « le suffrage universel des demandeurs de monnaie » est malheureusement quotidien et, en cette matière, le résultat ne peut être falsifié par un quelconque changement de mode de scrutin. Ce n'est pas la décision prise lundi par la Banque de France de relever d'un demi-point ses taux directeurs pour soutenir notre monnaie qui infirmera mon appréciation.

Cette situation illustre simplement, monsieur le ministre, que, selon la formule de M. Balladur, vous n'avez pas la politique budgétaire et fiscale de vos ambitions monétaires. Lorsque l'O.C.D.E. et le F.M.I. font observer que, dans notre pays, les impôts et les charges sont trop élevés et qu'il faut diminuer les dépenses improductives, ils ne disent pas autre chose.

Nous avons donc, monsieur le ministre, mes chers collègues, une autre politique budgétaire et fiscale à proposer au pays. Elle est articulée autour de trois grandes orientations : la maîtrise des dépenses publiques et la redéfinition des champs d'intervention de l'Etat, la baisse des impôts et des charges des Français, la reprise d'une politique de privatisation d'envergure.

En premier lieu, la maîtrise des dépenses, parce que c'est la clé de tout le reste. Je vous entends déjà m'objecter que, en 1992, les dépenses ne progresseront pas plus que les prix, que l'on ne peut pas faire mieux, et me demander quelles économies réaliser. Il est probable pourtant que vous avez déjà une idée à ce sujet puisque, monsieur le ministre, vous avez fait connaître votre intention d'appliquer dès le mois de janvier des mesures de régulation budgétaire portant sur 10 à 15 milliards de francs.

Le gel des crédits devant permettre leur annulation, j'en déduis qu'avant même le vote de la loi de finances, il vous paraît possible de réaliser de nouvelles économies.

Cependant, maîtriser les dépenses, ce n'est pas donner un coup de frein brutal une année parce que l'on est aux abois, et ce, après les avoir laissé filer bon train au cours des trois années précédentes.

C'est mener, sur une longue période, une politique de remise en cause des structures et des champs d'intervention de l'Etat. C'est décider, par exemple, de tirer enfin les conséquences de la décentralisation à la fois sur les administrations centrales et sur les services extérieurs de l'Etat. C'est tenir compte, dans l'évolution des effectifs, des gains de productivité que l'administration, heureusement, est à même de réaliser. C'est être capable aussi, lorsque la situation n'est pas bonne, de renoncer à certains investissements aussi dispendieux que prestigieux.

Bref, sur un total de dépenses publiques de 1 300 milliards de francs, c'est être capable de réaliser, en moyenne, chaque année, 30 milliards de francs d'économies, soit un peu plus de 2 p. 100 du total. Quand on dispose des moyens d'investissement et d'action du ministre du budget, cela n'a rien d'insurmontable, ainsi que l'attestent les résultats de l'exécution des lois de finances de 1987 et de 1988. Il y faut, mes chers

collègues, seulement de la volonté et un travail de fourmi, qui consiste à ausculter ligne par ligne l'immense masse des dépenses de l'Etat. Mais, nous le savons, ce Gouvernement a peu de considération pour les fournis, qu'elles soient françaises ou étrangères, et a plutôt des affinités avec les cigales.

La deuxième priorité majeure, si l'on veut que notre économie retrouve le chemin de la croissance et qu'elle crée les emplois qui nous font, aujourd'hui, défaut, c'est la baisse des impôts et des charges.

Pour aider les entreprises à lutter à armes égales avec leurs concurrentes, il faut baisser à 33,33 p. 100 l'impôt sur les sociétés, supprimer les rémanences de T.V.A. et alléger les droits de mutation pour faciliter leur transmission. Pour donner aux ménages un revenu disponible qui leur permette de développer leur consommation et leur épargne, il faut baisser l'impôt sur le revenu, en priorité pour les salariés et les cadres moyens qui sont les cibles permanentes de votre politique fiscale et qui n'en peuvent plus. Il faut aussi alléger les droits de succession qui pèsent sur les patrimoines, petits et moyens.

Il faut, enfin, grâce au transfert progressif de la charge de la politique familiale des entreprises vers le budget de l'Etat, permettre aux employeurs d'accroître la rémunération des salariés sans peser sur leur compétitivité.

Il s'agit, naturellement, non pas de réaliser tout cela en une fois, mais de le mettre en œuvre sur une durée de cinq à sept ans. C'est ce que nous proposerons aux Français le moment venu et, s'ils l'acceptent, nous renouons alors avec la croissance et l'emploi sans mettre en péril les acquis de la désinflation.

Il est vrai que, pour l'heure, l'activité est « encalminée » et qu'il faut, pour engager cette transformation, faire souffler un premier zéphyr sur l'économie.

C'est l'autre raison d'être de la reprise des privatisations. En les relançant, bien entendu sous forme de cession intégrale, en affectant l'essentiel du produit au désendettement anticipé, nous desserrerons un peu l'étau de la charge de la dette que vous avez recréé et retrouverons la marge de manœuvre nécessaire pour baisser les impôts et stimuler l'activité. Si, au demeurant, nous ne l'avions pas fait, entre 1986 et 1988, pour 50 milliards de francs, le budget que vous avez préparé, messieurs les ministres, serait en déficit de 6 milliards de francs supplémentaires, ou les impôts des Français seraient plus lourds de ce même montant.

Voilà ce que nous voulons faire pour redresser la situation de la France et combattre le chômage. Ce n'est pas ce que vous avez fait depuis trois ans et ce n'est pas ce que vous nous proposez pour les mois qui viennent.

Il y aura donc, l'an prochain, plus de déficit, plus d'endettement, plus de charges pour les Français, plus de faillites d'entreprises et, pour finir, malheureusement, plus de chômeurs. C'est, à nos yeux, messieurs les ministres, un motif plus que suffisant pour ne pas voter le projet de loi de finances tel que vous nous le présentez. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, « la France ligotée », c'est l'expression qui me vient à l'esprit lorsque j'examine le projet de loi de finances pour 1992.

Ligoté, corseté, étouffé même, notre pays l'est sans aucun doute. Je veux, bien entendu, parler de la France qui travaille, celle des ouvriers, des ingénieurs, des techniciens, forts de leur savoir-faire, celle des agriculteurs, attachés à leur terre et à son exploitation, celle des créateurs, des personnels de santé. Toutes, tous, monsieur le ministre d'Etat, vous le dites : « Assez, nous en avons assez de la cure d'austérité ! Il faut une autre politique pour notre pays. »

Comment ne pas comprendre la colère légitime de ces infirmières, de ces aides-soignants, des médecins des hôpitaux, de tous les personnels de santé qui ont manifesté par centaines de milliers dimanche à Paris, de ces assistants sociaux, de ces agriculteurs, des salariés de Renault qui voient leur pouvoir d'achat diminuer ?

Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, vous ne manquez jamais de rappeler que « la France est exemplaire ». Hélas ! elle l'est dans le domaine de l'accroissement du chômage, de la précarisation, de l'instauration de bas salaires et dans le recul de l'industrie.

Nous ne pouvons nous résigner à un tel abaissement de la France. Nous refusons que son avenir économique et humain soit sacrifié par une politique qui secrète chômage et mal-vivre. Nous avons une autre ambition pour elle, pour que les progrès scientifiques fabuleux allègent la peine des hommes et rendent leur travail le plus épanouissant possible.

Monsieur le ministre d'Etat, vous fondez toute votre politique économique sur la reprise américaine et sur la baisse des taux d'intérêt de nos voisins allemands. Certes, l'économie française n'est pas insensible aux fluctuations mondiales, mais il reste que le fondement de votre politique confine toute votre action, comme le souligne Alain Cotta dans son ouvrage *La France en panne*, dans « un dogmatisme qu'en d'autres temps les socialistes eussent qualifié avec raison d'ultra-droite ».

Une fois encore, vous avez fait le choix d'allègements fiscaux pour les entreprises. La baisse de l'impôt sur les sociétés de 42 p. 100 à 34 p. 100 va réduire la contribution des entreprises de 18 milliards de francs en deux ans.

Vous comptez compenser ces « pertes » par la taxation de certaines plus-values à long terme sur titre de placement. Au total, la balance entre l'avantage accordé et l'imposition supplémentaire n'est pas équilibrée, puisque la disproportion entre les deux mesures sera de un à près de trois.

De tels allègements sont nécessaires, ne cesse-t-on de clamer à Bercy, pour la compétitivité de nos entreprises avant l'entrée dans le grand marché unique européen. La majorité sénatoriale veut aller encore plus loin dans la voie des cadeaux au patronat. Et la compensation est mise sur le dos des salariés !

Qui peut croire légitimement que ces nouveaux allègements fiscaux, qui se couplent avec de nouvelles attaques contre les salaires, de nouvelles facilités offertes aux employeurs, permettront de réduire le chômage, problème numéro un des Français ?

L'expérience nous prouve le contraire : depuis une quinzaine d'années, hormis la période 1981-1982, c'est le choix du capital contre les hommes qui prévaut. Pour quel résultat ?

Le chômage est en progression rapide. Le seuil des 3 millions de chômeurs recensés par l'A.N.P.E. sera atteint dans le courant de l'année 1992, malgré les tentatives diverses de « nettoyage » des statistiques. Tout le monde sait que le nombre de chômeurs est plus grand encore. Combien d'hommes et de femmes sont découragés par des démarches infructueuses lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi ! Combien d'hommes et de femmes, de jeunes en particulier, en ont assez des petits boulots, des emplois qui portent atteinte à la dignité même de l'être humain ! Combien d'hommes et de femmes vivent dans l'angoisse perpétuelle du lendemain pour eux et leurs enfants ! Combien d'hommes et de femmes n'ont pas même un toit pour se loger ! Selon l'abbé Pierre, ils sont 400 000. Son appel pour les aider à trouver un toit est juste et bouleversant.

Chômage et précarité sont devenus insupportables. C'est au nom de l'emploi, de l'Europe, que vous enfoncez encore plus la France dans une telle voie. En effet, depuis 1988, les allègements accordés aux entreprises s'élèvent à 60 milliards de francs. Or, loin de favoriser la création d'emploi, ces allègements ont accompagné la remontée du chômage.

Comment penser que de nouveaux cadeaux seraient salutaires alors que la France est le pays qui consacre la part la plus grande de son P.I.B. à des crédits prétendument affectés à l'emploi ? Plus de 150 milliards de francs sont dépensés actuellement dans le cadre des restructurations alors qu'en fait on abandonne des productions. Quel gâchis !

De nombreuses suppressions d'emplois frappent les grandes entreprises de notre pays, notamment les entreprises nationales. L'appel de Mme le Premier ministre à être « plus prudent » pour les annoncer ne suffit pas à les empêcher. Il faut changer de politique économique.

L'annonce de la suppression de 28 000 emplois chez Renault d'ici à 1996 a l'allure d'une provocation.

Les plans de licenciement qui touchent Usinor-Sacilor, Thomson-C.S.F., Bull, G.I.A.T.-Industrie, obéissent tous à la logique de la rentabilité financière, contre l'emploi, le savoir-faire, la création.

Vous êtes rejoints dans cette voie par la majorité sénatoriale, qui, comme nous l'avons entendu notamment de la bouche de M. le rapporteur général, propose d'amplifier cette

politique de rigueur. Non, monsieur le rapporteur général, vous ne pouvez espérer que les députés communistes votent la censure avec la droite.

M. Roger Chinaud, rapporteur général. Ce n'est pas logique ; en tout cas, je n'ai pas compris !

Mme Hélène Luc. Les critiques formulées sont essentiellement fondées sur le fait que les cadeaux accordés au patronat sont insuffisants.

M. Bérégovoy mériterait pourtant plus de reconnaissance de la part de la droite ! En quatre ans, l'allègement global de la fiscalité du capital atteint plus de 15 p. 100 du total de cette fiscalité. Il se conjugue, parallèlement, à un alourdissement de la pression sur les revenus du travail.

Vous vous targuez, monsieur le ministre d'Etat, de ne pas procéder à des augmentations d'impôts sur le revenu. A lire les chiffres bruts, cela peut paraître vrai ! Mais vous omettez la croissance importante des impôts locaux acquittés par les contribuables dans les communes, les départements, les régions, croissance consécutive aux nombreux transferts imposés par l'Etat sans contrepartie financière. Mon ami Robert Vizet développera ce point.

La partie du budget consacrée aux dépenses confirme la même logique désastreuse.

Tout d'abord, il convient de noter que le montant des dépenses de l'Etat, qui s'élèvent à 1 317 milliards de francs, ne représente que 18,8 p. 100 du produit intérieur brut, c'est-à-dire le même pourcentage qu'en 1947.

Monsieur le ministre, aucun de vos budgets ne rencontre l'approbation de la population, et la façon dont le Gouvernement a procédé à l'égard de la représentation nationale est scandaleuse. L'utilisation répétée de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après la réserve des budgets, qui permet de faire passer en force, sans vote des députés, des dispositions portant atteinte aux intérêts de nombreuses couches sociales, démontre à nouveau, s'il en était besoin, l'étouffement et l'abaissement du rôle du Parlement. Vous rendez ainsi un très mauvais service à la démocratie.

Considérons le premier des budgets, celui de l'éducation nationale. Il marquera, en 1992, un net coup d'arrêt dans l'engagement des dépenses nécessaires pour que, de la maternelle à l'université, les conditions d'accueil et de réussite dignes d'un pays moderne soient assurées.

Les budgets sociaux et celui de la santé montrent que vous restez sourds aux revendications des personnels de santé. Quand allez-vous cesser de mettre à mal notre système de protection sociale, pourtant cité en exemple chez nos voisins ?

La suppression de la T.V.A. et de la taxe sur les salaires auxquelles sont assujettis les hôpitaux permettrait de dégager 29 milliards de francs, soit bien plus que ce que demandent les personnels en lutte. Ainsi seraient ouvertes de nouvelles capacités de financement pour les hôpitaux, qui en ont un besoin impérieux. L'hôpital français doit rester notre fierté.

L'agriculture, quant à elle, se voit amputée de 4 p. 100 en francs courants.

Par un tour de passe-passe, vous additionnez le budget de l'Etat et les concours accordés aux agriculteurs par la Communauté européenne. Mais la politique agricole commune a plongé nombre de nos agriculteurs dans le désarroi. Une part importante des crédits européens ne vise qu'à réduire la production, à geler des terres, à conduire à la désertification, au lieu d'être des stimulants pour l'agriculture nationale. Nous comprenons bien la désespérance des agriculteurs et celle des populations rurales de toute la France.

Il est un budget à propos duquel vous restez inflexible : celui de la défense. Evidemment, nos collègues de la droite n'approuvent pas ce budget... mais c'est parce qu'il n'est pas encore assez élevé ! Quand allons-nous prendre en compte la réalité des rapports internationaux et des besoins incontournables de coopération ?

Quand allons-nous stopper l'engagement de la France dans une armée qui sera dirigée de Bruxelles par une défense européenne ou par l'O.T.A.N., qui met à mal notre indépendance ?

La souveraineté nationale doit être préservée et renforcée. Mais cela ne passe pas par la prolifération des armes nucléaires. « Longtemps, l'Occident a eu des raisons objec-

tives d'avoir peur et de dépenser des sommes colossales pour se défendre. Tout cela a disparu aujourd'hui. » Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette phrase n'est pas de moi. Je l'ai extraite d'un entretien accordé récemment au *Figaro* par Robert Mac Namara, ex-président de la Banque mondiale et secrétaire d'Etat à la défense des présidents Kennedy et Johnson. Bien que je ne souscrive pas totalement à la première partie de la citation, il n'en reste pas moins que l'idée d'amputer les budgets militaires pour faire œuvre de vie correspond à la voie qu'il nous faut suivre.

Dans votre projet de budget, sur 100 francs de dépenses d'équipement, plus de 55 francs sont consacrés au secteur militaire, c'est-à-dire autant que l'ensemble des investissements civils de l'Etat pour l'école, la santé et le logement.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. G.I.A.T.-Industrie !

Mme Hélène Luc. Cela ne peut continuer.

Le cas des missiles Hadès devenus inutiles depuis les derniers accords Bush-Gorbatchev est frappant. Ainsi, le Gouvernement et le Président de la République décident de geler 1,8 milliard de francs pour la construction de ces missiles qui seront stockés, alors que, dans le même temps, les salariés de nombreuses professions voient leurs revendications insatisfaites et que les écoles, les universités ne répondent pas aux exigences de demain.

De tels choix sont inacceptables. C'est pourquoi nous réitérons notre proposition de retirer 40 milliards de francs, au minimum, du budget du surarmement pour les affecter à la formation et à la recherche. Vous savez bien, messieurs les ministres, que cette idée progresse.

Une autre politique est possible, elle est surtout nécessaire.

Oui ! l'austérité tue la richesse, et le paradis européen que vous ne cessez d'évoquer pour justifier cette austérité fait peur à 56 p. 100 des Français, selon un récent sondage.

Nous nous sommes toujours prononcés contre cette Europe de la finance, cette Europe dominée par le patronat, cette Europe qui ne peut que renforcer les inégalités et les injustices, et qui veut imposer le travail de nuit aux femmes.

Au contraire, une Europe fondée sur des nations souveraines, l'Europe géographique, une Europe où la coopération l'emporterait sur la compétition recevrait notre assentiment.

L'austérité tue la richesse, disais-je. En effet, tout mon propos le montre : elle est non seulement génératrice d'injustice sociale, de restrictions dans les services publics, mais aussi d'inefficacité. L'Etat s'endette toujours plus, sans contribuer à renforcer l'appareil de production.

Le débat se situe non pas sur le fait de savoir s'il faut plus ou moins de déficit budgétaire pour sortir de la stagnation de la croissance, mais sur une politique de relance de l'emploi qualifié.

Cela passe par un contrôle des fonds publics destinés à l'emploi. Il s'agit d'éviter que les aides diverses aillent dans les poches des « chasseurs de primes », plus soucieux de leur enrichissement que de l'intérêt du pays.

Le contrôle par les organisations professionnelles, les élus, les organisations patronales et les représentants de l'Etat peut se concrétiser sous forme de tables rondes ; il faut le faire. Il pourrait alors s'agir de réfléchir à l'affectation de ces aides autour d'enjeux concrets tels que l'industrie navale, l'électronique ou l'automobile.

Cela passe aussi par une réforme démocratique de la fiscalité. La production en France doit être encouragée, de même que la création d'emplois. Il importe, dans ce dessein, de taxer les sorties de capitaux, de moduler l'impôt sur les sociétés pour favoriser les entreprises qui créent des richesses nouvelles et embauchent en France et pour pénaliser celles qui gâchent leurs ressources sur le marché financier et suppriment des emplois. Cela constitue l'une des clefs du retour à l'emploi.

Cela passe enfin par une augmentation forte du pouvoir d'achat des Français, non seulement des plus démunis, bien sûr, mais aussi des familles modestes qui souffrent du mal-vivre. Il faut, dans cette perspective, porter le salaire minimum à 7 000 francs. Il faut aussi rétribuer correctement les fonctionnaires, rattraper réellement la perte de leur pouvoir d'achat et non se contenter de l'obole que vous leur accordez.

Augmenter les salaires, c'est faire œuvre utile pour l'économie et l'emploi. La France est devenue une zone de bas salaires. Les salariés de Renault vous l'ont dit, monsieur le ministre d'Etat. Il est vrai que l'exemple allemand, que nous connaissons tous, est probant. Les ouvriers de l'automobile allemande sont payés une fois et demie plus qu'en France, et la part de marché mondial ou européen de Volkswagen, par exemple, ne s'en porte que mieux.

Le financement d'une politique de relance passe par un véritable impôt sur la fortune. Aujourd'hui, cet impôt s'apparente trop à un super impôt sur les portes et fenêtres. Les entreprises et les œuvres d'art doivent faire partie de l'assiette de cet impôt, qui pourrait rapporter 20 milliards de francs, au lieu de 8 milliards de francs actuellement.

Enfin, cela passe par une taxation de la spéculation immobilière. Aujourd'hui, le prix du terrain représente souvent quasiment la moitié du prix à payer. Cela grève lourdement le pouvoir d'achat de jeunes ménages qui voudraient, par exemple, accéder à la propriété.

Tout cet éventail de mesures de justice sociale, de solidarité, de relance de la production nationale est, hélas ! absent - nous le regrettons, croyez-le bien, monsieur le ministre d'Etat - de votre projet de loi de finances.

La droite, la majorité sénatoriale ont une triple obsession : réduction des budgets de fonctionnement, cadeaux supplémentaires au patronat, bradage de l'outil national.

Quant à vous, monsieur le ministre d'Etat, l'une des seules mesures que vous ayez trouvées pour desserrer - mais si peu ! - la contrainte budgétaire, ce sont les privatisations partielles. Le désormais célèbre « ni-ni », édicté comme règle par M. François Mitterrand dans la *Lettre à tous les Français*, en 1988, est, là, mis au ban.

Vous suivez malheureusement la droite dans ses orientations les plus détestables. Vous bradez ce qui a fait la grandeur de notre pays dans l'immédiat après-guerre : l'outil national, qui a permis la reconstruction de la France. Vous disloquez ce qui fait notre originalité, toujours au nom de cette Europe que vous défiez.

Nous serions prêts, monsieur le ministre d'Etat - vous le savez d'ailleurs bien - à vous suivre dans une tout autre voie. Faire du progrès social le moteur de la croissance, muscler le potentiel économique pour l'emploi, comme Mme le Premier ministre l'avait pourtant préconisé - elle avait, il faut bien le dire, suscité un espoir - déployer les services publics dans toute leur dimension : tels sont nos objectifs.

Il ne tient qu'à vous de les faire vôtres, de les faire discuter, de les améliorer, pour le plus grand bonheur des habitants de notre pays et de la France.

Quant à nous, nous travaillons dans ce sens avec tous ceux qui se rassemblent. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans un contexte international particulièrement tendu sur les plans politique et économique que nous abordons la discussion du projet de loi de finances pour 1992.

Des difficultés particulières domineront notre réflexion, cependant que certains facteurs, courage, imagination, lucidité et objectivité aidant, nous permettent de préparer l'avenir avec sérénité.

Nous nous situons parmi les tout premiers pays au monde pour notre revenu moyen par habitant ; mais notre situation repose sur des exportations qui doivent demeurer fortes.

Pour conserver, mieux, pour gagner des parts de marché, nous sommes soumis à une concurrence très vive, qui nous impose des contraintes en matière de compétitivité ; la croissance, qui a connu une déprime importante chez nous comme chez nos principaux concurrents, doit, selon tous les experts, se redresser, pour dépasser, en France, les 2 p. 100 en 1992.

Monsieur le ministre d'Etat, votre réalisme et votre prudence vous conduisent à proposer de retenir une hypothèse de 2,2 p. 100 ; certains organismes autorisés nous prêtent d'ailleurs la possibilité de faire mieux et même d'atteindre 2,8 p. 100 ou 2,9 p. 100. Toutefois, selon les jours, les mêmes spécialistes corrigent de façon sensible leurs hypothèses.

Nous savons bien qu'une croissance inférieure à 2 p. 100 ne permet pas une création nette d'emplois. Ainsi, en 1991, avec une croissance de seulement 1,4 p. 100, la situation de l'emploi s'est dégradée. Le chômage demeure la première priorité d'un projet de budget qui se propose de préparer l'avenir et de développer la solidarité.

Dans ce contexte international, la France se porte plutôt bien ; il faut le reconnaître objectivement. Tout autre comportement ne peut qu'engendrer la démotivation et jouer contre la France.

En effet, nous maîtrisons l'inflation mieux que nos principaux rivaux. Notre monnaie se tient bien, non sans difficulté, certes, mais elle ne peut, c'est vrai, tolérer le laxisme, les imprudences. Notre déficit budgétaire, après les années de réduction, demeure, y compris dans le projet de budget pour 1992, parmi les plus bas des pays du G7, voire des dix pays les plus industrialisés.

Les conditions de redémarrage de la croissance sont bonnes. Mais nos entreprises demeurent fragiles ; elles manquent souvent de fonds propres. L'investissement pour leur modernisation doit donc être encouragé ; de même, la modernisation de la France et de ses administrations doit être poursuivie à un rythme soutenu.

S'agissant des entreprises, le projet de budget pour 1992 contient de nouvelles mesures qui vont dans le bon sens ; elles reprennent le plan P.M.I.-P.M.E. annoncé dès la fin de l'été dernier ou s'ajoutent à lui.

Il est important que les charges qui pèsent sur les investissements productifs puissent être aussi contenues que possible et qu'une très large part d'épargne soit mise à la disposition des entreprises. Cela plaide en faveur non seulement d'un déficit budgétaire raisonnable et maîtrisé, - 90 milliards de francs - mais aussi de la limitation de la charge de la dette à son niveau actuel, même si, sur ce point, notre position est plutôt bonne.

Assurer la croissance, développer la solidarité et préparer l'avenir, c'est maintenir l'effort en faveur des priorités définies dans la *Lettre à tous les Français* et mises en œuvre par les gouvernements de M. Michel Rochard et de Mme Edith Cresson.

Il faut soutenir l'éducation, la formation - la formation de haut niveau, le renforcement de l'enseignement technologique et la formation permanente - la recherche, le logement, l'environnement et la culture... Il faut d'autant plus soutenir les premiers secteurs que les répercussions de ces investissements sont lentes à se manifester ; mais l'avenir, je le souligne de nouveau, en dépend fondamentalement.

La solidarité se manifeste dans ce projet de budget par les 13,7 milliards de francs prévus pour les bénéficiaires du R.M.I. et par les nouvelles mesures liées à l'insertion, concernant les jeunes et les chômeurs sans qualification. Des mesures complémentaires en faveur de l'apprentissage, de la formation en alternance et des formations qualifiantes vont se mettre en place ; elles méritent notre attention et même notre soutien actif.

Le partenariat doit demeurer un maître-mot, en particulier entre l'Etat et les collectivités locales, qui assurent complémentarément la modernisation de l'administration, du service public, et ce au mieux de l'intérêt général. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Préalablement, je m'arrêterai sur la priorité donnée au logement pour apprécier la décision du Gouvernement, qui, devant l'Assemblée nationale, a décidé de porter le nombre des prêts locatifs aidés à 80 000 et le nombre des prêts aidés pour l'accession à la propriété à 35 000.

Le soutien au logement social consiste non seulement à apporter une aide à un secteur économique qui souffre - le bâtiment - mais aussi à répondre aux aspirations des familles qui sont à la recherche d'un logement locatif à un prix modéré ou qui désirent acheter leur habitation principale.

Je souhaite rendre attentif le Gouvernement au fait que l'accession sociale doit permettre de réduire la pression sur le logement social locatif ; c'est très important. Toutefois, de fortes hésitations demeurent ; elles sont liées non seulement aux taux d'intérêt qui sont toujours trop élevés, mais aussi à la situation du marché de l'emploi, à l'évolution de l'activité, qui suppose de plus en plus de mobilité chez les actifs.

Je sais que le projet de budget pour 1992 prévoit des mesures en ce sens. Cette situation génère cependant des résistances qui me conduisent à souhaiter la mise en œuvre

de mesures de souplesse susceptibles de faciliter les échanges, les transferts immobiliers. Ces mesures pourraient s'inspirer pour partie, par exemple, de ce qu'ont permis, dans un autre domaine, les S.A.F.E.R.

Quant à la gestion des 80 000 P.L.A., dont 10 000 sont réservés à des programmes d'insertion renforcée, je voudrais faire état devant vous, monsieur le ministre d'Etat, des différences de motivation de la demande, ne serait-ce qu'entre la région parisienne et la province, d'une part, entre les villes et la campagne, d'autre part.

Le logement est un puissant facteur non seulement d'insertion, mais aussi de localisation des populations ; c'est de cette dernière que résulte le maintien d'un tissu social, d'une qualité de vie et de services publics. Bref, le logement - le logement locatif, notamment - procède de l'aménagement du territoire.

Une politique de la ruralité ne peut se désintéresser de ce problème. C'est pourquoi je plaide pour que, s'agissant d'une politique demeurée très centralisée, des critères soient arrêtés de sorte que la politique du logement social locatif intègre les diverses données du problème - elles sont parfois éloignées, voire contradictoires - et ce pour une répartition et une programmation solidaire et équilibrée.

Quant à la modernisation de l'Etat, qui constitue l'un des grands chantiers lancés par le gouvernement de M. Michel Rocard, il faut qu'elle puisse se poursuivre au rythme prévu. Je ne cache pas mon inquiétude face au retard pris dans un secteur comme celui des préfectures.

La décentralisation, qui doit se prolonger et se renforcer, appelle aussi une nécessaire déconcentration.

L'efficacité recherchée passe par une réelle et urgente modernisation ; elle suppose une motivation, voire une remotivation des agents du service du public. Il ne faut pas décevoir. En outre, si des adaptations par rapport aux promesses faites ou aux engagements pris sont incontournables, je plaide pour qu'elles fassent l'objet de négociations et de nouveaux engagements raisonnables.

Je souhaite également qu'en fonction de la reprise et de l'amélioration de la croissance - si reprise il y a, ce que nous espérons fortement - des efforts puissent être entrepris afin de réduire les retards déjà pris.

Dans ce domaine, avec les collectivités territoriales, nous sommes confrontés à l'œuvre de modernisation, d'entraînement de tout le pays dans un mouvement susceptible, à son tour, de se prolonger dans l'Europe de 1993.

Les collectivités territoriales, qui mesurent et apprécient globalement la contribution de l'Etat pour 1992 à leurs besoins de financement - 245 milliards de francs et plus 6 p. 100 par rapport à 1991 - sont diversement satisfaites. Ainsi, les plus défavorisées, parmi lesquelles de nombreuses communes rurales sont préoccupées par les modalités de répartition de la D.G.F., notamment de la dotation de base, dont il convient de considérer que l'éventail de 1 à 2,5 est devenu inacceptable parce que non justifié.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est vrai !

M. René Régnault. La garantie minimale au taux de 55 p. 100, notamment en période d'inflation maîtrisée, fait perdre toute signification à la péréquation.

La péréquation, au travers du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, perd l'essentiel de son effet au bénéfice des communes dépourvues, notamment du fait de la modification intervenue en août 1986 qui a fait une seule strate des villes de plus de 200 000 habitants.

Enfin, les modifications proposées en matière de compensation de taxe professionnelle et de foncier bâti ne sont pas satisfaisantes.

Je ne peux non plus taire les préoccupations générées par un certain projet de décret relatif au fonds de compensation de la T.V.A. pour les biens remis à des tiers non assujettis à la T.V.A.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ah oui !

M. René Régnault. La dotation de solidarité rurale faisant suite à la dotation de solidarité urbaine, mise en place au printemps dernier, est particulièrement attendue. Nous serons attentifs à son contenu ; nous aurons l'occasion d'en discuter prochainement, et, d'abord, lors de l'examen du budget du ministère de l'intérieur, dans quelques jours.

D'ores et déjà, je veux souligner l'intérêt particulier qu'elle devra représenter en complément du renforcement nécessaire des moyens de la politique d'aménagement du territoire et de celle de l'aménagement rural, alors que, par ailleurs, nous attendons que la réforme de la P.A.C. garantisse à la France, aux producteurs, aux éleveurs, des quantités à produire suffisantes et justement réparties, avec des prix leur permettant de travailler et vivre décemment.

En ce qui concerne la compensation des dégrèvements en général, je veux très tranquillement dire au Gouvernement, donc à l'Etat, qu'au niveau des principes il doit assumer pleinement et jusqu'au bout. Proposer et faire adopter des dégrèvements, oui, mais il faut en supporter intégralement le coût, et non « décharger en touche » vers les collectivités territoriales.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. René Régnault. S'agissant plus particulièrement de la mesure relative à l'allègement de la taxe professionnelle pour les entreprises nouvelles ou pour les extensions, mesure qui porte sur la fraction de l'assiette correspondant à l'investissement et à l'emploi, j'observe que, malgré l'effort fait au cours du débat à l'Assemblée nationale - 2 milliards de francs sur les 4,1 milliards de francs concernés ont été restitués - le compte n'y est toujours pas pour les collectivités territoriales. Je souhaite qu'à l'occasion de la poursuite du débat nous allions plus loin.

Une disposition très intéressante a été introduite au bénéfice de ce que j'appellerai une péréquation de la compensation, et je m'en réjouis. Elle répond à une analyse et à un souhait que j'avais formulés devant le comité des finances locales.

En effet, une compensation qui intervient quel que soit le taux de taxe professionnelle dans la collectivité et quelle que soit l'assiette soumise à la taxe professionnelle contribue à assurer le partage inégalitaire du produit de l'impôt économique.

Par la même occasion, et indirectement, cela entraîne la possibilité de maintenir de faibles impôts sur les ménages dans ces mêmes collectivités, alors que d'autres doivent se procurer des ressources au niveau des familles, ou encore au travers du foncier non bâti.

J'ajoute qu'une part substantielle de ce fonds va, bien entendu, là où l'activité économique produit beaucoup de richesses.

Je plaide encore pour qu'au nom d'une réelle solidarité cette compensation soit assurée intégralement pour les communes situées dans une fourchette de plus ou moins 20 p. 100 par rapport au taux moyen national. Pour les collectivités les plus démunies en taxe professionnelle, je suggère que la compensation fasse l'objet d'une surcompensation, elle-même financée, à enveloppe constante, par redistribution.

J'apprécie la voie définie lors du débat à l'Assemblée nationale. Je sais ce qu'elle doit à M. le ministre délégué, que j'encourage dans sa détermination à encore aller un peu plus loin.

Par ailleurs, l'article 87 du projet de loi de finances prévoit de supprimer la compensation du foncier bâti pour les constructions de courte durée ; il en coûtera 500 millions de francs pour le budget des communes.

Cette disposition mériterait une attention particulière et devrait, notamment, faire la différence entre les propriétaires à faible revenu et les autres acquéreurs, de résidences secondaires par exemple. Je propose que le dispositif soit revu, en laissant aux communes le soin de décider ou non de l'exonération non compensée des résidences secondaires.

S'agissant du foncier non bâti relatif aux prairies, pour lequel l'exonération est portée au taux de 70 p. 100 dès 1991, je veux, monsieur le ministre d'Etat, appeler votre attention sur certaines difficultés d'application. Ainsi, dans ma région, des parcelles classées dans la catégorie des terres sont, depuis plusieurs années, devenues des prairies utilisées par des éleveurs spécialisés dans la vache allaitante. Or ces derniers ne peuvent obtenir le bénéfice de cette exonération. Je souhaite donc, monsieur le ministre d'Etat, que vous donniez des instructions à vos services pour que les intéressés puissent bénéficier concrètement des mesures promises.

Quant à la non-compensation de la T.V.A. pour les biens d'équipement mis à disposition de tiers acquittant un loyer et non assujettis au régime général de la T.V.A., je n'insisterai pas pour vous dire le mécontentement que ce projet a déchainé.

Monsieur le ministre d'Etat, entendez-vous revenir sur ce projet de décret ?

Je plaide avec insistance pour qu'à tout le moins ce décret ne vise que les investissements à venir, afin de ne pas mettre dans des situations financières inextricables et dramatiques des communes qui, en toute bonne foi, ont engagé des opérations en incluant la récupération de la T.V.A., créant ainsi, avec l'encouragement des pouvoirs publics, des logements sociaux dans des immeubles condamnés à l'abandon et entraînant dans leur ruine celle du village tout entier.

Sur toutes ces questions, je demeurerai attentif aux réponses que le Gouvernement nous apportera.

Je demeure toutefois, confiant dans l'action du Gouvernement, dans la politique économique et budgétaire réaliste, courageuse et clairvoyante que vous conduisez avec détermination, monsieur le ministre d'Etat, et dans la bonne connaissance de nos diverses collectivités territoriales dont vous faites preuve, monsieur le ministre délégué.

Je suis aussi convaincu que ce budget pour 1992 est un bon budget, parmi ceux que permet la situation nationale et internationale.

J'apprécie la volonté qui y est franchement affirmée de ne laisser personne au bord du chemin.

Je suis, enfin, profondément convaincu que les résultats se mesureront à l'aune de la dynamisation des moyens que la loi de finances propose.

Mon ultime conviction est que ce projet vaudra pour la mobilisation des Françaises et des Français pour faire avancer au meilleur rang la France dans cette période historiquement riche en rebondissements, en recherche de nouveaux horizons, en élaboration de nouveaux repères.

La politique - ceux qui la font, ceux qui la servent - et l'intérêt général nous dictent d'agir pour la France, pour que la paix, la démocratie, la liberté et la solidarité l'emportent sur les égoïsmes et les esprits par trop politiques et partisans.

Tout à l'heure, notre éminent collègue M. Jean-Pierre Masseret vous assurait du soutien du groupe socialiste. Je vous confirme, au nom de ce même groupe, messieurs les ministres, notre soutien sans faille. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, M. le rapporteur général, M. le président de la commission des finances et les orateurs qui se sont succédé à la tribune depuis cet après-midi ont bien montré les imperfections, les incertitudes et les risques du projet de budget qui est aujourd'hui soumis à notre examen.

Jamais, en effet, le Gouvernement n'a semblé disposer d'une marge de manœuvre aussi limitée. La conjoncture internationale, certes, mais surtout les errements de la politique économique et budgétaire depuis trois ans sont à l'origine de l'impasse dans laquelle il se trouve désormais.

Certes, il serait trop facile de critiquer les difficultés de bouclage du budget pour regretter, ensuite, la modicité des dépenses. Je ne me livrerai donc pas à cet exercice.

Toutefois, permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de relever les incohérences dont fait preuve le Gouvernement, notamment dans un domaine qui intéresse nombre d'entre nous dans cette enceinte, je veux parler de l'agriculture. Vous comprendrez, je pense, que le rapporteur spécial de la commission des finances privilégie tout particulièrement, cette année, ce secteur budgétaire.

L'agriculture constitue, en effet un bon exemple des hésitations du Gouvernement, qui tiennent en deux observations : l'absence de concrétisation des engagements fiscaux qu'il a pris et des choix budgétaires qui nous paraissent inacceptables.

S'agissant de la politique fiscale, tout d'abord, les solutions existent, tout le monde s'accorde sur ce point.

Depuis deux ans déjà, à l'initiative de sa commission des finances, le Sénat demande la suppression des parts départementales et régionales de la taxe foncière sur les propriétés

non bâties. Au demeurant, le Président de la République, dans l'entretien qu'il a accordé au *Journal du Centre*, ne dit pas autre chose.

Pourquoi, dans ces conditions, le Gouvernement attend-il pour agir ? Ce n'est pas faute de l'avoir prévenu ! A trop tarder, on finirait par laisser croire que, dans notre pays, il est nécessaire de casser pour être entendu.

Tout le monde regrette la violence, mais je crois que personne ne gagnera à laisser pourrir la situation, quelles que soient les difficultés des secteurs concernés.

La fiscalité peut constituer un élément déterminant d'amélioration de la situation des agriculteurs, comme de nombre de professions.

Par les mesures qu'ils ont mises en place, et qui sont prolongées cette année, les gouvernements successifs ont su rétablir les marges des entreprises et conforter leur situation financière.

Pourquoi ne pas agir de la même manière lorsque l'on s'adresse aux agriculteurs ?

J'entends déjà certains me dire que la fiscalité agricole fait dès à présent une place à part aux agriculteurs. Qui a jamais prétendu le contraire ?

Pour autant, la fiscalité doit être adaptée à une situation donnée et exploitée telle qu'elle existe. Or ce n'est pas toujours possible.

J'en veux pour preuve, monsieur le ministre d'Etat, l'exemple des calamités agricoles. Des règles existent, qui sont notamment fixées par le plan comptable : dans le cas d'une production inférieure à la capacité normale, la part des charges fixes non imputée se trouve rattachée à l'exercice dans lequel est constatée la sous-activité, et reste donc à sa charge.

Cette règle simple permet de prendre en compte les pertes provoquées par les dommages aux cultures, et je pense notamment au gel du printemps dernier.

Pourtant, si certaines juridictions acceptent l'application de ce principe comptable, d'autres la refusent, et l'administration avec elles. Vous avouerez qu'il y a incohérence !

Sur ce point, monsieur le ministre d'Etat, j'attends des précisions de votre part, car il s'agit là d'un exemple tout à fait frappant de ce à quoi l'application de la législation existante peut conduire, sans sollicitation supplémentaire de l'Etat.

Le fonds des calamités agricoles est dans une situation financière difficile, et il faut peut-être le réformer. Mais le Gouvernement doit comprendre que, si le budget de l'Etat ne peut servir à tout financer - les professionnels ne le demandent d'ailleurs pas - l'application de principes simples et clairs apporterait à ces derniers les aménagements auxquels leur situation leur ouvre légitimement droit.

De même, le Gouvernement augmente sensiblement, en pourcentage tout au moins, les crédits consacrés à l'extensification et au gel des terres. Mais cette dotation - 530 millions de francs - ne représente qu'un effort limité si on le compare au montant du foncier non bâti, c'est-à-dire près de 10 milliards de francs, tous secteurs confondus : communal, départemental et régional.

Accorder des crédits, c'est bien, mais le remède est le plus souvent insuffisant par rapport aux enjeux. Voilà ce qui illustre bien l'importance d'une réforme de la fiscalité applicable à l'agriculture !

Parce que le budget de l'Etat ne peut pas tout régler - et que ce n'est d'ailleurs pas sa vocation - des mesures structurelles sont indispensables. A cet égard, c'est peu dire que le projet de loi de finances pour 1992 nous déçoit.

Qu'en est-il en effet ?

Sur le foncier non bâti, un allègement limité dans son champ d'application, alors que le problème concerne l'ensemble du monde agricole ; sur les carburants verts, rien ou si peu ; sur les transmissions d'exploitations et la pluriactivité, rien ; sur l'incitation à l'investissement, rien en ce qui concerne spécifiquement l'agriculture ; sur les préretraites, rien, alors que cet élément est fondamental si on veut préparer dès aujourd'hui les bases de l'agriculture de demain.

Les objectifs ont été définis et tout le monde - je le pense sincèrement - s'accorde sur les priorités que je viens de rappeler. Votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, avait été établi avant que M. le président de la République se prononce en ce sens. Une adaptation était donc devenue nécessaire. Maintenant, le pays attend des actes de votre part.

J'en arrive aux dépenses. Notre rapporteur général nous a montré comment le Gouvernement dépensait mal et pourquoi, à son avis, il dépensait trop.

S'agissant du domaine agricole, c'est un gouvernement aux abois qui se livre à ce qu'il faut bien appeler des manipulations financières.

M. René Régnault. Oh !

M. Roland du Luart. Je m'explique : le Gouvernement fait main basse sur une partie de la T.V.A. affectée au B.A.P.S.A., pour un gain pour le budget de l'Etat de 6,4 milliards de francs. Dans ces conditions, comment accepter la hausse de près de 6,5 p. 100 des cotisations sociales à la charge des exploitants ?

La même indifférence à la situation des personnes concernées par les décisions du Gouvernement caractérise, d'une manière générale, le projet de budget de l'agriculture pour 1992.

J'y reviendrai dans le débat de la seconde partie, mais permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de vous demander de nous éclairer sur les raisons qui ont poussé le Gouvernement à découvrir, lors de la seconde délibération de l'Assemblée nationale, la nécessité de mettre en place les crédits nécessaires à la partition de certains services extérieurs du ministère de l'agriculture.

Après les trésoreries dormantes, chères au ministre délégué au budget, voici venu le temps de la décentralisation dormante qui se réveille soudain.

Tout cela ne me paraît pas sérieux, surtout si l'on considère la diminution concomitante du projet de budget de l'agriculture, qui sacrifie l'avenir et manque d'ambition.

Ce manque d'ambition est d'ailleurs l'élément qui caractérise ce projet de budget en général. Ce Gouvernement gère le quotidien, mais il est malheureusement dépassé par les événements et les difficultés des uns et des autres qu'il ne voit pas venir.

Si j'en crois la presse, vous auriez déclaré, monsieur le ministre d'Etat, je vous cite : « Un processus de régulation budgétaire sera mis en place dès le 1^{er} janvier prochain, d'où le gel d'environ 10 milliards de francs de crédits. » (*Monsieur le ministre d'Etat fait un signe de dénégation.*) Cela figurait dans le quotidien *Les Echos* d'hier matin.

Vous ne tenez aucun compte des sages observations que nous formulons depuis plusieurs années, lors de l'examen du projet de loi de finances, pour mieux les appliquer quelques semaines plus tard. Curieux paradoxe, en vérité, que votre déclaration, si elle est confirmée !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. Je n'ai pas dit cela !

M. Roland du Luart. Alors, il y a eu une indiscretion dans vos services !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat. je ne l'ai pas dit, donnez m'en acte !

M. Roland du Luart. Je vous en donne acte. Cependant, je trouve cela troublant, dans la mesure où nous ne nous sommes pas encore prononcés sur le projet de budget pour 1992.

Manque d'ambition, absence de volonté clairement définie : ce sont deux hésitations majeures qu'il nous faut aujourd'hui, mes chers collègues, dénoncer. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. En accord avec la commission et le Gouvernement, la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992 est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 100, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

5

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Henri Gœtschy, Louis Jung, Pierre Schiélé, Marcel Rudloff, Daniel Hoeffel, Hubert Haenel, Pierre-Christian Taittinger, Jean François-Poncet, Josselin de Rohan, Jean Arthuis, Alphonse Arzel, Franz Dubosq, Jacques Golliet, Edouard Le Jeune, Bernard Pel-larin, Roger Boileau, Louis de Catuelan, Marcel Henry et Jacques Moutet une proposition de loi relative au statut et à la promotion de la langue régionale en Alsace et en Moselle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 98, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Charles Pasqua et les membres du groupe du rassemblement pour la République et apparentés une proposition de loi tendant à permettre aux établissements de statut privé d'enseignement technologique supérieur industriel ou commercial à but non lucratif de conclure des contrats avec l'Etat et de bénéficier d'une aide financière de celui-ci.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 99, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Roger Chinaud, rapporteur général, un rapport général fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 92 et distribué.

7

DÉPÔT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de MM. Michel Miroudot, Jacques Carat, Hubert Martin, Paul Séramy, Albert Vecten, Jean-Pierre Camoin, Gérard Delfau, Pierre Laffitte, François Lesein, Adrien Gouteyron, Jean Delaneau et Jacques Habert un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91, 1991-1992).

L'avis sera imprimé sous le numéro 93 et distribué.

J'ai reçu de MM. Alain Pluchet, Maurice Arreckx, Aubert Garcia, Francisque Collomb, Roland Grimaldi, René Trégouët, Jean-Jacques Robert, Louis Minetti, Marcel Daunay, Jean Puech, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Jean-François Le Grand, Robert Laucournet, Jacques Bellanger, Charles Ginésy, Bernard Hugo, Georges Berchet, Bernard Legrand, Louis de Catuelan, Jean Faure, Rodolphe Désiré et Pierre Lacour un avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91, 1991-1992).

L'avis sera imprimé sous le numéro 94 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Mont, Paul Alduy, Paul d'Ornano, Xavier de Villepin, Michel Alloncle, Philippe de Gaulle, Albert Voilquin et Max Lejeune un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91, 1991-1992).

L'avis sera imprimé sous le numéro 95 et distribué.

J'ai reçu de MM. Claude Prouvoyer, Louis Boyer, Charles Descours, Louis Souvet, Jean Madelain, Bernard Seillier, Roger Lise et Guy Penne un avis présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91, 1991-1992).

L'avis sera imprimé sous le numéro 96 et distribué.

J'ai reçu de MM. Bernard Laurent, Paul Masson, Jean-Pierre Tizon, Germain Authié, Jacques Thyraud, Michel Rufin, Louis Virapoullé et Jean-Marie Girault un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 91, 1991-1992).

L'avis sera imprimé sous le numéro 97 et distribué.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, mercredi 20 novembre 1991, à seize heures et le soir :

1. - Nomination des membres de la commission d'enquête sur le fonctionnement du marché laitier.

2. - Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 91 rectifié et 92, 1991-1992).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Discussion générale (*suite*).

Première partie. - Conditions générales de l'équilibre financier :

- Articles 1^{er} à 39 et état A.

Aucun amendement aux articles de la première partie de ce projet de loi de finances n'est plus recevable.

Vote de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1992

En application de l'article 59, premier alinéa, du règlement, il sera procédé à un scrutin public ordinaire lors du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1992.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1992 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 20 novembre 1991, à zéro heure cinq.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MICHEL LAISSY

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

Projet de loi de finances pour 1992 n° 91 (1991-1992), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

Rapporteur général : M. Roger Chinaud

Rapporteurs spéciaux

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX
I. - Budgets civils	
A. - Budget général	
Affaires étrangères.....	M. Yves Guéna.
Affaires sociales et intégration.....	M. Jacques Oudin.
Economie sociale.....	M. Robert Vizet.
Affaires sociales et travail. - Services communs.....	M. Maurice Blin.
Agriculture et forêt.....	M. Roland du Luart.
Aménagement du territoire.....	M. Geoffroy de Montalembert.
Anciens combattants.....	M. Auguste Cazalet.
Coopération et développement.....	M. André-Georges Voisin.
Culture et communication :	
Culture.....	M. Roger Romani.
Communication audiovisuelle.....	M. Jean Cluzel.
Presse.....	M. Jean Cluzel.
Départements et territoires d'outre-mer.....	M. Henri Gætschy.
Economie, finances et budget :	
I. - Charges communes.....	M. Claude Belot.
II. - Services financiers.....	M. Michel Manet.
Commerce extérieur.....	M. Tony Larue.
III. - Industrie.....	M. Bernard Barbier.
IV. - Artisanat et commerce.....	M. René Ballayer.
V. - Postes et télécommunications.....	M. Henri Torre.
Education nationale, enseignement scolaire et supérieur :	
I. - Enseignement scolaire.....	M. Jacques Delong.
II. - Enseignement supérieur.....	M. Jean Clouet.
Environnement.....	M. Robert Vizet.
Équipement, logement, transports et espace :	
I. - Urbanisme, logement et services communs.....	M. Ernest Cartigny.
II. - Transports :	
1. Transports terrestres.....	M. Jean-Pierre Masseret.
Voies navigables.....	M. Philippe Adnot.
2. Routes.....	M. Paul Loridant.
3. Sécurité routière.....	M. Paul Loridant.
4. Transport aérien et espace.....	M. Marcel Fortier.
III. - Météorologie.....	M. Marcel Fortier.
IV. - Tourisme.....	M. Pierre Croze.
V. - Mer :	
Marine marchande.....	M. René Régnauld.
Ports maritimes.....	M. Tony Larue.
Intérieur :	
Administration centrale et sécurité.....	M. Paul Girod.
Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation.....	M. Bernard Pellarin.
Jeunesse et sports.....	M. Paul Caron.
Justice.....	M. Jean Arthuis.
Recherche et technologie.....	M. Jacques Valade.
Services du Premier ministre :	
I. - Services généraux.....	M. Maurice Couve de Murville.
II. - Secrétariat général de la défense nationale.....	M. Henri Collard.
III. - Conseil économique et social.....	Mme Paulette Fost.
IV. - Plan.....	Mme Maryse Bergé-Lavigne.
Travail, emploi et formation professionnelle.....	M. Maurice Blin.

BUDGETS	RAPPORTEURS SPÉCIAUX
B. - Budgets annexes	
Aviation civile.....	M. Marcel Fortier.
Imprimerie nationale.....	M. Henri Collard.
Journaux officiels.....	Mme Paulette Fost.
Légion d'honneur. - Ordre de la Libération.....	M. Louis Perrein.
Monnaies et médailles.....	M. Louis Perrein.
Prestations sociales agricoles.....	M. Roland du Luart.
II. - Défense	
Exposé d'ensemble et dépenses en capital.....	M. René Monory.
Dépenses ordinaires.....	M. François Trucy.
III. - Autres dispositions	
Comptes spéciaux du Trésor.....	M. Emmanuel Hamel.
Relations financières avec les Communautés européennes.....	M. Jacques Chaumont.
Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes.....	M. Michel Moreigne.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteurs pour avis

BUDGETS	RAPPORTEURS
Culture.....	M. Michel Miroudot.
Cinéma. - Théâtre dramatique.....	M. Jacques Carat.
Environnement.....	M. Hubert Martin.
Enseignement scolaire.....	M. Paul Séramy.
Enseignement agricole.....	M. Albert Vecten.
Enseignement supérieur.....	M. Jean-Pierre Camoin.
Enseignement technique.....	M. Gérard Delfau.
Recherche scientifique et technique.....	M. Pierre Laffitte.
Jeunesse et sports.....	M. François Lesein.
Communication.....	M. Adrien Gouteyron.
Relations culturelles, scientifiques et techniques.....	M. Jean Delaneau.
Francophonie.....	M. Jacques Habert.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Rapporteurs pour avis

BUDGETS	RAPPORTEURS
Agriculture.....	M. Alain Pluchet.
Aménagement rural.....	M. Maurice Arreckx.
Industries agricoles et alimentaires.....	M. Aubert Garcia.
Industrie.....	M. Francisque Collomb.
Energie.....	M. Roland Grimaldi.
Recherche et technologie.....	M. René Trégouët.
Artisanat et commerce.....	M. Jean-Jacques Robert.
Consommation et concurrence.....	M. Louis Minetti.
Commerce extérieur.....	M. Marcel Daunay.
Aménagement du territoire.....	M. Jean Puech.
Plan.....	M. Jean Boyer.
Routes et voies navigables.....	M. Jacques Braconnier.
Ports maritimes.....	M. Jean-François Le Grand.
Logement.....	M. Robert Laucoumet.
Urbanisme.....	M. Jacques Bellanger.
Tourisme.....	M. Charles Ginésy.
Environnement.....	M. Bernard Hugo.
Transports terrestres.....	M. Georges Berchet.
Aviation civile, transport aérien et espace.....	M. Bernard Legrand.
Marine marchande.....	M. Louis de Catuelan.
Postes et télécommunications.....	M. Jean Faure.
Départements d'outre-mer.....	M. Rodolphe Désiré.
Territoires d'outre-mer.....	M. Pierre Lacour.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES*Rapporteurs pour avis*

BUDGETS	RAPPORTEURS
Affaires étrangères.....	M. Claude Mont.
Affaires étrangères, relations culturelles extérieures.....	M. Paul Alduy.
Coopération.....	M. Paul d'Ornano.
Défense. - Section commune.....	M. Xavier de Villepin.
Défense. - Section Gendarmerie.....	M. Michel Alloncle.
Défense. - Section Forces terrestres.....	M. Philippe de Gaulle.
Défense. - Section Air.....	M. Albert Voilquin.
Défense. - Section Marine.....	M. Max Lejeune.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Rapporteurs pour avis

BUDGETS	RAPPORTEURS
Anciens combattants.....	M. Claude Prouvoyer.
Santé et action sociale.....	M. Louis Boyer.
Sécurité sociale.....	M. Charles Descours.
Travail et emploi.....	M. Louis Souvet.
Formation professionnelle.....	M. Jean Madelain.
Prestations sociales agricoles.....	M. Bernard Seillier.
Départements et territoires d'outre-mer	M. Roger Lise.
Logement social.....	M. Guy Penne.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGIS-
LATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE*Rapporteurs pour avis*

BUDGETS	RAPPORTEURS
Intérieur. Décentralisation.....	M. Bernard Laurent.
Intérieur. Police et sécurité.....	M. Paul Masson.
Intérieur. Sécurité civile.....	M. Jean-Pierre Tizon.
Justice. Services généraux.....	M. Germain Authié.
Justice. Administration pénitentiaire.....	M. Jacques Thyraud.
Justice. Protection judiciaire de la jeu- nesse.....	M. Michel Rufin.
Départements d'outre-mer.....	M. Louis Virapoullé.
Territoires d'outre-mer.....	M. Jean-Marie Girault.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Claude Huriet a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 59 (1991-1992) de M. Jean Arthuis tendant à créer une commission d'enquête sur la gestion, l'organisation et la réforme à conduire des services, organismes et administrations chargés à un titre ou à un autre d'organiser et de gérer la collecte de produits sanguins utilisés à des fins médicales.